

# DOCUMENT DE BASE



**ADMISSION  
SUR ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS**

**L'INDUSTRIEL FRANÇAIS DE L'ÉOLIEN**





Société Anonyme au capital de 5.723.549 €  
Siège social : 160, rue des Sables de Sary, 45770 Saran  
348 134 040 R.C.S. Orléans

## DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 11 mai 2007 sous le numéro I.07-063. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou encore sur celui de la Société ([www.vergnet.fr](http://www.vergnet.fr)).*

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>6</b>
1.1.	PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE.....	6
1.2.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE .....	6
1.3.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	7
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>8</b>
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	8
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....	8
2.3.	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES .....	8
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....</b>	<b>9</b>
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>10</b>
4.1.	RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DES ENERGIES RENOUVELABLES, NOTAMMENT A L'ENERGIE EOLIENNE .....	10
4.1.1.	Risques liés aux politiques de promotion des énergies renouvelables.....	10
4.1.2.	Risques liés au prix de l'énergie.....	10
4.1.3.	Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens.....	11
4.1.4.	Risques liés à la réglementation et à son évolution .....	11
4.1.5.	Risques liés à la fiscalité et à son évolution.....	11
4.1.6.	Risques liés aux évolutions technologiques.....	11
4.2.	RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE .....	12
4.2.1.	Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements.....	12
4.2.2.	Risques liés à la dépendance vis-à-vis des clients importants .....	12
4.2.3.	Risques liés au développement d'une nouvelle gamme d'éolienne.....	13
4.2.4.	Risques liés à la saisonnalité de l'activité.....	14
4.2.5.	Risques liés à la concurrence.....	14
4.2.6.	Risques liés à l'effet des acquisitions ou investissements .....	15
4.3.	RISQUES LIES A LA SOCIETE .....	15
4.3.1.	Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés.....	15
4.3.2.	Risques liés à l'actionnariat .....	15
4.4.	RISQUES DE MARCHE .....	16
4.4.1.	Risques de taux d'intérêt .....	16
4.4.2.	Risques de change .....	17
4.4.3.	Risques sur actions .....	17
4.4.4.	Risques de liquidité .....	17
4.4.5.	Politique de provisionnement .....	17
4.5.	RISQUES JURIDIQUES .....	18

4.5.1.	Faits exceptionnels et litiges.....	18
4.5.2.	Droits de propriété intellectuelle et industrielle.....	18
<b>4.6.</b>	<b>RISQUES FISCAUX.....</b>	<b>18</b>
<b>4.7.</b>	<b>ASSURANCES.....</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....</b>	<b>20</b>
<b>5.1.</b>	<b>HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>20</b>
5.1.1.	Dénomination sociale et nom commercial de la Société.....	20
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	20
5.1.3.	Date de constitution et durée.....	20
5.1.4.	Siège social de la Société, forme juridique et législation régissant ses activités.....	20
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités de la Société.....	20
<b>5.2.</b>	<b>INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>21</b>
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	21
5.2.2.	Principaux investissements à venir.....	21
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>22</b>
<b>6.1.</b>	<b>PRESENTATION DES DEUX ACTIVITÉS DE VERGNET : L'ÉOLIEN ET L'HYDRAULIQUE.....</b>	<b>22</b>
6.1.1.	Des éoliennes différentes, pour des marchés spécifiques.....	22
6.1.2.	L'alimentation en eau : Le métier historique.....	31
6.1.3.	Le choix de l'innovation, une constante de VERGNET.....	32
6.1.4.	Un réseau étendu de service et de maintenance.....	35
<b>6.2.</b>	<b>MARCHÉS.....</b>	<b>36</b>
6.2.1.	L'énergie éolienne : une réponse aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux.....	36
6.2.2.	Un potentiel avéré, une demande croissante.....	39
6.2.3.	Marché de l'eau dans les pays en développement.....	43
<b>6.3.</b>	<b>STRATÉGIE.....</b>	<b>44</b>
6.3.1.	Un développement rapide fondé sur de nouveaux produits.....	44
6.3.2.	Valoriser la marque VERGNET dans les domaines de l'eau.....	47
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>49</b>
<b>7.1.</b>	<b>ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....</b>	<b>49</b>
<b>7.2.</b>	<b>PRESENTATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE.....</b>	<b>49</b>
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>51</b>
<b>8.1.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.....</b>	<b>51</b>
<b>8.2.</b>	<b>SITES DE PRODUCTION.....</b>	<b>51</b>
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....</b>	<b>53</b>
<b>9.1.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 31 DÉCEMBRE 2005.....</b>	<b>53</b>
<b>9.2.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET AU 31 DÉCEMBRE 2004.....</b>	<b>54</b>
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>56</b>
<b>10.1.</b>	<b>CAPITAUX DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>56</b>

<b>10.2.</b>	<b>SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>56</b>
10.2.1.	Flux de trésorerie générés par l’activité.....	56
10.2.2.	Flux de trésorerie liés aux opérations d’investissements .....	56
10.2.3.	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement.....	57
<b>10.3.</b>	<b>CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE .....</b>	<b>57</b>
<b>10.4.</b>	<b>RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE.....</b>	<b>58</b>
<b>10.5.</b>	<b>SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES .....</b>	<b>58</b>
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....</b>	<b>59</b>
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	59
11.2.	BREVETS .....	59
11.3.	MARQUES .....	60
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>61</b>
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE .....</b>	<b>62</b>
13.1.	ELEMENTS PREVISIONNELS .....	62
13.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTAT ET DE FLUX DE TRESORERIE .....	63
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>65</b>
14.1.	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	65
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE .....	67
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>68</b>
15.1.	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006 .....	68
15.2.	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR LES EXERCICES 2005 ET 2004.....	69
15.3.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	69
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>70</b>
16.1.	DIRECTION DE LA SOCIETE .....	70
16.2.	CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE .....	70
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION .....	71
16.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	71
16.5.	RAPPORTS SUR LE CONTROLE INTERNE .....	71

<b>17.</b>	<b>SALARIÉS .....</b>	<b>75</b>
17.1.	NOMBRE DE SALAIRES ET REPARTITION PAR FONCTION .....	75
17.2.	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION .....	76
17.3.	PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	76
17.3.1.	Contrats d'intéressement et de participation .....	76
17.3.2.	Options consenties aux salariés .....	76
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>77</b>
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 10 MAI 2007 .....	77
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	79
18.3.	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	79
18.4.	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....	80
18.5.	NANTISSEMENT, GARANTIE ET SURETE DES ACTIFS .....	80
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS .....</b>	<b>81</b>
19.1.	OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006 .....	81
19.2.	OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005 .....	87
19.3.	OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 .....	93
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>100</b>
20.1.	COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES FRANÇAISES .....	100
20.1.1.	Comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 .....	100
20.1.2.	Comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 .....	122
20.1.3.	Comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 .....	142
20.2.	COMPTES SOCIAUX .....	161
20.2.1.	Comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2005 et 2004 .....	161
20.2.2.	Annexe aux comptes sociaux .....	163
20.3.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES .....	201
20.3.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels .....	201
20.3.2.	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels .....	205
20.4.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU .....	211
20.5.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....	211
20.5.1.	Politique de distribution .....	211
20.5.2.	Délai de prescription .....	211
20.5.3.	Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices .....	211
20.6.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....	211
20.7.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE .....	211
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>212</b>
21.1.	CAPITAL SOCIAL .....	212
21.1.1.	Montant du capital social .....	212

21.1.2.	Titres non représentatifs du capital .....	212
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte.....	212
21.1.4.	Capital autorisé non émis et options de souscription ou d'achat d'actions.....	212
21.1.5.	Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital .....	214
21.1.6.	Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	214
21.1.7.	Evolution du capital social.....	215
<b>21.2.</b>	<b>ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....</b>	<b>218</b>
21.2.1.	Objet social (article 3 des statuts).....	218
21.2.2.	Exercice social - comptes (article 16 des statuts) .....	218
21.2.3.	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	219
21.2.4.	Information sur la garantie de cours s'appliquant à la Société .....	220
21.2.5.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	221
21.2.6.	Modalités de modification des droits des actionnaires .....	222
21.2.7.	Assemblées Générales d'actionnaires (article 14 des statuts).....	222
21.2.8.	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	223
21.2.9.	Conditions particulières régissant les modifications du capital .....	223
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>224</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....</b>	<b>225</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>226</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>227</b>
<b>26.</b>	<b>LEXIQUE .....</b>	<b>228</b>

**Note :**

Dans le présent Document de base, sauf indication contraire, le terme « Société » désigne la société Vergnet SA. Le terme « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales.

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1. PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE**

Monsieur Marc VERGNET, Président Directeur Général de VERGNET SA.

### **1.2. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de base sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de base.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de base ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant à la section 20.3.1 dudit document. Ces rapports contiennent :

- Une observation sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 relative à « l'application pour la première fois du règlement CRC 2004-06 dans les comptes consolidés » ;
- Une observation sur les comptes consolidés et sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 relative à la réserve émise lors de l'exercice précédent concernant le litige lié au rachat de la créance Petit Canal 1 : « *Votre société, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe, relate la conclusion transactionnelle du différend qui l'opposait à la société AEROWATT et son incidence sur le résultat net de l'exercice* » ;
- Une réserve sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 relative à la cession des droits rattachés aux parts de la SNC Eole Nord Grande Terre : « *Votre société a cédé, conformément à un protocole en date du 10 octobre 2002 conclu avec AEROWATT, les droits rattachés aux parts de la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE, SNC ayant acquis les actifs appartenant à la Centrale PETIT CANAL 1. Le prix de cession convenu entre les parties a été arrêté à la valeur nette comptable des engagements dans les livres du GROUPE VERGNET à cette date, soit 1.013.785,57 €. Cette cession a été acceptée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002. Votre société a effectué un versement d'un montant de 975.673,71 € à la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE en date du 12 décembre 2003. Ce versement correspond à un apport en compte courant d'associés de votre société à la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE et représente le solde du financement de la centrale Petit Canal 1. L'existence de cet engagement n'a pas été prise en compte lors du protocole du 10 octobre 2002 pour le calcul du prix de cession des droits. Le Groupe VERGNET réclame la prise en charge de cet engagement par AEROWATT lors du transfert ultérieur des titres de la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE, dans la mesure où c'est la société AEROWATT qui détient les droits dans la SNC depuis le 10 octobre 2002 et qui en contre partie devrait en assumer les obligations. Votre société, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe « Provisions pour risques et charges et dépréciations » met en évidence la contestation de la prise en charge de cette créance. Une discussion est en cours avec la société AEROWATT sur l'interprétation des contrats concernés. Si le désaccord persistait et si la société AEROWATT ne prenait pas en charge cet engagement, il y aurait lieu de constituer une provision pour dépréciation de cette créance, soit une dotation*

*complémentaire maximum de 975.673,71 K€. Les différents conseils extérieurs consultés et nos analyses ne nous permettent pas d'émettre une opinion sur la prise en charge ou non de cet engagement par AEROWATT ».*

Marc VERGNET  
Président Directeur Général

**1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE**

Monsieur Hervé PEYRONNET  
Directeur Administratif et Financier  
Téléphone : 02.38.52.35.60  
Fax : 02.38.52.35.83  
E-mail : h.peyronnet@vergnet.fr

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

#### **JCM AUDIT**

représenté par Marc MICHEL

63, boulevard Malesherbes, 75008 Paris

Date de début du premier mandat : 22 juin 1995

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

#### **SCP GVA**

représenté par Philippe BONNIN

105, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris

Date de début du premier mandat : 03 juin 2005

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

### **2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS**

#### **Monsieur Yannick LE CHEVALIER**

Suppléant de JMC AUDIT

Espace Descartes,

16 rue Albert Einstein, 77420 Champs sur Marne

Date de début du premier mandat : 22 juin 1995

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

#### **Madame Muriel NOUCHY**

Suppléant de SCP GVA

105, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris

Date de début du premier mandat : 03 juin 2005

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

### **2.3. INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES**

Néant

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 préparés conformément aux principes comptables français.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec les comptes figurant à la section 20 du présent Document de base.

<b>Compte de résultat</b>			
<b>Données consolidées en K€</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Chiffre d'affaires (HT)	37.733	24.378	26.949
Résultat d'exploitation	2.318	(1.719)	1.974
<i>Marge d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>6,14 %</i>	<i>-</i>	<i>7,32 %</i>
Résultat net	1.201	(2.265)	1.159

<b>Bilan</b>			
<b>Données consolidées en K€</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Actif immobilisé	2.552	2.179	2.074
Actif circulant	30.032	22.979	25.408
<i>dont disponibilités et VMP</i>	<i>1.124</i>	<i>832</i>	<i>4.163</i>
<b>Total Actif</b>	<b>32.584</b>	<b>25.158</b>	<b>27.482</b>
Capitaux propres	5.793	2.584	5.236
Provisions pour risques et charges	3.040	1.970	2.176
Dettes	22.881	19.522	19.353
<i>dont dettes financières</i>	<i>6.396</i>	<i>6.291</i>	<i>6.427</i>
<b>Total Passif</b>	<b>32.584</b>	<b>25.158</b>	<b>27.482</b>

L'année 2005 a été marquée par des difficultés exceptionnelles, qui ont fortement pesé sur les résultats du Groupe. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de la Branche Eolien ont été affectés par un faible nombre de machines livrées en raison de décalages de certains projets courant du dernier trimestre. La faible activité a entraîné un chômage technique dans l'une des filiales du Groupe.

Par ailleurs, un accord transactionnel, en contrepartie d'engagements commerciaux futurs, conclu entre la Société et la société AEROWATT, relatif à un désaccord né au cours de l'exercice 2004, s'est traduit par une dépréciation exceptionnelle de 976 K€

En raison de ces éléments, le résultat net du Groupe est fortement impacté par la Branche Eolien (perte de 2.804 K€ contre un bénéfice de 877 K€ en 2004) : le Groupe présente un résultat net de (2.265) K€

L'année 2006 a permis à la Société de reconstruire ses forces. L'exercice présente une forte augmentation du chiffre d'affaires (plus de 55 %) et le retour de la rentabilité (Résultat net de 1.201 K€). Ces bons résultats ont permis la mise en place d'une nouvelle organisation sous-tendue par une forte stratégie de développement et de diversification.

## **4. FACTEURS DE RISQUE**

*Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le Document de base, y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du Document de base, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.*

### **4.1. RISQUES LIÉS A L'INDUSTRIE DES ENERGIES RENOUVELABLES, NOTAMMENT A L'ENERGIE EOLIENNE**

#### **4.1.1. Risques liés aux politiques de promotion des énergies renouvelables**

Le développement des énergies renouvelables - et de l'éolien en particulier - s'impose progressivement comme une nécessité. La mise en œuvre d'un « mix énergétique » est aujourd'hui reconnue comme le moyen de sécuriser la production d'électricité sur le long terme.

L'Union Européenne et la France ont pris des mesures incitatives pour pallier le manque de compétitivité directe de ces énergies nouvelles. Ce soutien est régulièrement réaffirmé par les plus hautes instances politiques.

La Société ne peut cependant garantir que des modifications de certains des dispositifs actuels ne se produiront pas, en particulier les mesures d'ordre tarifaire et fiscal. De tels événements pourraient entraîner des conséquences défavorables sur l'activité de la Société, sa situation financière ou ses résultats, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.2. Risques liés au prix de l'énergie**

La demande de centrales produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, et notamment d'énergie éolienne, dépend, entre autres, du coût de l'énergie produite à partir de ce type d'énergie comparé à celui de l'électricité produite à partir d'autres sources d'énergie. Le coût de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, et notamment de l'énergie éolienne, varie principalement en fonction du coût de construction, de financement et de maintenance sur le site de production concerné ainsi que des conditions de vent. Les conditions d'accès à un approvisionnement en pétrole, charbon, gaz et autres énergies fossiles ainsi qu'en uranium sont des facteurs clés qui déterminent l'intérêt du recours aux autres énergies plutôt qu'aux énergies renouvelables. Cependant, les perspectives de développement des énergies renouvelables ne sont pas exclusivement liées à leur compétitivité économique par rapport aux autres sources d'énergie.

Les principales sources d'énergies concurrentes des énergies renouvelables sont le pétrole, le charbon, le gaz et l'énergie nucléaire. La compétitivité en termes de prix de l'électricité issue des énergies renouvelables a été favorisée par les niveaux record de prix atteints récemment pour les énergies fossiles, en particulier le pétrole et le gaz. Cependant, la hausse du prix des énergies fossiles favorise également l'énergie nucléaire qui, par ailleurs, ne produit pas de dioxyde de carbone et qui ne dépend pas des conditions climatiques. Certains pays (comme le Royaume-Uni), qui avaient décidé de mettre fin à leur programme nucléaire pour des raisons environnementales, semblent aujourd'hui remettre en cause leurs décisions.

Une dégradation de la compétitivité de l'électricité issue des énergies renouvelables en termes de prix de production ou la mise en œuvre de progrès technologiques concernant d'autres sources d'énergies, la découverte de nouveaux gisements importants de pétrole, gaz ou charbon ou encore une diminution des prix du pétrole, du gaz et du charbon, qui sont actuellement à un niveau élevé, pourrait néanmoins provoquer une diminution de la demande d'énergie renouvelable, ce qui pourrait avoir un effet

défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.3. Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens**

La vente de centrales éoliennes constitue la première source de revenus du Groupe. Certaines personnes, associations ou autres groupements de personnes s'opposent à l'implantation de projets éoliens en invoquant une dégradation du paysage, des désagréments sonores, les dommages subis par les volatiles ou plus généralement une atteinte à leur environnement.

Une moindre acceptation par les populations locales de l'implantation de parcs éoliens, une progression du nombre de recours ou une évolution défavorable de leur issue pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.4. Risques liés à la réglementation et à son évolution**

Les activités du Groupe s'inscrivent dans un environnement fortement réglementé. La réglementation applicable aux activités de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables varie d'un pays à l'autre et est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe susceptibles d'augmenter ses dépenses d'investissement (liées par exemple à l'adaptation de ses produits), ou encore constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir, que ce soit à l'initiative des autorités compétentes, ou par suite d'une action intentée par un tiers tendant à invalider la réglementation en vigueur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.5. Risques liés à la fiscalité et à son évolution**

L'activité de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables fait l'objet de nombreuses aides et subventions publiques. Ainsi, à titre d'exemple, les clients du Groupe bénéficient dans les DOM-TOM de mécanismes de défiscalisation (Loi GIRARDIN, Loi FROGIER). En outre, la plupart des pays offrent des mécanismes d'amortissement fiscal accéléré d'une part importante des investissements réalisés dans le cadre d'un projet utilisant des énergies renouvelables. Ces mesures d'aides ou d'incitation fiscales jouent un rôle important dans la rentabilité des projets développés par les clients du Groupe.

Le Groupe ne peut garantir que ces dispositifs d'aides soient maintenus à l'avenir ou qu'ils ne soient pas modifiés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.6. Risques liés aux évolutions technologiques**

Le marché des énergies renouvelables, notamment celui de l'éolien, est un marché sur lequel la technologie évolue rapidement. Les techniques de production d'électricité à base de sources d'énergies renouvelables ne cessent de s'améliorer ; parallèlement, elles peuvent se complexifier. Dans cette perspective, la capacité du Groupe à concevoir des produits est un facteur clé de succès.

Afin de maintenir et accroître son niveau d'activité, le Groupe doit être capable de suivre et de s'adapter à ces progrès technologiques. L'impossibilité pour le Groupe de s'y adapter pourrait avoir

un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

## **4.2. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE**

### **4.2.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements**

Le Groupe exerce une activité de conception et de fabrication d'éoliennes. La disponibilité des composants entrant dans la fabrication de ses éoliennes constitue une préoccupation majeure du Groupe qui met tout en œuvre pour sécuriser ses approvisionnements.

Les composants clés entrant dans la fabrication d'une éolienne sont la pale, le multiplicateur et les couronnes (couronnes de pale et couronnes de giration). Pour sécuriser une partie de ses approvisionnements, le Groupe a décidé d'internaliser la fabrication des pales de ses éoliennes. Elles sont réalisées par sa filiale AEROCOMPOSIT OCCITANE, seul fabricant français de pales pour les éoliennes. De même, pour ne pas subir de rupture d'approvisionnement en couronnes et multiplicateurs, le Groupe a choisi de privilégier des composants relativement banalisés. Le Groupe travaille avec les principaux fournisseurs de l'industrie éolienne, mais il leur achète des pièces déjà fiabilisées, produites en grande série par le passé, pour lesquelles la demande actuelle est moins forte. En effet, la demande se concentre aujourd'hui sur les multiplicateurs et les couronnes destinés aux éoliennes d'une puissance comprise entre 2 à 3 MW, créneau sur lequel le Groupe n'est pas présent.

Pour les autres éléments, le Groupe utilise des composants qui ne lui sont pas spécifiques : les génératrices des éoliennes d'une puissance de 1 MW sont également utilisées pour d'autres applications industrielles et les sous-traitants qui les fabriquent sont relativement nombreux. En revanche, les éoliennes de plus forte puissance nécessitent des génératrices spécifiques qui ne sont produites que par un nombre réduit de fournisseurs.

Le Groupe est soumis à un délai de livraison pouvant atteindre un an sur certains composants. Pour limiter son risque d'approvisionnement, le Groupe a sécurisé ses commandes jusqu'en novembre 2008 pour les composants les plus stratégiques (couronnes et multiplicateurs). Pour les pièces moins critiques, le Groupe a engagé ses commandes jusqu'à la fin de l'exercice 2007.

Pour son activité hydraulique, le Groupe utilise peu de composants spécifiques, à l'exception d'un corps en caoutchouc (baudruche) entrant dans la fabrication de ses pompes. La réalisation de cette baudruche est actuellement confiée à un seul sous-traitant mais la qualification d'un second sous-traitant est en cours.

Le Groupe s'efforce d'entretenir d'excellentes relations avec ses principaux fournisseurs afin d'anticiper tout problème potentiel. Une difficulté d'approvisionnement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

A titre indicatif, le premier fournisseur représente 8,4 % du montant total des achats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les cinq et dix premiers fournisseurs représentent respectivement 26,2 % et 39,0 % du montant total des achats de l'exercice 2006.

### **4.2.2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des clients importants**

Dans le cadre de ses activités de fabrication d'éolienne, le Groupe entretient des relations commerciales avec des opérateurs éoliens et des compagnies d'électricité. Dans le cadre de son activité hydraulique, le Groupe commercialise ses produits principalement auprès d'Etats africains.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires cumulé réalisé avec les dix premiers clients représentait 85 % des ventes du Groupe, celui réalisé avec AEROWATT, premier client, représentait près de 39 % des ventes consolidées. Compte tenu de la montée en puissance des clients export hors des DOM-TOM, ces parts relatives tendent à diminuer dans l'éolien.

<b>Chiffre d'affaires pour les 5 premiers clients</b>	<b>En %</b>
AEROWATT	38,9 %
FEA	12,2 %
Société Eolienne Caribéenne – Guadeloupe	8,6 %
Energo Import	5,8 %
Direction Hydraulique du Bénin	5,5 %

En ce qui concerne AEROWATT et la Société, les relations entre ces deux sociétés sont historiques. La dépendance entre ces deux sociétés peut être qualifiée de mutuelle dans la mesure où AEROWATT réalise une part significative de ses centrales éoliennes dans les DOM-TOM (Il est renvoyé à la section 14.2 du présent Document de base pour le détail des liens entre Marc VERGNET, la Société d'une part, et AEROWATT d'autre part). Or dans ces régions, l'éolienne anticyclonique développée par le Groupe constitue la technologie de référence.

En 2004, un désaccord relatif à la cession par la Société des droits dans une centrale éolienne (la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE) a opposé VERGNET SA et AEROWATT. Le prix de cession de ces droits a fait l'objet d'un accord transactionnel en 2005 entre les deux parties : le versement par la Société d'un montant de 975 K€ à AEROWATT en contrepartie d'engagements commerciaux pluriannuels. A la date du présent Document de base, il n'existe plus aucun désaccord ou litige quelconque entre la Société et AEROWATT.

Le délai moyen de règlement des clients du Groupe est de 100 jours. Le délai moyen de règlement des clients de la Branche Eolien est de 90 jours (80 jours pour le client AEROWATT). Il est de 120 jours pour la Branche Hydraulique. Historiquement, le Groupe n'a jamais eu d'incidents de paiement avec les Etats Africains, dont les projets sont financés par des organismes internationaux (Banque Mondiale par exemple).

#### **4.2.3. Risques liés au développement d'une nouvelle gamme d'éolienne**

Pour accélérer son développement, VERGNET conçoit actuellement une nouvelle gamme d'éolienne, GEV HP (Générateur Eolien VERGNET de Haute Puissance), éoliennes abaissables d'une puissance nominale de 1 MW. Ce programme de développement constitue le 7<sup>ème</sup> de ce genre pour le Groupe qui dispose d'une solide expérience dans le domaine de la conception de machines innovantes.

L'étude de faisabilité de la machine, financée par l'ADEME, a permis de valider les principaux choix technologiques et la pertinence économique du projet.

Pour limiter le risque de conception, le Groupe fait appel aux deux plus grands bureaux d'études éoliens mondiaux que sont GARRAD HASSAN et GERMANISHER LLOYD. Leur participation au développement de la nouvelle machine permet notamment d'optimiser les études de conception. Le bureau d'études GERMANISHER LLOYD, référence internationale en matière de certification dans l'éolien, a été retenu pour assurer la certification de la GEV HP. Le Groupe fait appel à cette structure pour valider l'ensemble des modélisations et des calculs de dimensionnement réalisés préalablement par GARRAD HASSAN. Le principe du doublement des études constitue une garantie importante pour sécuriser le développement et l'industrialisation de la GEV HP.

Suivant le même principe, le développement de la nouvelle pale assemblable sur site, conduit par sa filiale AEROCOMPOSIT OCCITANE, est réalisé avec le soutien des bureaux d'études GARRAD HASSAN et AEROTROP ainsi que l'Ecole des Mines d'Alès.

Comme précisé dans le chapitre 6.1.1.4 du Document de base, la GEV HP est actuellement à l'étape « C-Design » du processus de certification. L'objectif est que celle-ci intervienne fin mai. A la date d'enregistrement du Document de base, la Société estime que cette date sera respectée. Les autres étapes du processus de certification sont les suivantes :

- B-Design : Validation de la conception mécanique et électrique de l'aérogénérateur (design, notes calculs). La Société prévoit l'achèvement de cette étape fin 2007
- Design : Mesures sur l'aérogénérateur de pré série pour confirmation de la conception et des performances (courbe de puissance, mesure de bruit). La Société prévoit l'achèvement de cette étape au plus tard fin 2008.

Bien que le Groupe mette tout en œuvre pour finaliser le développement de la GEV HP dans les délais qu'il s'est fixé, un retard dans le développement de la nouvelle machine pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.2.4. Risques liés à la saisonnalité de l'activité**

L'activité du Groupe est soumise à une saisonnalité très importante : la majorité des ventes d'éoliennes est réalisée sur le quatrième trimestre de l'année fiscale. Le chiffre d'affaires est principalement constaté lors de ce trimestre. Il en est de même pour les coûts des composants nécessaires à la fabrication des éoliennes. En revanche, une partie significative des frais généraux ne peut être ajustée à ces variations saisonnières. En conséquence, une baisse des ventes sur ce trimestre est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le résultat d'exploitation du Groupe. Les ventes et le résultat d'exploitation du Groupe sont susceptibles de varier de manière très significative d'un trimestre à l'autre. De ce fait, le Groupe estime que les comparaisons de résultat d'exploitation d'un trimestre à l'autre ne sont pas nécessairement significatives et ne doivent pas être considérées comme un indicateur de la performance future.

#### **4.2.5. Risques liés à la concurrence**

La notion de concurrence sur le marché des fabricants d'éoliennes doit être analysée au regard des spécificités des marchés ciblés par les fabricants.

Les principaux fournisseurs mondiaux d'éoliennes, tels que VESTAS, GE WIND, ENERCON, GAMESA, SUZLON, SIEMENS, REPOWER et NORDEX, sont présents sur les marchés historiques du développement de l'éolien, constitués par l'Europe (Allemagne, Espagne et Danemark), les Etats-Unis et l'Inde. Sur ces marchés, la technologie proposée par ces constructeurs correspond aux éoliennes tripales sur mâts autoporteurs.

Les marchés européens, américains et indiens présentent actuellement une très forte croissance. Les fabricants d'éoliennes doivent faire face à une très forte demande qui se traduit par des carnets de commandes représentant plusieurs années de chiffre d'affaires. Le marché de l'éolien est par ailleurs soumis à une tension sur la disponibilité de certains composants clés tels que les pales, les multiplicateurs et les couronnes. Dans ce contexte de très forte activité, les marchés spécifiques ciblés par VERGNET ne représentent pas aujourd'hui un enjeu stratégique pour ces constructeurs aux capacités de production déjà saturées.

Le Groupe a développé une technologie innovante d'éoliennes bipales anticycloniques qui peuvent être implantées dans des régions cycloniques et/ou présentant des difficultés d'accès. Les premières éoliennes VERGNET ont été implantées dans les DOM-TOM où la technologie VERGNET représente aujourd'hui 96 % du parc éolien. Depuis ces premiers succès, le Groupe a étendu son

marché géographique en équipant plusieurs pays situés en zone cyclonique tels que Cuba, Fidji ou Vanuatu. Par ailleurs, la technologie du Groupe a également été utilisée par certains pays comme l'Australie ou l'Erythrée pour alimenter des réseaux autonomes non connectés au réseau central.

Le Groupe ne peut exclure qu'un autre fabricant d'éolienne puisse entrer sur le marché sur lequel il est présent et ne vienne ainsi diminuer sa part de marché. En effet, certains concurrents disposent d'une puissance financière plus importante que la Société, qui pourrait leur permettre de développer de nouvelles technologies.

A ce jour, le Groupe dispose toutefois d'une avance technologique significative qu'il entend maintenir en développant de nouveaux produits, d'une présence commerciale forte et d'une excellente réputation sur ses marchés. Sur son activité hydraulique, le Groupe ne rencontre aucune concurrence organisée.

#### **4.2.6. Risques liés à l'effet des acquisitions ou investissements**

Le Groupe pourrait à l'avenir réaliser des acquisitions ou des investissements liés à des opérations de croissance externe dans ses différents domaines d'activité ou dans d'autres domaines d'activité. De telles opérations impliquent un certain nombre de risques liés à l'intégration des activités acquises ou du personnel, à l'impossibilité de dégager les synergies escomptées, au maintien de normes, procédures et politiques uniformes, à l'apparition de passifs ou de coûts non prévus ou encore à la réglementation applicable à de telles opérations. Ces risques pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, les modalités de financement de ces acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe, notamment en cas de recours à l'endettement.

### **4.3. RISQUES LIES A LA SOCIETE**

#### **4.3.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés**

Le développement historique du Groupe repose en partie sur le rôle joué par Marc VERGNET, Président Directeur Général et actionnaire fondateur. Ces dernières années, le Groupe a cependant renforcé ses équipes en recrutant plusieurs cadres de haut niveau qui apportent une expérience confirmée dans tous les domaines de gestion et de développement du Groupe. Compte tenu de la pénurie de compétence dans ce secteur en forte croissance, le Groupe ne peut garantir leur présence sur le long terme malgré les dispositifs de fidélisation mis en place pour les principaux cadres. De tels départs pourraient entraîner des conséquences défavorables sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une assurance homme clé a été souscrite pour le Président Directeur Général. Le niveau de garantie est de 1.524 K€ La police couvre les accidents ou maladies conduisant à une invalidité permanente incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

#### **4.3.2. Risques liés à l'actionnariat**

L'actionnariat de la Société résulte des évolutions historiques compte tenu des différentes augmentations de capital.

La croissance souhaitée par les actionnaires actuels nécessite un apport en fonds propres qui se fera par augmentation de capital. Cette opération pourrait conduire à des évolutions de participation. Des difficultés en ce domaine pourraient conduire à des conséquences défavorables sur le développement de sa Société et ses résultats, ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la dilution totale du capital liée à l'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions et BSPCE encore en circulation est de 9,3 %.

#### 4.4. RISQUES DE MARCHE

##### 4.4.1. Risques de taux d'intérêt

L'endettement consolidé du Groupe au 31 décembre 2006 s'élève à 6.396 K€ Le tableau ci-dessous présente une décomposition, en fonction de leur durée, des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2006 :

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers	1.124	-	-
Passifs financiers	(2.536)	(3.860)	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(1.412)</b>	<b>(3.860)</b>	-
Position Hors bilan	600		
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(812)</b>	<b>(3.860)</b>	-

La position nette à moins d'un an à taux fixe est de 812 K€ L'impact d'une variation de 1 % à la baisse des taux d'intérêts serait de 8 K€ sur le résultat financier de l'année 2007. Le Groupe estime donc ne pas être confronté à un risque de taux d'intérêt significatif.

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Echéance	Existence ou non de couvertures
1.000.000 €- MLT Banque régionale de l'Ouest	Taux variable	335.427,64 €	10/07/2008	Pas de couverture affectée
1.000.000 €- MLT Caisse d'Epargne	Taux variable	371.414,32 €	20/08/2008	Pas de couverture affectée
1.000.000 €- MLT Crédit Agricole	Taux variable	335.158,08 €	07/07/2008	Pas de couverture affectée
750.000 €- MLT Société Générale	Taux fixe	255.542,64 €	16/07/2008	Pas de couverture affectée
1.500.000 €- Revolving Crédit Agricole	Taux variable	1.500.000 €	01/10/2010	Pas de couverture affectée
560.000 €Revolving Caisse d'Epargne	Taux fixe	560.000 €	14/12/2010	Pas de couverture affectée
100.000 €- Prêt participatif régional Banque régionale de l'Ouest	Taux fixe	70.674,10 €	20/01/2009	Pas de couverture affectée
47.000 €- Prêt participatif régional Fortis Banque	Taux fixe	38.153,33 €	31/10/2010	Pas de couverture affectée
100.000 €- MLT Région Centre PPR	Taux variable	100.000 €	14/03/2011	Pas de couverture affectée
40.000 €- MLT Banque Populaire du Midi	Taux fixe	9.174,55 €	20/12/07	Pas de couverture affectée
149.000 €- MLT Société Bordelaise de crédit Industriel et Commercial	Taux fixe	84.674,91 €	10/08/08	Pas de couverture affectée

#### 4.4.2. Risques de change

Le Groupe établi principalement ses factures en euros. En 2006, près de 3 % du chiffre d'affaires a toutefois été réalisé dans d'autres monnaies que l'euro (dollar américain et dollar fidjien). Le Groupe est donc exposé aux risques financiers pouvant résulter de la variation de change de certaines devises.

Le tableau ci-dessous présente la position nette du Groupe au 31 décembre 2006 :

<i>(en K€)</i>	<b>USD</b>	<b>FJD</b>
Actifs	687	119
Passifs	(195)	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>492</b>	<b>119</b>
Position hors bilan	(477)	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>15</b>	<b>119</b>

Le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de change significatif.

#### 4.4.3. Risques sur actions

Au 31 décembre 2006, les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de SICAV de Trésorerie pour un montant de 38 K€, et ne présentent donc pas de risques pour la Société.

#### 4.4.4. Risques de liquidité

Outre un montant de lignes de crédit court terme non confirmées pour un montant global de 7.300 K€, le Groupe dispose au 31 décembre 2006 de deux lignes de crédit moyen terme confirmées pour un montant de 2.060 K€. Ces deux ouvertures de crédit ont été contractées par VERGNET SA à la fin de l'année 2006. Elles ont une durée de quatre ans, sont remboursables in fine et ne font pas l'objet de covenants. Ces lignes de crédit moyen terme n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2006.

Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque de liquidité.

#### 4.4.5. Politique de provisionnement

Les provisions sont enregistrées conformément aux principes comptables généraux applicables en France. Les provisions inscrites par le Groupe sont les suivantes :

- La provision pour impôts différés ;
- La provision pour indemnités de départs en retraite : le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite est expliqué par le fait que le Groupe ne verse pas de gratifications professionnelles à ses salariés. Les provisions constatées représentent uniquement les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite ;
- La provision pour litiges : elle correspond à des litiges pour lesquels le Groupe estime encourir des charges futures ;
- La provision pour garanties : elle correspond à la garantie constructeur donnée par le Groupe sur ses machines ;
- Les provisions pour charges : elles correspondent principalement à des travaux restant à réaliser sur des chantiers et à des sinistres.

Règles internes conduisant à la comptabilisation de provisions :

- Provisions pour garanties : Les machines vendues par le Groupe font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière et sont, le cas échéant, ajustés en cas de variation significative.
- Provisions pour charges : Ces provisions sont constituées pour faire face à des charges prévisibles dont le montant a été estimé par la Société.

La Société provisionne les risques, les litiges et les situations contentieuses connus ou en-cours à la clôture de l'exercice. La provision comptabilisée constitue la meilleure estimation du risque.

#### **4.5. RISQUES JURIDIQUES**

##### **4.5.1. Faits exceptionnels et litiges**

La direction de la Société indique n'avoir connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige, de quelque nature que ce soit, pouvant avoir un impact sur l'activité, la situation nette ou les résultats du Groupe.

##### **4.5.2. Droits de propriété intellectuelle et industrielle**

Le Groupe ne court, à sa connaissance, aucun risque particulier quant à l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses droits de propriété intellectuelle.

Les marques déposées par le Groupe concernent notamment les noms suivants : VERGNET, VERGNET EOLIEN et VERGNET HYDRO. L'ensemble des marques déposées est détaillé à la section 11.3 du présent Document de base. Le détail des brevets déposés par le Groupe figure à la section 11.2 du présent Document de base.

Au jour du présent document de base, aucune action n'a été intentée à l'égard du Groupe en matière de propriété intellectuelle. Si une telle action était menée, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

#### **4.6. RISQUES FISCAUX**

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices fiscaux 2001/2002, 2002/2003 et 2004. La vérification au titre de l'exercice fiscal 2001/2002 s'est achevée en janvier 2007. Elle s'est traduite par une rectification de 27 K€ acceptée par la Société.

La contestation des propositions de rectification de l'Administration au titre des exercices 2002/2003 et 2004 se poursuit. Le montant total de la proposition de rectification au titre de ces deux exercices est d'un montant de 2.175 K€. L'Administration conteste essentiellement l'intégralité des provisions constituées pour couvrir les obligations contractuelles de la Société en matière de garantie et la déductibilité de la plupart des coûts effectifs afférents. La Société estime que la traduction comptable et fiscale de la proposition de rectification de l'Administration n'est pas cohérente avec la réalité économique traduite dans les comptes des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004. Pour ces raisons, l'ensemble des propositions de rectifications de l'Administration ne sont pas retraduites dans les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

#### **4.7. ASSURANCES**

Le Groupe dispose des couvertures d'assurances suivantes :

- Responsabilité civile professionnelle,
- Multirisques industrielle,
- Marchandises transportées,
- Tous-risques chantiers,
- Responsabilité civile mandataires sociaux,
- Mission auto,
- Assistance rapatriement des collaborateurs.

Le montant global des primes d'assurances versées par le groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 est de 310 K€

Le tableau ci-dessous présente le détail des polices d'assurance du Groupe à la date du présent Document de base :

<b>Nature</b>	<b>N°</b>	<b>Assureur</b>	<b>Validité</b>	<b>Assuré</b>	<b>Franchise</b>	<b>Plafond</b>
<b>Responsabilité Civile et risques annexes</b>	82750969	GAN Eurocourtage	31/12/07	VERGNET SA VERGNET HYDRO VERGNET CARAIBE VERGNET PACIFIC AEROCOMPOSIT OCCITANE VERGNET OCEAN INDIEN	Entre 0 et 2.300 €	3.049 K€ (limite générale)
<b>Multirisque industrielle</b>	017435425	GAN Eurocourtage	31/12/07	VERGNET SA VERGNET HYDRO Matériel Marchandises Perte exploit.	Entre 500 et 10.000 €	19.900 K€ (limite générale)
<b>Marchandises transportées</b>	R00017302	CNA Insurance	31/12/07	VERGNET SA – VERGNET HYDRO Filiales éoliennes	5.000 €	600 K€ par sinistre
<b>Tous-risques Chantiers montage et essais</b>	048338715	GAN Eurocourtage	31/12/07	Chantiers de VERGNET SA	10.000 €	6.000 K€ par évènement
<b>RC Mandataires sociaux</b>	702554 A	CHUBB	31/12/07	Dirigeants de droit et de fait de VERGNET SA et des filiales	Entre 0 et 15% du montant du sinistre	2.300 K€ par sinistre
<b>Mission auto</b>	8 314 055	AGF Lilloise	31/12/07	Tous les collaborateurs de VERGNET SA et VERGNET HYDRO	228 €	40K€ par sinistre
<b>Assistance rapatriement des salariés en mission</b>	4901048	AIG Europe	31/12/07	Tous les collaborateurs de VERGNET SA et VERGNET HYDRO	Néant	4.500 K€ (limite générale)
<b>Assistance rapatriement des salariés expatriés ou détachés</b>	58394345	Europ Assistance	31/12/07	Tous les collaborateurs expatriés ou détachés > 6 mois	Néant	Corporel + matériel 9.000 K€ par an

En outre, la Société a souscrit une assurance homme clé sur Marc VERGNET, Président Directeur Général de la Société, à hauteur de 1.524 K€

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE**

#### **5.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société**

La dénomination sociale de la Société est « VERGNET SA».

#### **5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

La Société est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 348 134 040.

Le code A.P.E. de la Société est 291 D.

#### **5.1.3. Date de constitution et durée**

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ; cette durée viendra donc à expiration en 2087, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.

#### **5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation régissant ses activités**

La Société est une Société Anonyme (SA). La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.227-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est fixé à Saran (45770), 160 rue des Sables de Sary.

#### **5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société**

VERGNET SA a été créée en 1988, par Marc VERGNET. La Société a alors pour objet la fabrication et la commercialisation de systèmes de pompes en milieu rurale.

A partir de 1993, suite à la commercialisation de son premier Générateur Eolien VERGNET (GEV), la Société s'est progressivement développée dans le domaine de l'énergie éolienne à travers le monde par l'implantation de filiales.

En 2001, VERGNET franchit une étape décisive en lançant la GEV 220 kW, 1<sup>ère</sup> éolienne anticyclonique de moyenne puissance. Les éoliennes VERGNET sont les seules du marché intégrant une technologie permettant leur installation en toute sécurité dans des zones cycloniques ou difficiles d'accès.

En 2002, VERGNET SA filialise puis externalise son activité spécifique de développement de centrales éoliennes au sein de la société AEROWATT. Cette dernière est inscrite au Marché Libre d'Euronext Paris depuis 2006. La Société obtient la certification ISO 9001 – v2000. Depuis 2002, la Société ne détient plus aucune participation dans le capital d'AEROWATT

En 2004, le Groupe lance son 7<sup>ème</sup> programme de développement d'éolienne : une gamme d'éolienne anticyclonique de haute puissance (GEV HP de 1 MW).

En 2005, le Groupe signe un contrat avec FEA (Fidji Electricity Authority), son premier contrat significatif à l'export, pour la construction d'une centrale de 10 MW.

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le volume total des investissements réalisés par le Groupe s'est élevé en 2006 à 845 K€, contre 987 K€ en 2005 et 269 K€ en 2004.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des principaux investissements réalisés ces dernières années :

En K€	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Investissements incorporels	337	72	14
Investissements corporels	443	780	191
Investissements financiers	65	135	64
<b>TOTAL</b>	<b>845</b>	<b>987</b>	<b>269</b>

L'année 2006 est marquée par l'activation de frais de développement pour 306 K€ correspondant au développement de la nouvelle gamme GEV HP de 1 MW.

### 5.2.2. Principaux investissements à venir

A la date du présent Document de base, les investissements prévus par le Groupe pour l'exercice 2007 représentent un montant de près de 5.800 K€. Sur ce montant, 3.300 K€ sont destinés au développement de la GEV HP, 850 K€ pour l'agencement des deux nouveaux sites de production, 350 K€ pour l'installation d'un nouveau système de gestion de type ERP. Le solde sera consacré à des investissements complémentaires (outils de chantier et de maintenance).

Les 5,8 M€ d'investissement seront financés à hauteur de 3,15 M€ au travers de soutiens financiers (Cf. chap. 6.1.1.4 du Document de base) :

- OSEO ANVAR : financement de la réalisation et des essais de la pré-série (avance remboursable de 2.200 K€ sur un programme éligible de 4.400 K€),
- OSEO et Région Languedoc Roussillon : financement du projet innovant de pales en plusieurs éléments assemblés sur site (avance remboursable de 625 K€ sur un programme éligible de 1.250 K€),
- OSEO dans le cadre de la labellisation du programme d'innovation « pales en plusieurs éléments assemblés sur site » au sein du pôle de compétitivité DERBI (avance remboursable de 125 K€),
- La région Centre : financement du développement de la machine (subvention de 200 K€).

Les 2,65 M€ restants seront financés sur fonds propres.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES



Le Groupe VERGNET conçoit, fabrique, commercialise et installe des matériels innovants pour la production d'énergie éolienne et l'alimentation en eau potable.

Présent sur tous les continents, il équipe près de 80.000 points d'eau qui alimentent 40 millions de personnes et a fourni plus de 500 éoliennes qui produisent chaque année l'équivalent de 125.000 MWh d'électricité verte.

Précurseur de l'approche de développement durable le Groupe est devenu une référence en matière d'alimentation en eau grâce à une présence de 30 ans en Afrique et un réseau de service après vente sans équivalent.



L'Hydropompe VERGNET consacrée par deux timbres en Afrique

Unique industriel français de l'éolien, VERGNET a développé la seule technologie permettant l'installation et la maintenance de ses éoliennes sur tous les sites, y compris les zones difficiles d'accès ou cycloniques.

Le Groupe est aujourd'hui fortement positionné sur un marché de 1,5 milliards de personnes auxquelles il propose une production d'électricité propre et bien plus économique que celle qu'ils consomment aujourd'hui à partir du pétrole.

### 6.1. PRESENTATION DES DEUX ACTIVITES DE VERGNET : L'EOLIEN ET L'HYDRAULIQUE

VERGNET a construit son développement et son image autour de deux idées fortes : être à l'écoute des besoins de ses clients, et innover en s'inspirant de la nature.

#### 6.1.1. Des éoliennes différentes, pour des marchés spécifiques

##### 6.1.1.1. Une éolienne : l'énergie du vent transformée en électricité

Une éolienne, ou aérogénérateur, convertit l'énergie du vent en énergie électrique.

Le vent fait tourner le rotor, (constitué par les pales et le moyeu) qui transmet la puissance produite à une génératrice située dans la nacelle de l'éolienne. Cette génératrice, un alternateur électrique, convertit cette énergie mécanique en énergie électrique.

La machine est équipée d'un ensemble de systèmes mécaniques, hydrauliques et électroniques permettant d'optimiser et de contrôler l'énergie électrique produite.

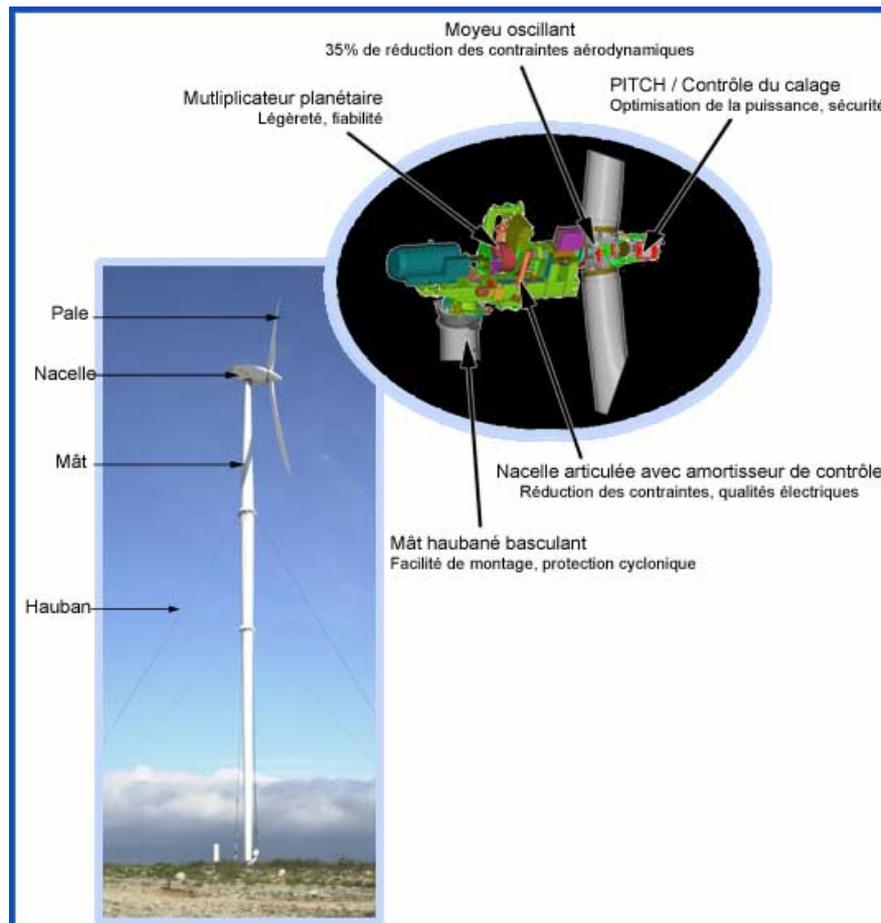
L'énergie mécanique produite par le vent est transmise du rotor vers la génératrice par l'intermédiaire d'un multiplicateur qui permet d'entraîner la génératrice à sa vitesse normale de fonctionnement.

Le courant produit est évacué directement sur le réseau électrique.

Une centrale ou ferme éolienne est constituée d'un ensemble d'éoliennes raccordées à un même poste de livraison au réseau.

#### 6.1.1.2. Les choix technologiques VERGNET

Les aérogénérateurs VERGNET présentent toutes les fonctionnalités et possibilités des éoliennes les plus performantes, comme notamment l'ajustement automatique de l'angle d'attaque des pales en fonction du vent et de la puissance souhaitée. Elles y ajoutent également des spécificités technologiques uniques qui facilitent et sécurisent leur installation et leur maintenance dans des pays ne disposant que de peu d'infrastructure logistique ou présentant un fort risque cyclonique.



**Principaux composants d'une éolienne VERGNET**

Les principales spécificités technologiques VERGNET sont les suivantes :

**Hélice bipale à moyeu oscillant :** VERGNET a choisi de développer une hélice bipale plutôt que tripale. Cette technologie, sans impact sur la puissance délivrée par l'éolienne (pales plus larges et rotation de l'hélice un peu plus rapide) permet d'abaisser la machine jusqu'au sol.

La technologie du moyeu oscillant est dérivée de celle utilisée pour les hélicoptères. Elle permet de réduire de 35 % les contraintes aérodynamiques pesant sur l'éolienne, et donc son poids.

**Mât haubané et système d'abaissement :** VERGNET a développé un mât haubané articulé à sa base, deux fois plus léger que les mâts des éoliennes tripales conventionnelles. Ces particularités permettent :

- le basculement de la machine au sol au moyen d'un simple treuil et en moins d'une heure,
- des mâts de plus grande hauteur pour exploiter, plus haut, des vents plus puissants,
- un coût de la machine plus compétitif.

De plus, les haubans sont amarrés sur des ancrages forés ("micro-pieux"), ce qui réduit par un facteur dix la quantité de béton nécessaire aux fondations.

A puissance équivalente, les éoliennes VERGNET sont deux fois plus légères que les éoliennes conventionnelles.

*La technologie éolienne VERGNET inspirée par la nature, tel le roseau qui plie mais ne rompt pas, se distingue de celle du chêne, puissant mais « lourd », qui a inspiré les grandes machines tripales du Nord de l'Europe.*

*« Les vents me sont moins qu'à vous redoutables; Je plie, et ne romps pas. »  
Jean de La Fontaine (Le Chêne et le Roseau)*

**Ces systèmes brevetés portent l'image et la notoriété de VERGNET.**



**Manœuvre de basculement d'une éolienne**  
Inauguration Île de la Juventud, Cuba

#### *6.1.1.2.1. Logistique facilitée jusqu'au site*

Les éoliennes VERGNET ont été conçues pour être acheminées sur n'importe quel site, quels que soient l'infrastructure et les moyens logistiques localement disponibles.

Ainsi, les composants principaux de l'éolienne VERGNET sont transportés en containers avec des véhicules standards, alors que les composants des éoliennes conventionnelles nécessite des convois exceptionnels (véhicules à grand nombre d'essieux, trains spéciaux,...).

#### 6.1.1.2.2. Installation sans moyens lourds

Alors que l'installation des éoliennes conventionnelles nécessitent des moyens de levage spécifiques indisponibles dans les pays visés par VERGNET (ex : grues jusqu'à 600 tonnes de charge et 100 mètres de hauteur), l'assemblage des composants des éoliennes VERGNET ne requiert que des moyens de manutention légers. Les éoliennes sont intégralement assemblées au sol puis érigées à l'aide du treuil hydraulique qui équipe chaque machine.

#### 6.1.1.2.3. Maintenance aisée



**Entretien d'une éolienne VERGNET**  
Centrale de Kafate, Nouvelle Calédonie

L'entretien et la maintenance usuelle des éoliennes classiques font intervenir du personnel qualifié, habilité aux travaux en hauteur. Le remplacement, le cas échéant, de composants majeurs nécessite les mêmes moyens lourds et coûteux que lors de l'installation (mise en place d'une grue).

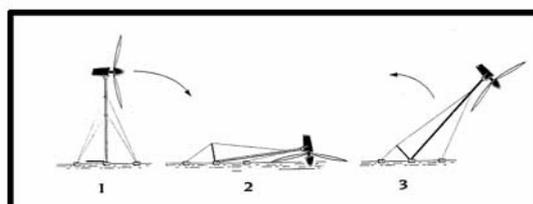
A contrario la maintenance, l'entretien périodique ou l'entretien lourd des machines VERGNET s'effectuent au sol après avoir abaissé la machine, permettant aux techniciens d'intervenir avec rapidité, aisance et efficacité.

#### 6.1.1.2.4. Protection cyclonique

Lors d'une alerte cyclonique, les éoliennes VERGNET sont abaissées et sanglées au sol en moins d'une heure. Elles supportent ainsi des vents de plus de 300 Km/h auxquels aucune éolienne « debout » ne peut résister.



**Photo satellite de cyclones sur les Antilles**  
Juin à octobre 2005 - Source: Nasa



**Shéma explicatif de la manoeuvre d'abaissement**

1. Arrêt des pales, amorce de la bascule
2. Eolienne ramenée au sol (treuil) et fixée
3. Fin de la manoeuvre, l'éolienne est redressée



**Dégâts causés sur des éoliennes conventionnelles**  
lors de cyclones (Erica, Myco...)



**Eolienne Vergnet ramenée au sol**  
Position de sécurité, ou de maintenance

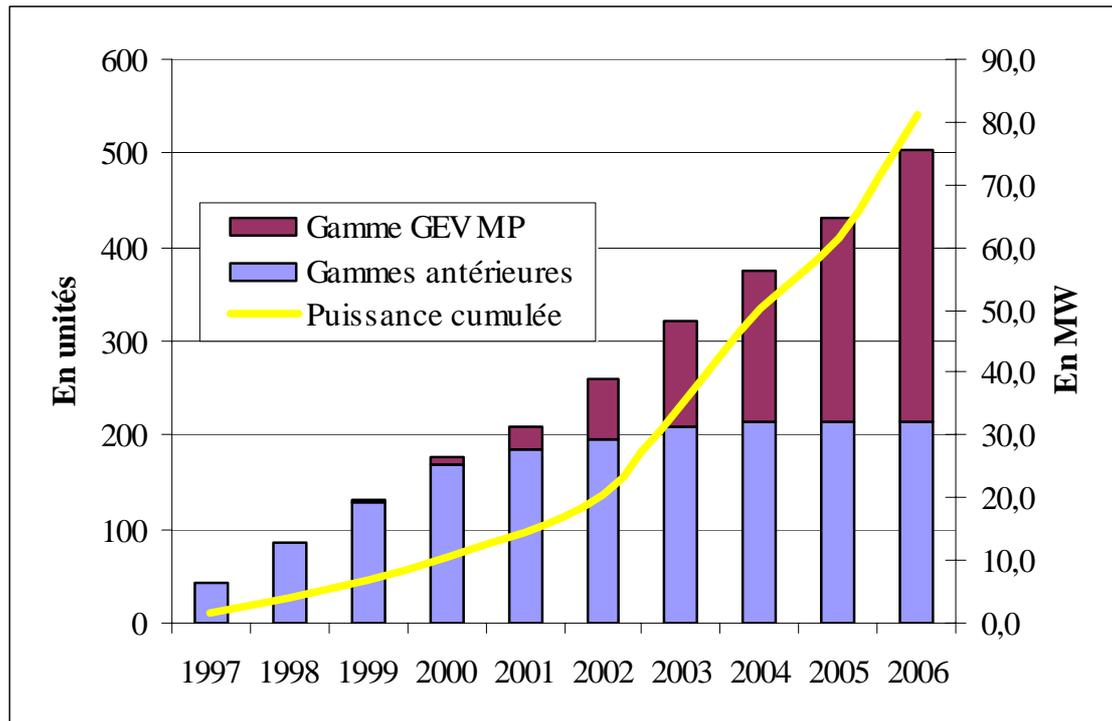
### 6.1.1.3. La gamme d'éoliennes

#### 6.1.1.3.1. Produits actuellement commercialisés

Le Groupe a construit son développement dans l'éolien avec des gammes d'aérogénérateurs de plus en plus puissants. Ses ventes sont aujourd'hui concentrées sur la GEV MP de 275 kW pour la réalisation de fermes éoliennes de 1 à 10 MW.

Ces machines ont une hauteur de mât de 55 ou 60 mètres, un diamètre de pales variant de 30 à 32 mètres et développent une puissance de 275 kW en 50 ou 60 Hz.

La répartition des ventes au cours des dix dernières années est la suivante :



**Historique des ventes au cours des 10 dernières années**

Source : Société

A ce jour, le Groupe a commercialisé et installé plus de 500 aérogénérateurs.

#### 6.1.1.4. Produits en cours de développement

Le Groupe conduit actuellement son 7<sup>ème</sup> programme de développement éolien : la gamme GEV HP, qui présentera les mêmes avantages d'usage que la GEV MP, mais avec une puissance de 1 MW.

Avec ses nouvelles machines d'une puissance de 1 MW, le Groupe exploite toutes les spécificités technologiques VERGNET, à savoir une nacelle légère, une hélice bipale et un mât haubané, tout en intégrant les dernières avancées technologiques du secteur (électronique de puissance contrôlant 100 % de l'énergie, calage électrique des pales, télé-conduite etc...). Le tableau ci après présente les principales caractéristiques de la gamme GEV HP de 1 MW :

Caractéristiques	Avantages
2 pales	Légère, économique, permet la mise en sécurité au sol en cas de cyclone
2 versions : diamètre 55 ou 62 mètres	Permet de s'adapter à tous les types de vent, performance record sur les sites peu ventés
Hélice oscillante	Avantage technique maîtrisé par VERGNET, qui permet d'alléger toute l'éolienne
multiplicateur standard	Disponibilité de composants déjà fiabilisés, produits en grande série
Génératrice à vitesse variable	Hélice silencieuse, mécanique simplifiée, courant électrique de meilleure qualité même sur les réseaux faibles
Mât tubulaire élancé, très haut (70 mètres) et maintenu par des haubans	Le mât est facilement transportable (convois standards) La hauteur permet de capter plus d'énergie (14 % de plus que les éoliennes installées à 50 mètres de hauteur) Les haubans permettent de réduire considérablement le coût des fondations

**Cette nouvelle gamme changera profondément le positionnement du Groupe en élargissant son marché aux centrales éoliennes de 10 à 50 MW, représentant une forte demande.**

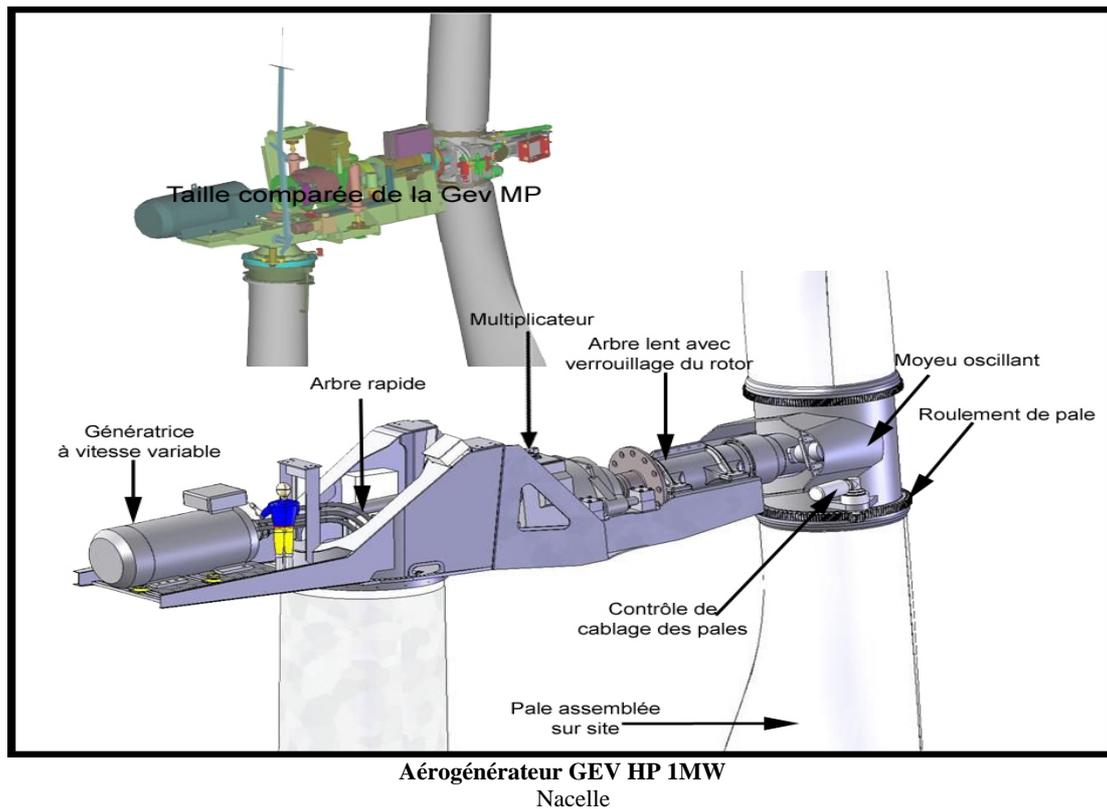
Le programme de développement en cours fait l'objet de nombreux soutiens financiers de la part de :

- L'ADEME : financement de l'étude de faisabilité (subvention de 440 K€ sur un programme de 900 K€),
- OSEO ANVAR : financement de la réalisation et des essais de la pré-série (avance remboursable de 2.200 K€ sur un programme éligible de 4.400 K€),
- OSEO et Région Languedoc Roussillon : financement du projet innovant de pales en plusieurs éléments assemblées sur site (avance remboursable de 625 K€ sur un programme éligible de 1.250 K€),
- OSEO dans le cadre de la labellisation du programme d'innovation « pales en plusieurs éléments assemblés sur site » au sein du pôle de compétitivité DERBI (avance remboursable de 125 K€),
- La région Centre : financement du développement de la machine (subvention de 200 K€).

Il comporte quatre étapes principales :

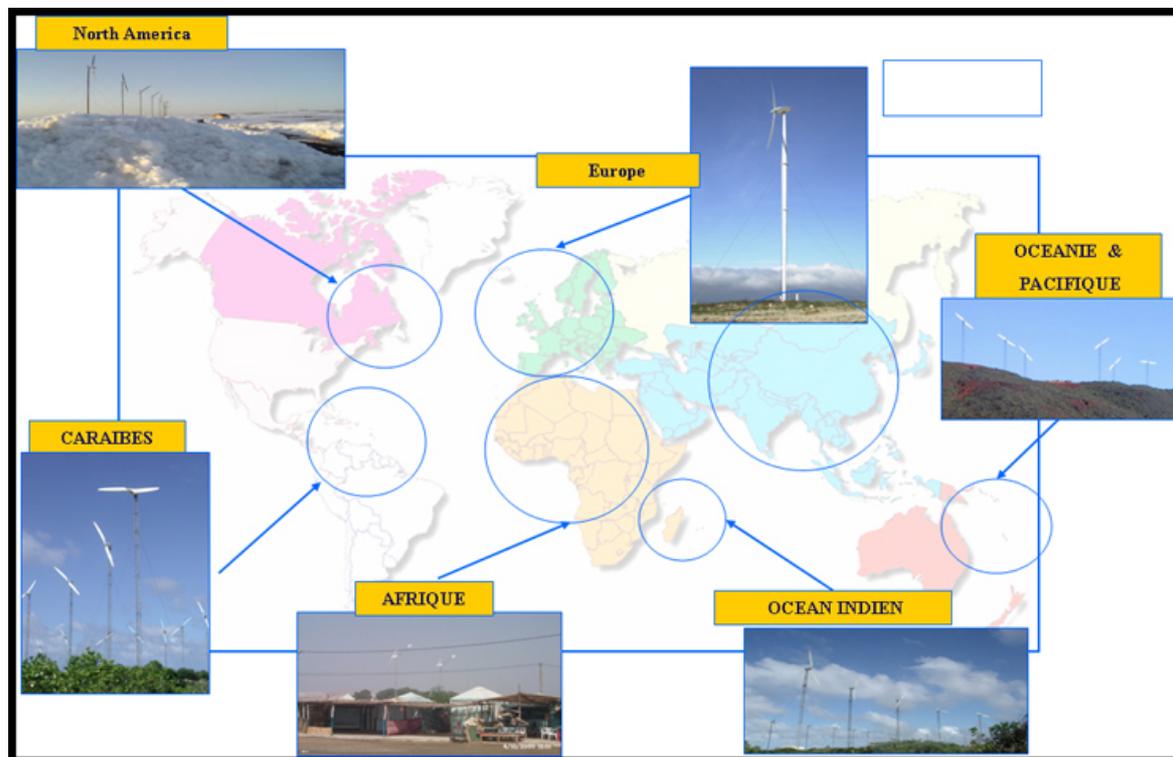
- **L'étude de faisabilité** : Démarrée en 2004, cette étape s'est achevée en janvier 2007. Elle a permis d'arrêter les principaux choix technologiques et de valider la pertinence économique du projet. Elle a fait l'objet d'une revue par l'ADEME, qui a permis l'obtention du financement OSEO ANVAR.
- **La modélisation** : Démarrée en septembre 2006, elle prendra fin courant avril 2007. La machine a été intégralement modélisée par GARRAD HASSAN, bureau d'études internationalement reconnu comme la référence pour le développement des éoliennes. Cette étape permet de déterminer le spectre de contraintes auxquelles l'éolienne sera soumise au cours de sa vie et ainsi concevoir de façon optimale et sûre les composants de la machine.
- **La réalisation** : Démarrée courant février 2007, elle s'achèvera à la fin de l'année. Cette étape consiste en l'étude détaillée (calcul, dessin, spécifications) et l'approvisionnement des composants de la machine. A ce jour, les spécifications techniques de plusieurs composants critiques de la machine (multiplicateurs, couronnes et pales) sont achevées. Les approvisionnements sur la période 2008 – 2010 sont sécurisés par des commandes fermes sur 2008 et des commandes programmes sur les années suivantes. L'étude détaillée des autres composants est en cours.





#### 6.1.1.5. Réalisations clés

A ce jour, VERGNET a fourni des éoliennes pour plus de 30 centrales installées partout dans le monde, et principalement dans les Caraïbes, le Pacifique et l’Océan Indien. Le Groupe assure l’exploitation et la maintenance de près de 25 centrales dont il a fourni les machines.



**Carte d’installation des Fermes Eoliennes VERGNET**  
Puissance totale : 81 MW

**VERGNET est l'unique fournisseur d'aérogénérateurs dans les DOM-TOM et dans les régions d'accès difficile.**

La liste suivante illustre le savoir faire du Groupe :

**Localisation : Nouvelle Calédonie – Kafeate**

- Caractéristique du site : insularité, zone escarpée du Nord de l'Ile, zone cyclonique
- Environnement local : territoire coutumier, emploi de main d'œuvre locale
- Client : Consortium AEROWATT/BIOTECH
- Eoliennes livrées : 42 GEV MP – 11,6 MW
- Début des travaux : Novembre 2003
- Livraison : Décembre 2005

**Localisation : Région Guadeloupe – La Mahaudière**

- Caractéristique du site : insularité, zone saline, zone cyclonique
- Client : Société Eolienne Caribéenne
- Eoliennes livrées : 11 GEV MP – 3,0 MW
- Début des travaux : Juin 2006
- Livraison : Décembre 2006

**Localisation : Région Réunion – La Perrière**

- Caractéristique du site : insularité, zone saline, zone cyclonique
- Client : AEROWATT
- Eoliennes livrées : 26 GEV MP – 7,2 MW
- Début des travaux : Juin 2005
- Livraison : Décembre 2006

**Localisation : Région Réunion – Sainte Rose**

- Caractéristique du site : insularité, zone saline, zone cyclonique
- Client : EDF ENERGIES NOUVELLES
- Eoliennes livrées : 32 GEV MP – 8,8 MW
- Début des travaux : Juin 2004
- Livraison : Décembre 2005

**Plusieurs pays ont choisi de faire confiance à la technologie VERGNET pour réaliser leurs premières centrales éoliennes.**

**Localisation : îles Fidji – Suva**

- Caractéristique du site : insularité, pays en développement isolé, zone très escarpée
- Environnement local : territoire coutumier, emploi de main d'œuvre locale
- Client : Fiji Electricity Authority
- 37 GEV MP – 10 MW
- Début des travaux : Juin 2005
- Livraison prévue : Mai 2007

**Localisation : Cuba – Ile de la Jeunesse**

- Caractéristique du site : double insularité, pays en développement isolé, zone saline, zone cyclonique
- Environnement local : contexte politique spécifique
- Client : Union Electrica
- 6 GEV MP – 1,7 MW
- Début des travaux : Mars 2006
- Livraison : Mars 2007

## Des pays industrialisés ont choisi la technologie VERGNET pour alimenter leurs réseaux isolés en couplage Wind Diesel.

### Localisation : Australie – Coral Bay

- Caractéristique du site : site isolé
- Client : VERVE ENERGY CORPORATION
- 3 GEV MP – 0,8 MW
- Début des travaux : Décembre 2006
- Livraison prévue : Juin 2007

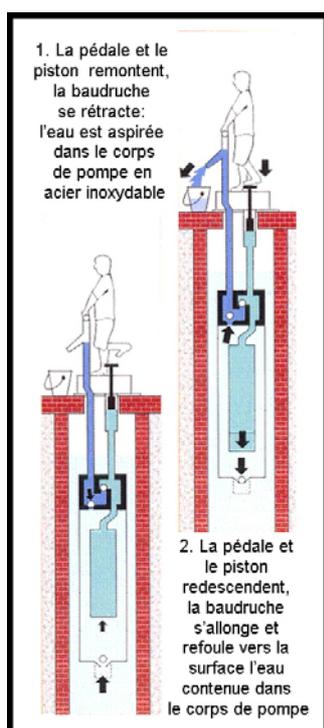
### 6.1.2. L'alimentation en eau : Le métier historique

#### 6.1.2.1. Le pompage

##### 6.1.2.1.1. *Le produit phare : l'hydropompe VERGNET, une histoire débutée il y a 30 ans*

Alors qu'il était en poste au Burkina Faso, Marc VERGNET a été confronté aux situations dramatiques engendrées par la grande sécheresse de 1973 au Sahel.

Il fallait abandonner les puits ouverts, pollués et l'exhaure traditionnelle au seau et réinventer le point d'eau, bouleverser les habitudes ancestrales : trouver une solution durable au grand défi imposé par la nature.



Les forages profonds de faibles diamètres étaient pour Marc VERGNET la réponse adéquate puisqu'ils permettraient de décupler la capacité des points d'eau villageois.

Pour exploiter ces forages, il fallait une pompe nouvelle que les villageois acceptent et que les femmes puissent entretenir, gage d'une gestion responsable et facteur d'émancipation.

L'hydropompe VERGNET, dont le principe s'inspire du fonctionnement du cœur humain, était née. Sa transmission hydraulique a remplacé la transmission mécanique utilisée par toutes les autres pompes manuelles. Elle a permis de proposer un produit 10 fois plus léger que ses concurrents, avec une parfaite résistance à la corrosion, même avec des eaux très agressives et de porter la profondeur de pompage de 40 mètres à 130 mètres, record de profondeur des pompes manuelles.

La simplicité, le faible coût de la maintenance, inférieur à 20 €/an par hydropompe, et son appropriation par les collectivités rurales sont à l'origine de la référence exemplaire de développement durable que constitue l'hydraulique villageoise en Afrique.

Marc VERGNET, appuyé par une équipe de techniciens africains, commence dès lors à développer cette solution sur ce continent.

A ce jour, près de 80.000 points d'eau modernes, équipés de pompes VERGNET, alimentent 40 millions de personnes, avec un taux de fonctionnement exceptionnel de 85 %, pour un parc de pompes qui a 13 ans d'âge moyen.

#### 6.1.2.1.2. « L'hybridation » des pompes concurrentes

VERGNET a intégré sa technologie unique et protégée, la transmission hydraulique, aux principales pompes concurrentes, pénétrant ainsi très rapidement leurs marchés traditionnels :

- VOLANTA (HYDROVOLANTA)
- Et surtout INDIA (HYDROINDIA), la pompe la plus répandue dans le monde

#### 6.1.2.2. Le stockage de l'eau

L'un des composants majeurs d'une adduction d'eau est le château d'eau. En milieu rural africain, plusieurs mois sont nécessaires pour réaliser des réservoirs surélevés, généralement en béton et de qualité médiocre.

Profitant des synergies de la recherche et développement au sein du Groupe, des châteaux d'eau inspirés de la nature ont été développés, légers, simples et efficaces.

A l'image d'une colonne vertébrale, les châteaux d'eau métalliques VERGNET sont traversés par un mât central qui reprend les contraintes de pression auxquelles est soumise la cuve et permettent un allègement très significatif des parois et de la structure. Quatre châteaux d'eau de 50 m<sup>3</sup> peuvent être transportés dans un seul container.

L'utilisation de la technique du mât haubané basculant des éoliennes permet de proposer un produit unique et breveté, facile à installer en quelques semaines jusqu'au cœur du Sahel, pratiquement sans béton.

Le Groupe propose aujourd'hui une gamme complète de solutions de stockage d'eau de 10 à 500 m<sup>3</sup>.

#### 6.1.2.3. Le pompage éolien

Les systèmes de pompage au fil du vent (Waterwind®) permettent d'alimenter des réseaux d'adduction d'eau demandant peu de maintenance. Cette technologie simple est proposée sur les sites ventés pour des pompages de grande profondeur. Une éolienne VERGNET alimente directement en électricité une pompe centrifuge immergée au fonds du forage. Le débit dépend de la vitesse du vent.

#### 6.1.2.4. Dessalement éolien

Le Groupe a conçu des modules éoliens de dessalement d'eau de mer de faible capacité. Il développe actuellement, en relation avec VEOLIA, des équipements de plus forte capacité (plusieurs milliers de m<sup>3</sup> d'eau douce/jour).

L'électricité produite par les éoliennes VERGNET alimente des unités de dessalement par osmose inverse.

#### 6.1.2.5. La chloration

Des systèmes simples et autonomes, des pompes doseuses alimentées par énergie solaire, permettent le traitement par chloration des réseaux ruraux même isolés, garantissant la potabilité de l'eau consommée.

### 6.1.3. **Le choix de l'innovation, une constante de VERGNET**

#### 6.1.3.1. Une plate forme de R&D étendue

Le groupe VERGNET a constitué une importante plate forme de Recherche et Développement pour concevoir des éoliennes et équipements hydrauliques innovants et performants.

#### *6.1.3.1.1. Les équipes*

Depuis plus de quinze ans, le Groupe a fortement investi dans la Recherche et le Développement. Il dispose de deux bureaux d'études principaux regroupant une vingtaine d'ingénieurs et techniciens confirmés qui travaillent aujourd'hui essentiellement au développement de la GEV HP de 1 MW. Pour innover dans le pompage, le stockage et le traitement de l'eau, la Branche Eau dispose d'un département spécifique qui s'appuie sur le savoir faire développé par le Groupe dans l'Eolien.

#### *6.1.3.1.2. Les installations dédiées et les moyens techniques*

Le Groupe dispose actuellement de deux centres d'essais éoliens situés à Portel Les Corbières et à Gommerville. Une nouvelle plateforme d'essais, entièrement dédiée à la nouvelle gamme d'éolienne GEV HP 1 MW est à l'étude. Les bureaux d'études sont équipés des meilleurs logiciels de DAO 3D et de calculs par éléments finis.

L'équipe VERGNET HYDRO dispose également à Ingré de moyens de tests et d'essais sur site.

#### *6.1.3.1.3. Les partenariats techniques*

Le Groupe a une expérience de près de six ans de collaboration active avec les plus grands bureaux d'études de modélisation et d'ingénierie, GARRAD HASSAN, AERODYNE, AEROTROPE, GERMANISCHER LLOYD, DEWI,... Ces bureaux sont des références mondiales dans le domaine de l'éolien.

#### *6.1.3.1.4. Les soutiens par les agences de financement de l'innovation*

Les programmes de recherche du groupe VERGNET sont soutenus par de nombreux organismes et agences de financement de l'innovation dont OSEO ANVAR et l'ADEME. La Société est également labellisée « Entreprise Innovante » auprès d'OSEO ANVAR.

La Société fait partie des pôles de compétitivité : S2E2 Régions Centre Limousin et DERBI Languedoc Roussillon au travers de sa filiale AEROCOMPOSIT OCCITANE.

Entre 1990 et 2003, l'effort de développement a permis de multiplier la puissance unitaire des éoliennes VERGNET par 55 tout en gardant les atouts initiaux de facilité logistique, d'installation et de sécurité cyclonique. Depuis 2004, le Groupe s'est engagé dans son 7<sup>ème</sup> programme de développement avec la gamme GEV HP de 1 MW.

#### *6.1.3.2. Un modèle industriel offrant les meilleurs atouts*

##### *6.1.3.2.1. Des machines conçues principalement à partir de composants de série*

Hormis des éléments différenciateurs majeurs (mât haubané, rotor bipale), VERGNET conçoit ses produits afin d'utiliser le plus grand nombre possible de composants de série, économiques et éprouvés pour l'industrie en général et l'éolien en particulier.

Le choix de la puissance de 1 MW pour la GEV HP permet au Groupe de bénéficier d'un large « sourcing » de composants fabriqués en grande série pour l'industrie, ou pour des aérogénérateurs conventionnels.

##### *6.1.3.2.2. Une valeur ajoutée industrielle concentrée sur l'essentiel*

Dans le domaine de l'éolien, VERGNET concentre ses activités sur les principales sources de valeur ajoutée : le développement de produits différenciants (le rotor bipale à moyeu oscillant et le mât

haubané), la conception et la fabrication des pales et la supervision de l'installation suivie de la mise en service de ses machines.



**Usine d'assemblage des nacelles VERGNET**

A l'exception de la pale, élément stratégique et spécifique, la réalisation des composants de l'éolienne est sous traitée aux meilleurs spécialistes industriels. Pour la réalisation des nacelles de ses aérogénérateurs, VERGNET utilise des composants industriels standards, qu'il contrôle et assemble. Le Groupe se tourne ainsi vers ABB et LEROY SOMER pour ses génératrices, vers les spécialistes de la mécanique de précision BONFIGLIOLI et ROLLIX pour les couronnes et éléments mécaniques de précision, vers SCHNEIDER ou SIEMENS pour les équipements électriques.

Nouant de véritables partenariats avec ses fournisseurs, le Groupe profite des économies d'échelles et de la fiabilité résultantes des grandes séries industrielles fabriquées par ses principaux fournisseurs.

#### *6.1.3.2.3. Maîtrise d'un élément clé : la pale*



**Usine de fabrication de pales AEROCOMPOSIT OCCITANE**

La pale est un élément stratégique de l'éolienne. Le Groupe a choisi de maîtriser la production de cet élément. Ainsi, les pales des éoliennes VERGNET sont conçues et produites par une filiale du Groupe, la société AEROCOMPOSIT OCCITANE installée à Béziers. Cette entité maîtrise parfaitement le process d'infusion sous vide, process mis en œuvre par les plus grands fabricants mondiaux.

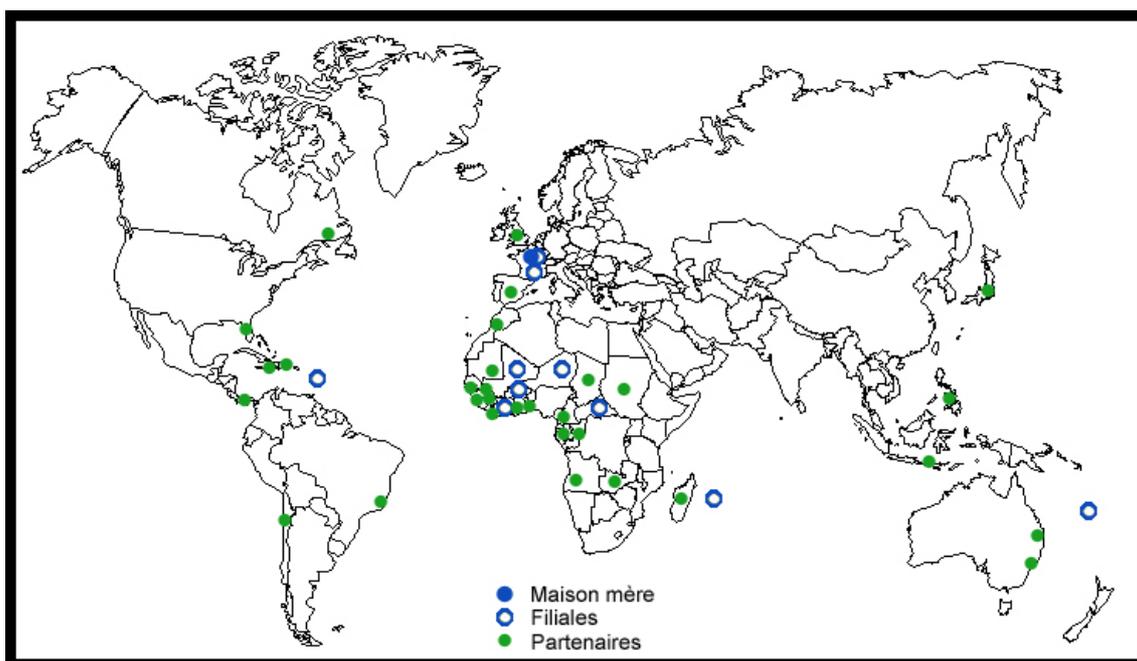
Avec le développement de la pale en deux éléments assemblée sur le site qui équipera la GEV HP de 1 MW, AEROCOMPOSIT OCCITANE et VERGNET disposeront d'un avantage concurrentiel. En effet, cette innovation majeure permettra un transport et un assemblage facilité de la pale sur n'importe quel site.

#### *6.1.3.2.4. VERGNET contrôle la qualité des centrales construites*

Tous les chantiers sont supervisés par du personnel VERGNET.

Les techniciens VERGNET assurent toutes les mises en service et les réglages où que ce soit dans le monde. Si la maintenance n'est pas assurée par le Groupe, des techniciens locaux sont formés et habilités par VERGNET. Les centrales éoliennes sont télé-suivies à partir d'un poste de contrôle au siège de la Société à Saran.

#### 6.1.4. Un réseau étendu de service et de maintenance



**Les Equipes VERGNET SA et leur réseau**  
Filiales et partenaires agréés

Le Groupe part d'un constat simple : pour gagner la confiance des clients, il faut de bons produits ; pour être sûr de gagner, il faut proposer le meilleur service après vente.

La proximité avec les clients est un facteur essentiel à la qualité du service rendu. Au travers de ses filiales ou avec des partenaires agréés, le Groupe propose des prestations complètes de vente de pièces détachées et de maintenance pour ses éoliennes.

Partout où des équipements VERGNET sont installés, des filiales régionales sont créées pour assurer un service de proximité.

Le rayonnement du Groupe dans les Caraïbes a été rendu possible par la structure VERGNET CARAIBES, qui a convaincu, entre autres, le Gouvernement Cubain de sa capacité à assurer un service de haut niveau.

La réussite des projets Fidji, Australie, Vanuatu est due à la démonstration de l'efficacité de VERGNET PACIFIC quant au bon fonctionnement des parcs éoliens entretenus par cette entité.

A Rodrigues, Maurice et Madagascar, le Groupe est représenté par VERGNET OCEAN INDIEN.

Enfin, en Afrique, VERGNET HYDRO dispose d'une base logistique et d'intervention solide grâce à un réseau de cinq filiales principales, certaines implantées depuis plus de vingt ans.

## **6.2. MARCHES**

### **6.2.1. L'énergie éolienne : une réponse aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux**

#### *6.2.1.1. Un monde de l'énergie en pleine évolution*

Le monde de l'énergie a connu ces dernières années de grands changements techniques et politiques. A la prise de conscience générale des limites des réserves d'énergies fossiles s'est ajoutée la conviction que leur usage entraîne le réchauffement climatique.

La hausse durable du prix du pétrole a amené la plupart des pays à réfléchir sur la composition de leur « bouquet énergétique ». Les « petits pays » appréhendent même une rupture de leurs approvisionnements.

Des politiques de dérégulation se mettent en place ou se préparent dans la plupart des pays ouvrant la voie à la production d'énergie décentralisée et à l'exploitation de nouvelles sources d'énergie.

#### *6.2.1.2. L'émergence rapide de l'éolien en Occident*

L'éolien est l'une des réponses de long terme à ces évolutions. Cette énergie est disponible dans de nombreux pays. Elle permet de produire des quantités significatives d'énergie propre et participe efficacement à l'atteinte des objectifs de Kyoto. L'éolien peut sans contraintes techniques représenter jusqu'à 30 % de la capacité de production totale d'un réseau électrique.

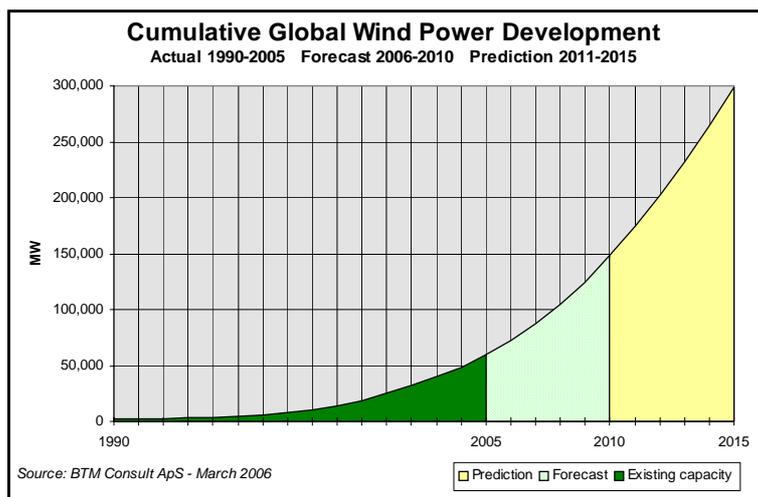
Les Gouvernements des pays développés, gros émetteurs de gaz à effet de serre, ont mis en place des politiques incitatives d'achat d'énergie éolienne. Elles se concrétisent par une tarification du KWh permettant aux opérateurs de rentabiliser rapidement leurs investissements.

Par conséquent, de nombreux investisseurs privés se sont positionnés sur ce marché pour devenir opérateurs de parcs éoliens. Les centrales éoliennes modernes se sont multipliées dans les pays développés, en Europe d'abord, puis aux Etats-Unis et en Asie.

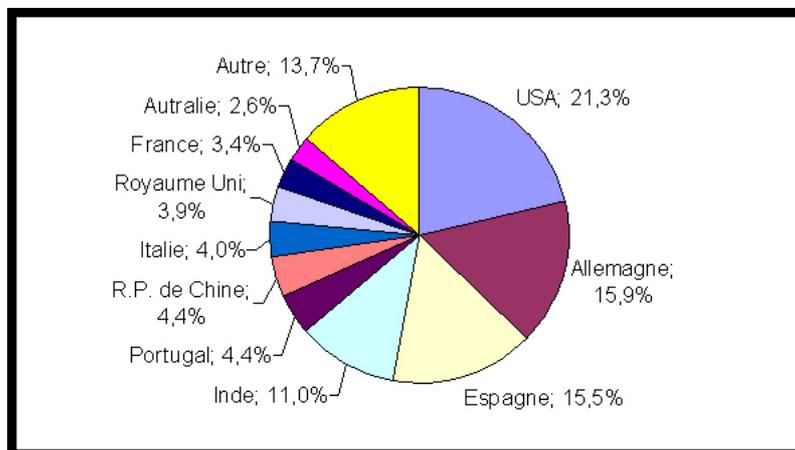
Les fabricants ont conçu pour ces marchés des éoliennes adaptées à un climat clément, à une logistique développée, et à des grands réseaux électriques interconnectés. Elles ont une architecture standard : rotors tripales, nacelles simples mais lourdes, mâts autoporteurs implantés dans des fondations larges et profondes, régulation conçue pour des réseaux puissants. Ces machines conventionnelles équipent l'ensemble des parcs éoliens de ces marchés.

En Europe, sous la pression foncière, la puissance unitaire des aérogénérateurs a augmenté rapidement (puissance multipliée par deux au cours des 5 dernières années pour atteindre 2 à 3 MW).

Le marché éolien, connaît depuis deux décennies un développement remarquable passant de 2.900 MW installés en 1993 à 66.500 MW installés en 2005 (*Source BTM Consult*). Sur ces cinq dernières années, la capacité du parc éolien mondial a progressé de 28 % par an. La capacité éolienne totale installée dans le monde devrait atteindre environ 300.000 MW en 2015 (*Source BTM Consult*).



Le marché actuel de l'éolien est très concentré : 10 pays représentent 86 % du marché mondial.



**Répartition du marché international en 2005**  
Source: BTM Consult ApS-March 2006

Ce marché concentré et en forte croissance sature les capacités de production des principaux fabricants :

- VESTAS : Leader mondial, cette société concentre désormais sa production sur des machines de puissance supérieure à 1 MW,
- GAMESA: Cette société focalise ses efforts sur des machines supérieures à 2 MW, mais continue de vendre encore plusieurs centaines de machines par an d'une puissance de 850 kW,
- SIEMENS : Cette société fabrique et commercialise des machines d'une puissance supérieure à 1 MW,
- REPOWER : Cette société fabrique et commercialise des machines d'une puissance supérieure à 2 MW et axe son développement sur l'offshore,
- GENERAL ELECTRIC : Cette société fabrique et commercialise des machines d'une puissance supérieure à 1,5 MW,
- ENERCON: Cette société fabrique et commercialise des machines d'une puissance supérieure à 2 MW ainsi que d'une gamme de machines de puissance plus faible (à partir de 300 kW).

### 6.2.1.3. Les autres marchés s'éveillent

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi les autres pays n'ont pas encore engagé de programmes de développement de l'éolien :

- Attentisme des compagnies d'électricité locales vis-à-vis de ces nouvelles technologies,
- Absence d'infrastructures et de moyens logistiques lourds nécessaires pour acheminer, installer et entretenir les machines conventionnelles tripales,
- Particularités du climat (vents violents, cyclones,...),
- Législations parfois encore inadaptées (accès au réseau, tarif d'achat défini...).

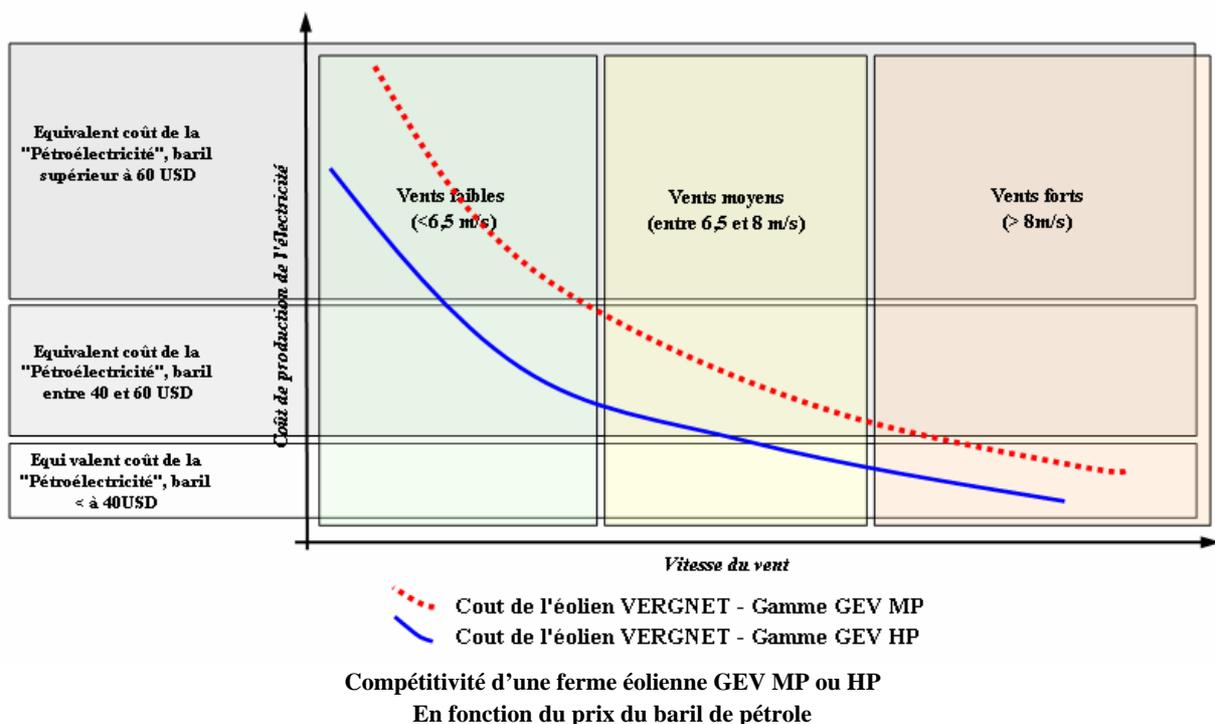
Actuellement une conjonction d'éléments favorables incite de nombreux pays à reconsidérer leur position d'attentisme vis-à-vis de l'éolien :

- Les craintes exprimées par rapport à l'éolien s'estompent devant les grandes fermes éoliennes raccordées aux réseaux des compagnies d'électricité d'Europe et d'Amérique du Nord (E-ON, EDF, IBERDROLA, ENDESA, FLORIDA POWER & LIGHT...),
- La dépendance croissante vis-à-vis des producteurs et des distributeurs de pétrole,
- La difficulté croissante à sécuriser ses approvisionnements en énergie fossile,
- La hausse durable du prix du pétrole rendant le coût de production de l'électricité issue de l'énergie fossile plus chère que l'éolien.
- Le soutien actif des organismes de financement internationaux aux programmes éoliens. Leur objectif est de promouvoir l'énergie verte aux dépens des équipements émetteurs de CO<sub>2</sub>.

### 6.2.1.4. Un segment du marché éolien rentable, important et durable : l'économie de pétrole

De nombreux pays produisent une part significative de leur électricité à partir de générateurs qui consomment du pétrole. Ces équipements d'une puissance unitaire allant de 1 MW à 50 MW sont largement utilisés en raison d'un investissement initial faible. Le coût de l'énergie produite dépend directement du prix du pétrole.

L'éolien est particulièrement adapté pour réduire les coûts de production d'électricité des réseaux principalement alimentés par le pétrole (pétroélectricité). Il permet d'économiser du pétrole et réduit les émissions de gaz à effet de serre.



**Fort de son expérience, VERGNET a choisi de cibler les régions qui recherchent une alternative à la « Pétroélectricité ». Ces marchés « Far Wind » correspondent à de vastes zones à infrastructure et logistique réduites ou soumises aux cyclones.**

Les réseaux produisant une part significative de leur électricité à partir du pétrole représentent 134 pays, 1,5 milliards de personnes et ont une taille inférieure à 10.000 MW.

	Marché « Far Wind »			
Puissance max. des réseaux (en MW)	500	10.000	100.000	1.000.000
Nombre de pays concernés	56	78	42	8
Population concernée (en millions)	260	1.200	1.850	3.150
Capacité installée totale (en MW)	9.750	280.000	1.375.000	2.450.000

Source : Données ABS Energy Research, FuelForecast Ed.1, 2005, traitement Vergnet

Ces réseaux sont caractérisés par une forte croissance de la demande d'électricité et nécessiteront dans un avenir proche des investissements de capacité importants qui ne pourront se faire, faute d'autres alternatives à ce jour, qu'à l'aide de la « pétroélectricité ». Ainsi, plus de 50.000 MW supplémentaires devraient être installés sur la période 2006 – 2010.

	Marché « Far Wind »			
Puissance max. des réseaux (en MW)	500	10.000	100.000	1.000.000
Capacité installée croissance totale (2006 – 2010)	2.441	49.121	187.252	186.480
Capacité installée croissance annuelle (en %)	5,8 %	4,1 %	3,2 %	1,8 %

Source: Données ABS Energy Research, FuelForecast Ed.1, 2005, traitement Vergnet

## 6.2.2. Un potentiel avéré, une demande croissante

### 6.2.2.1. Un marché potentiel immense

Le taux de pénétration de l'éolien en Europe est de 2,9 % à fin 2005. Il est quasi nul dans les autres régions du monde.

En retenant le taux de pénétration actuel en Europe, le Groupe estime que sur ses marchés « Far Wind » la capacité installée éolienne devrait être de 7.000 MW.

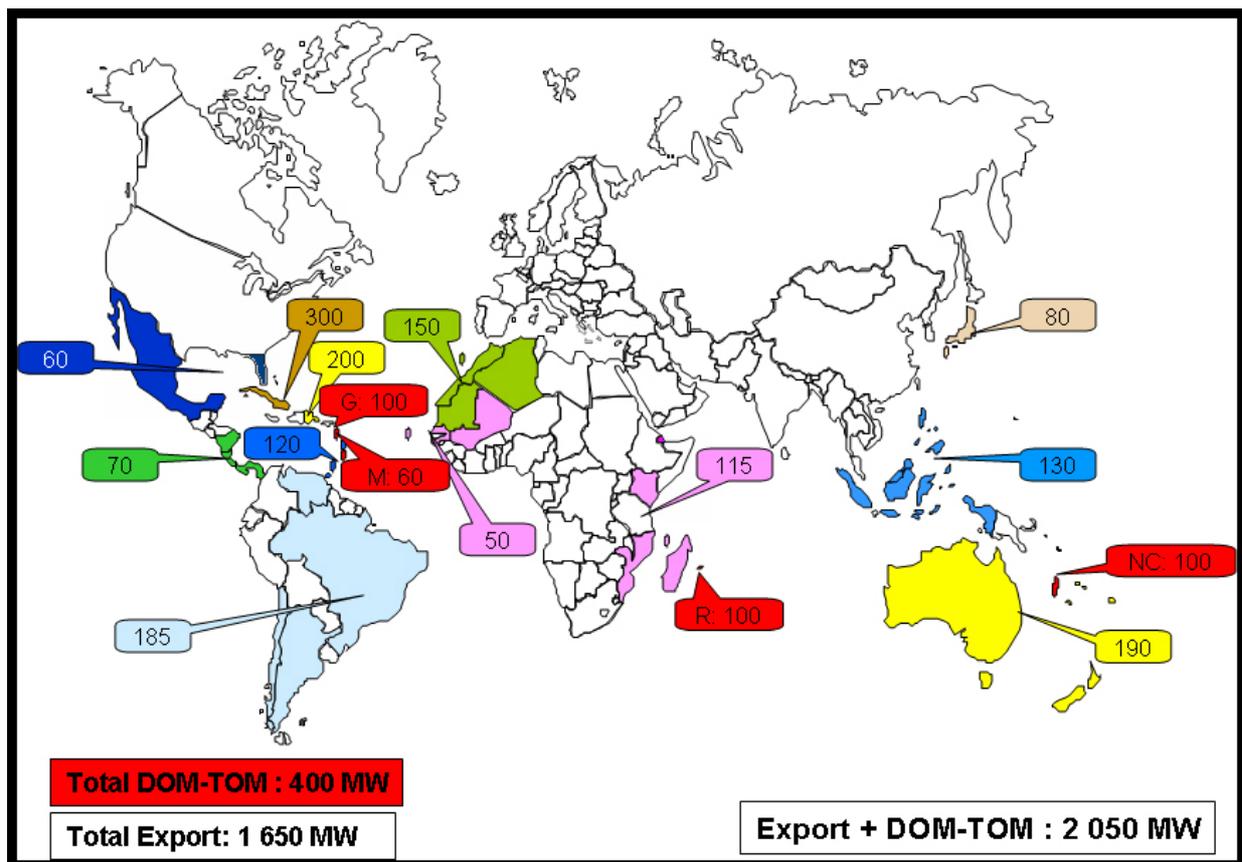
Le Groupe considère cette hypothèse comme prudente, dans la mesure où le taux de pénétration de l'éolien sur ces réseaux devrait être notablement supérieur à celui des grands réseaux interconnectés compte tenu des éléments suivants :

- Le coût de l'énergie « pétrole », nettement au dessus du coût de l'énergie éolienne,
- Le complément de financement apporté par les programmes de réduction du CO<sup>2</sup> (MDP),
- La recherche d'une moindre dépendance énergétique,
- La très forte croissance de la consommation d'électricité dans les pays visés,
- Les financements internationaux mobilisés dans le cadre des accords de Kyoto pour les énergies renouvelables,
- La prise de conscience d'un nombre croissant d'investisseurs privés locaux de la rentabilité des projets éoliens dans ces pays.

L'ouverture du marché est progressive, le Groupe estime que son expansion s'accélèrera au cours des prochaines années.

6.2.2.2. Les informations recueillies sur le marché « Far Wind » en 2005/2006 par VERGNET confirment son existence et son potentiel

La demande de puissance éolienne « Far Wind » directement confirmée par le Groupe se répartit comme suit :



Les chiffres donnent les estimations pour la région portant la même couleur que la vignette

**Marchés identifiés par VERGNET**  
 Au cours des deux dernières années (MW)

Le nombre d'appels d'offres et de consultations sur les marchés « Far Wind » reçus ou identifiés par VERGNET a très fortement augmenté au cours des dernières années. Ces sollicitations proviennent de nombreux pays : Algérie, Brésil, Cap Vert, Kenya, Maroc, Madagascar, Madère, Panama,...

Le tableau suivant montre l'accélération de ce mouvement au cours des dernières années :

	2005	2006	2007/Q1
<b>Appels d'offres et consultations (en nombre)</b>	3	3	10
<b>Puissance appelée (en MW)</b>	1,6	14,0	66,2

Source : Société

#### 6.2.2.3. Un positionnement fort de VERGNET sur le marché « Far Wind »

Les gammes d'aérogénérateurs VERGNET peuvent équiper des fermes éoliennes offrant un large choix de puissances adaptées aux marchés « Far Wind » :

- Centrales de 1 à 10 MW pour la machine MP (275 kW),
- Centrales de 10 à 50 MW pour la machine HP (1 MW).

Le Groupe jouit d'une position de premier entrant sur plusieurs zones du marché « Far Wind » : la Caraïbe, l'Océan indien et le Pacifique sud. Cependant, compte tenu de sa taille, le groupe VERGNET dispose actuellement une part limitée du marché international de l'éolien.

Les 500 éoliennes fabriquées et installées par VERGNET constituent des vitrines commerciales qui démontrent la pertinence des solutions pour ces zones.

Ce marché « Far Wind » n'est aujourd'hui pas ciblé par les fabricants de machines conventionnelles. Ces derniers n'ont pas aujourd'hui de machines adaptées au climat et/ou à la logistique de ces zones. Ils sont en outre très sollicités par leur cœur de marché, qui sature leurs capacités de production.

#### 6.2.2.4. Une spécificité de VERGNET : le marché éolien des DOM-TOM

##### Une crédibilité fondée sur l'antériorité et des références reconnues

Si VERGNET fait figure de pionnier sur le marché éolien des DOM-TOM, il en est également l'acteur unique. Les compagnies d'assurance françaises ont d'ailleurs reconnu VERGNET comme le seul fabricant capable d'installer des machines en zone cyclonique.

Le passage du cyclone ERICA en Nouvelle Calédonie en mars 2003, a démontré la capacité de résistance aux cyclones des éoliennes VERGNET couchées et sanglées au sol, alors que les machines tripales de même puissance, installées à quelques kilomètres de là, ont été grandement endommagées.

##### Une croissance supérieure au marché européen

Les DOM-TOM ont été les premières régions françaises à intégrer de l'énergie éolienne dans leur bouquet énergétique. Ces régions sont engagées dans des programmes éoliens ambitieux.

<b>Puissance éolienne installée (en MW)</b>	<b>Actuel 2006<sup>(1)</sup></b>	<b>Objectifs 2012<sup>(2)</sup></b>	<b>Potentiel<sup>(3)</sup></b>
GUADELOUPE	26	60	100
REUNION	14	60	100
MARTINIQUE	1	20	60
NOUVELLE CALEDONIE	29	60 <sup>(4)</sup>	140
GUYANNE	0	10	10
SAINT PIERRE ET MIQUELON	0,6	2	4
<b>DOM-TOM</b>	<b>70,6</b>	<b>212</b>	<b>414</b>
<i>Dont part VERGNET</i>	<i>94 %</i>		

Notes : (1) Source : estimations VERGNET

(2) Source - Programmation Pluriannuelle des Investissements de production d'électricité rapport au parlement du 9 juin 2006

(3) Source : estimations VERGNET

(4) Source : ENERCAL

### **Les DOM-TOM bénéficient de dispositifs d'incitation beaucoup plus favorables qu'en Métropole**

Ces régions bénéficient de dispositifs d'incitation beaucoup plus favorables qu'en métropole :

- Un tarif d'achat de l'électricité éolienne de 11 centimes d'euro fixe sur 15 ans, contre 8,3 centimes dégressifs en métropole (arrêté tarifaire de juillet 2006) ;
- Des dispositifs d'incitation fiscale souples et efficaces pour les investissements éoliens : défiscalisation DOM et double défiscalisation TOM. Ces dispositifs permettent de couvrir jusqu'à 40 % des investissements ;
- Eventuellement, des subventions locales (exonérations de taxes locales), nationales (TVA NPR) ou européennes (FEDER).

#### 6.2.2.5. Les clients de VERGNET

Les marchés de l'électricité, avec leurs nombreux acteurs ainsi que leurs différents niveaux d'implications, sont complexes et évoluent très vite sous l'influence de la dérégulation.

Le Groupe est en relation commerciale avec deux grands types de client :

##### 1- Les Compagnies d'électricité :

Ces sociétés réalisent des fermes éoliennes avec des machines VERGNET. Ces investissements peuvent être financés sur fonds propres, par recours à l'emprunt ou soutenus par des financements internationaux. Le Groupe a travaillé notamment avec les sociétés suivantes :

- CEB (Ile Maurice)
- Union Electrica (Cuba)
- FEA (Iles Fidji)
- Western Power (Australie)
- EEC (Erythrée)

##### 2- Les producteurs indépendants d'énergie :

La Société est en relation avec des producteurs indépendants, en France, mais également à l'international où de nombreux groupes financiers cherchent à se positionner dans ce métier. Ils développent leurs projets eux-mêmes, ou se font assister par des consultants spécialisés. Le Groupe travaille notamment avec les sociétés suivantes :

- EDF Energies Nouvelles (France, DOM-TOM)
- AEROWATT (France, DOM-TOM)
- Société Éolienne Caribéenne (France, DOM-TOM)
- LAMEYER INTERNATIONAL
- RENERGIE

### 6.2.3. Marché de l'eau dans les pays en développement

#### 6.2.3.1. Un marché porté par l'aide au développement

##### 6.2.3.1.1. *L'eau au cœur des objectifs du millénaire pour le développement*

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) placent l'accès à l'eau au cœur des priorités. Selon ces objectifs, 1,6 milliard de personnes supplémentaires dans le monde devront accéder, d'ici à 2015, à un service d'approvisionnement en eau approprié, soit environ 160 millions de personnes chaque année, en milieu rural et urbain.

L'atteinte de ces objectifs nécessite à minima le doublement de l'ensemble des contributions au développement et la mobilisation de tous les acteurs.

##### 6.2.3.1.2. *Les objectifs du Millénaire pour le Développement sont financés*

Une formidable mobilisation de la communauté internationale a permis la mise en place de financements très importants pour la réalisation de projets hydrauliques.

Ceux-ci sont principalement destinés à l'Afrique, qui à elle seule mobilise 77 % de l'aide internationale du secteur de l'eau.

En effet, aujourd'hui sous-équipé, le monde rural africain doit combler son retard en termes d'infrastructures d'alimentation en eau potable. Le budget annuel de l'aide internationale dédiée va donc progressivement passer à 1 milliard de dollars d'ici à 2010 (voir tableau ci-dessous), soit plus de deux fois ce qu'il est aujourd'hui.

En millions	Personnes		Coût (€)			
	Eau	Assainissement	Encadrement	Eau	Assainissement	Total
<b>2005-2007</b>	83	105	96	2.888	1.572	4.556
<b>2008-2010</b>	87	80	0	3.042	1.209	4.251
<b>2011-2015</b>	107	109	0	3.755	1.641	5.396
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>294</b>	<b>96</b>	<b>9.685</b>	<b>4.422</b>	<b>14.203</b>

Source : Banque Africaine de Développement

#### 6.2.3.2. Un nombre limité de donneurs d'ordre

Les donneurs d'ordre de ce marché sont les administrations locales, peu nombreuses et parfaitement connues de VERGNET.

Les Etats, suivis par les bailleurs de fonds, organisent les appels d'offres et mettent en œuvre les projets. La capacité des Etats à absorber le surcroît d'aide est la principale contrainte au déblocage des fonds disponibles.

Le Groupe a développé des mécanismes innovants qui permettent, en s'appuyant sur le processus de décentralisation novateur, d'augmenter la vitesse de réalisation des infrastructures sur le terrain.

#### *6.2.3.3. VERGNET, partenaire de référence*

Les produits et services du Groupe constituent aujourd'hui une référence dans le développement durable, en particulier en Afrique.

Ce succès est dû au développement décentralisé participatif, première esquisse de la notion de développement durable engagée par Marc VERGNET, il y a 30 ans.

Avec des filiales ou partenaires dans pratiquement tous les pays africains, 350 magasins de pièces détachées et plus de 3.000 réparateurs agréés, VERGNET a réalisé un réseau réellement unique sur le continent.

### **6.3. STRATEGIE**

#### **6.3.1. Un développement rapide fondé sur de nouveaux produits**

La stratégie de VERGNET consiste à consolider sa position de leader sur les marchés « Far Wind » en s'y positionnant au fur et à mesure de leur ouverture. Le Groupe a pour objectif de couvrir la plus grande partie de ces marchés dans les trois ans.

##### *6.3.1.1. Capitaliser sur la crédibilité de l'éolien sur les grands réseaux interconnectés*

Le Groupe utilisera et mettra à profit la dynamique, la communication, et les actions de lobbying de l'industrie éolienne conventionnelle sur les grands réseaux interconnectés pour conforter sa démarche commerciale sur ses marchés.

Cette stratégie nécessite des moyens marketing appuyés pour différencier les éoliennes produites par le Groupe des éoliennes conventionnelles et convaincre les clients de l'intérêt des solutions techniques VERGNET.

##### *6.3.1.2. Profiter de l'absence provisoire de concurrent*

Les fabricants ne disposent pas de machines adaptées au marché « Far Wind » visé par VERGNET. Les éoliennes conventionnelles génèrent des surcoûts de transport, de génie civil et d'installation. En outre, en zone cyclonique, elles ne peuvent être assurées, ce qui rend impossible leur financement.

VERGNET, seul fabricant spécialiste, leader sur ce marché, doit saisir cette opportunité pour se développer au plus vite afin de conforter sa position.

Cependant, le marché « Far Wind » commence à attiser la convoitise d'autres acteurs que les fabricants qui tentent d'adapter des machines conventionnelles. Ces initiatives ne sont pas inquiétantes, mais traduisent bien l'intérêt que suscite ce marché.

### 6.3.1.3. Proposer rapidement une gamme de machines d'une puissance de 1MW à nos clients

L'accroissement de la puissance des éoliennes développées par le Groupe permettra de proposer à ses clients des centrales éoliennes de plus grande taille et d'élargir significativement son champ d'intervention au sein du marché des « Far Wind ».

Une part croissante des nouveaux appels d'offres publiés pour les zones « Far Wind » prescrivent strictement des machines de puissance comprise entre 800 kW et 1 MW alors qu'il n'y a aujourd'hui aucune machine adaptée aux configurations particulières de ces régions dans cette gamme de puissance.

La gamme GEV HP, en cours de développement, est conçue pour répondre à ces attentes et réaliser des fermes éoliennes de 10 à 50 MW.

Sur le plan technique et sur le plan économique, la gamme GEV HP représentera un progrès important vis-à-vis de la gamme GEV MP.

Une comparaison rapide des deux gammes donne une idée des progrès accomplis, et de ses atouts sur les marchés visés par rapport aux machines conventionnelles

	<b>VERGNET GEV MP 275 kW</b>	<b>VERGNET GEV HP 1 MW</b>	<b>Machines conventionnelles</b>
Vent maxi supportable (mesuré à 10 mètres du sol <sup>1</sup> )	<b>311 km/h</b> (cyclone catégorie 4)	<b>311 km/h</b> (cyclone catégorie 4)	145 à 171 km/h (force 10 à 12)
Encombrement d'une pale	16 mètres	2 tronçons de 15 mètres	24.5 à 28 mètres
Encombrement d'un tronçon de mât	diamètre 1.60 m longueur 12 m	diamètre 2.30 m longueur 12 m	diamètre 4.00 m longueur 20 m
Transport maritime	porte conteneurs standard	porte conteneurs standard	affrètement spécial en vrac, limitation des destinations
Transport routier	semi- remorques standard, transport libre catégorie 1, itinéraire à gabarit normal 4.00 m	semi- remorques standard, transport libre catégorie 1, itinéraire à gabarit normal 4.00 m	camions spéciaux, convois exceptionnels catégorie 2 ou 3, itinéraires interdits si hauteur inférieure à 5.00 m
Accès sur site	pistes sommaires, pentes jusqu'à 25%	pistes sommaires, pentes jusqu'à 25%	pistes larges renforcées, pentes limitées
Fondations	10m <sup>3</sup> de béton	30m <sup>3</sup> de béton	250m <sup>3</sup> de béton

<sup>1</sup> rafales 3 secondes

	<b>VERGNET GEV MP 275 kW</b>	<b>VERGNET GEV HP 1 MW</b>	<b>Machines conventionnelles</b>
Montage sur site	grue standard de 20 tonnes	grue standard de 50 tonnes	grue de 500 à 700 tonnes obligatoire

#### 6.3.1.4. Une croissance soutenue, reposant sur le marché « Far Wind » et les DOM-TOM

Le développement de VERGNET s'articulera sur les différents segments des marchés choisis, en passant des segments déjà maîtrisés à la conquête des segments encore à ouvrir avec la GEV HP.

Les DOM-TOM assureront une activité de base, qui atteindra rapidement le niveau des ventes actuelles totales de VERGNET, soit 25 à 30 MW par an.

La croissance des ventes sur les marchés « Far Wind » a déjà commencé sur les zones d'influence historiques de VERGNET : les zones cycloniques, les îles proches des DOM-TOM et sensibles aux références qui y ont été acquises : Cuba, Iles Fidji, Madagascar, Philippines, Australie.... Ce développement sera poursuivi et renforcé avec l'arrivée de la gamme GEV HP.

La forte croissance attendue dès la sortie de la GEV HP se fondera sur ces références, et se construira de plus dans les zones où se trouvent des réseaux inférieurs à 10.000 MW, i.e. dans des zones ne disposant pas de toutes les capacités logistiques nécessaires aux machines conventionnelles : Afrique, Amérique Centrale, Australie, Philippines, Japon (Okinawa)...

Enfin, le marché des centrales de 1 à 15/20 MW devrait progressivement se développer dans les autres zones, pour des raisons de site, de climat ou de disponibilité.

#### 6.3.1.5. Conserver une avance technologique pour toujours mieux servir nos clients

Le Groupe a toujours consacré une part importante de ses ressources au développement de nouvelles machines, plus adaptées aux besoins des clients et permettant d'élargir son marché. Le programme de développement de la gamme GEV HP s'inscrit dans cette philosophie.

Le Groupe entend conserver et intensifier cette culture de l'innovation technologique, et continuera à développer pour ses marchés, actuels et futurs, des machines innovantes et différenciées.

#### 6.3.1.6. Conserver un modèle industriel qui a fait ses preuves

Sur le plan industriel, VERGNET continuera à se limiter à l'assemblage de ses machines, et à la fabrication des pales. Au fur et à mesure du développement, la Société élargira ses approvisionnements au delà de l'Europe.

Il est probable que le Groupe ait à mettre en place dès 2007/2008 des opérations d'assemblage en dehors d'Europe, pour diminuer les coûts, et surtout pour impliquer et motiver les pays utilisateurs.

#### 6.3.1.7. Se donner les moyens d'un fort développement

Dès le début 2007, le Groupe s'est engagé dans un programme de recrutement important, pour pouvoir disposer d'équipes formées, compétentes et bien organisées au moment de la sortie de la gamme GEV HP.

Cette croissance touche tous les métiers exercés au sein du Groupe. Elle est particulièrement forte dans les domaines commercial et technique. Le Groupe, seul fabricant d'éoliennes en France, attire des talents de qualité, prêts à s'investir dans un projet d'entreprise ambitieux.

VERGNET SA changera mi 2007 de bâtiments pour l'assemblage de ses machines, se déplaçant de 1 km pour entrer dans des bâtiments modernes, bien équipés, disposant des surfaces et moyens de levage adaptés à la fabrication et aux essais des sous ensembles de la GEV HP. Sa filiale AEROCOMPOSIT OCCITANE va, également, entrer dans de nouveaux bâtiments en 2007, pour être en mesure de fabriquer les pales de grande taille de la GEV HP (62 mètres de diamètre).

#### 6.3.1.8. Renforcer le rôle stratégique de la Maintenance et de l'exploitation

Les centrales éoliennes vendues génèrent des besoins de maintenance et de suivi d'exploitation.

Une des raisons du succès du Groupe réside dans sa présence au plus près de ses clients, avec la mise en place de filiales de maintenance : VERGNET CARAÏBES, VERGNET OCEAN INDIEN, VERGNET PACIFIC. Le Groupe continuera à développer cette politique de proximité en créant de nouvelles implantations ou en formant des partenariats avec ses principaux clients.

Dans de nombreux cas, les clients export seront des compagnies nationales d'électricité, qui voudront assurer elles-mêmes la maintenance et l'exploitation de leurs centrales.

Le Groupe développera ses capacités de formation de ce type de personnel de maintenance externe, et assurera un audit régulier de la maintenance effectuée.

Au fur et à mesure du développement, des équipes locales de maintenance seront créées, soit directement sous forme de filiale, soit dans le cadre d'un partenariat avec des compagnies nationales d'électricité.

### **6.3.2. Valoriser la marque VERGNET dans les domaines de l'eau.**

Le Groupe ambitionne de capitaliser sur la notoriété et l'image de la marque VERGNET pour commercialiser des produits complémentaires et élargir sa zone géographique.

#### 6.3.2.1. Nouveaux produits

##### *6.3.2.1.1. Photovoltaïque*

Le Groupe a conçu des générateurs photovoltaïques sur mât haubané, à plus de 6 mètres de hauteur. Ils permettent d'empêcher les vols de panneaux solaires qui sont responsables de l'arrêt de 50 % des équipements solaires dans les zones rurales en Afrique.

Les fabricants de panneaux solaires, saturés par les marchés des « toits solaires » en fort développement en Europe, au Japon, aux USA, ont déserté l'Afrique où ils n'ont plus de structure fiable. Le Groupe présent en Afrique ambitionne de s'imposer comme le partenaire incontournable pour les programmes d'équipement solaire en Afrique.

Pour accélérer son positionnement sur ce marché, le Groupe envisage des acquisitions ciblées.

##### *6.3.2.1.2. Hydroélectricité*

Aujourd'hui, l'Afrique a besoin d'énergies renouvelables pour alimenter ses pompes, ses habitats dispersés et ses besoins de télécommunications.

Le Groupe ambitionne d'être l'acteur incontournable de ce domaine en valorisant ses métiers de l'eau et de l'énergie dans l'hydroélectricité pour des puissances faibles à moyennes, en Afrique.

Actuellement, en Afrique centrale, l'hydroélectricité constitue un gisement énergétique très important et surtout très concurrentiel. La communauté internationale et surtout la Banque mondiale l'ont compris, puisqu'elles ont engagé un grand programme de valorisation de tous les sites hydroélectriques.

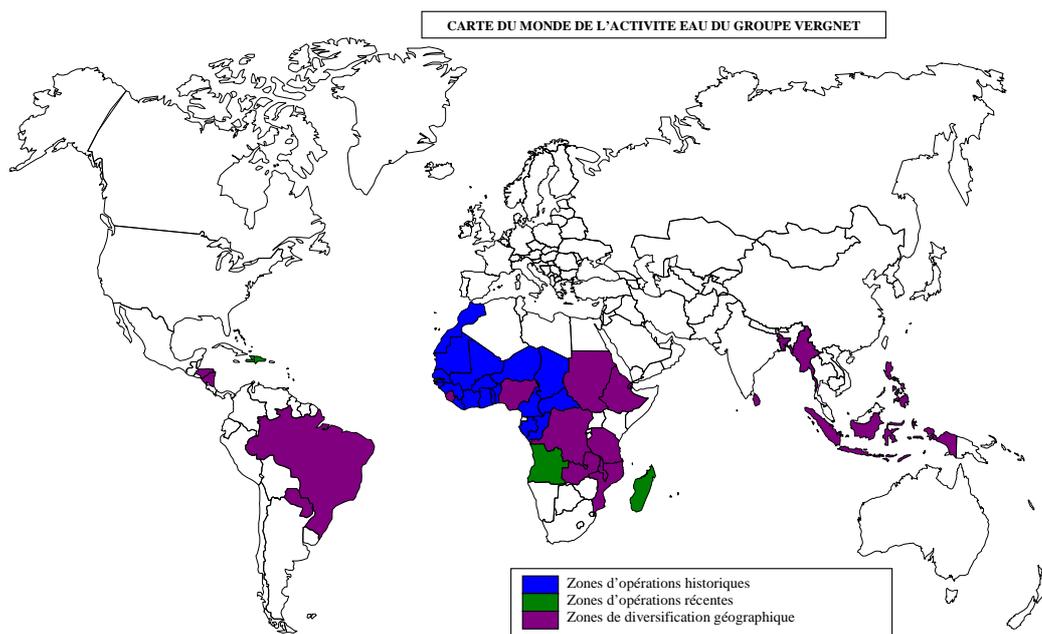
VERGNET a été associé à ces études pour ses compétences industrielles et sa connaissance du terrain. La Société envisage l'acquisition d'une structure spécialisée dans ce domaine des turbines hydrauliques et du dimensionnement des ouvrages de prise et des canalisations forcées.

#### 6.3.2.2. Ouverture géographique

Le Groupe est fortement positionné en Afrique occidentale où il occupe depuis plusieurs années une place de leader et est un acteur reconnu par les gouvernements, les organismes internationaux et les ONG.

Fort de cette notoriété le Groupe souhaite se diversifier géographiquement dans tous les pays en développement de la Caraïbe, de l'Amérique Latine, du Pacifique, de l'Océan Indien et de l'Asie pour bénéficier de la dynamique mondiale d'équipement du milieu rural.

Cela sous-entend la mise en place chez VERGNET HYDRO d'une politique de diversification géographique en direction de l'Afrique Australe, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraïbes. Les principales zones visées sont détaillées sur la carte ci après :



## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE



### 7.2. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE

Le tableau ci-dessous présente les principales filiales constituant le Groupe à la date du présent Document de base.

Sociétés	Pays	% de détention
<b>VERGNET HYDRO SAS</b> Siren : 440 355 170	France	100,00
<b>AEROCOMPOSIT OCCITANE Sarl</b> Siren : 423 072 958	France	99,96
<b>VERGNET CARAÏBES Sarl</b> Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	99,91
<b>VERGNET OCEAN INDIEN Sarl</b> Siren : 442 860 714	France (La Réunion)	99,48
<b>VERGNET PACIFIC Sarl</b> Siren : 599 472 001	France (Nouvelle Calédonie)	99,50
<b>SAHER</b>	Côte d'Ivoire	38,00
<b>FASO HYDRO</b>	Burkina Faso	40,00
<b>SOMAHER</b>	Mali	75,00
<b>HYDROCA</b>	République Centrafricaine	76,00
<b>VERGNET NIGER</b>	Niger	70,00

#### Relations mère-filiales :

Les filiales détiennent chacune les actifs essentiels à leur exploitation propre, notamment pour les activités de maintenance. Des conventions de trésorerie ont été mises en place entre VERGNET SA et ses principales filiales afin d'optimiser le financement du Groupe. Le détail de ces conventions figure au chapitre 19 du présent Document de base.

La Société, en plus de ses activités de conception de fabrication et de commercialisation d'éoliennes, assure une fonction d'animation et de gestion des entités du Groupe. Elle définit notamment la stratégie du Groupe et en contrôle sa réalisation. Elle participe à l'élaboration des budgets. En outre, elle réalise l'ensemble des fonctions suivantes : Direction générale, fonction administrative et financière, fonction juridique, gestion des ressources humaines, communication et marketing. A ce titre, il existe des conventions de facturation entre la Société et ses filiales, dont le détail figure au chapitre 19 du présent Document de base.

**Les flux entre la Société et ses principales filiales peuvent s'analyser comme suit :**

- La Société vend à VERGNET Caraïbes, à VERGNET Océan Indien et à VERGNET Pacifique des éoliennes ou des pièces détachées en vue de la construction ou de la maintenance de fermes éoliennes dans leurs zones d'activités (les DOM TOM principalement). Le flux correspondant au titre de l'exercice 2006 est de 13,6 M€
- VERGNET Caraïbes, VERGNET Océan Indien, VERGNET Pacifique facturent à la Société des prestations effectuées dans le cadre des garanties constructeur. Le flux correspondant au titre de l'exercice est de 1,0 M€
- AEROCOMPOSIT OCCITANE facture à la Société les pales qu'elle produit. Le flux correspondant au titre de l'exercice 2006 est de 1,3 M€
- La Société facture à VERGNET Caraïbes, VERGNET Océan Indien, VERGNET Pacifique, AEROCOMPOSIT OCCITANE, VERGNET Hydro des prestations de services administratifs ou d'assistance technique. Le flux correspondant au titre de l'exercice est de 0,8 M€

La Société assure l'essentiel du financement de ses filiales, à l'exception de VERGNET HYDRO qui bénéficie d'une visibilité suffisante auprès de ses partenaires financiers. Les financements sont réalisés soit par des comptes courants de trésorerie soit par des découverts ou emprunts contractés par les filiales mais cautionnés par VERGNET SA. Ils servent au financement de l'activité des filiales.

Le cas échéant, les excédents de trésorerie des filiales sont remontés chez VERGNET SA. Cette optimisation ne fait cependant pas l'objet de procédures systématisées.

Valeurs en consolidation (sauf dividendes) en K€ exercice 2006	VERGNET Hydro	ACO	VERGNET Caraïbes	VERGNET Océan Indien	VERGNET Pacifique	Autres filiales	Société cotée (VERGNET SA)	Total Consolidé
<b>Actif immo</b>	460	202	58	106	133	271	1.322	2.552
<b>Trésorerie au bilan</b>	72	1	58	119	116	42	678	1.086
<b>Endettement financier hors groupe</b>	1.120	119	38	13	64	126	4.916	6.936
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	(1.073)	145	115	98	147	101	622	155
<b>Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée</b>	(900)						900	

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES

A la date d'enregistrement du présent Document de base, le Groupe ne détient aucune propriété immobilière, à l'exception d'un terrain de 4.084 m<sup>2</sup> : section ZD n°285 sis Sables de Sary 45770 Saran. Ce terrain est propriété de VERGNET SA.

### 8.2. SITES DE PRODUCTION

Le Groupe dispose des implantations suivantes en France :

<b>Locaux, adresse et surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Société</b>	<b>Durée du bail et date d'expiration</b>
<b>160 rue sables de Sary, 45770 Saran Atelier 1.500m<sup>2</sup>, bureaux 640 m<sup>2</sup></b>	VERGNET SA	Bail 3-6-9 Echéance 30/09/2009
<b>1 rue des châtaigniers, 45140 Ormes Atelier + bureaux 4.107 m<sup>2</sup>, terrain 18.850 m<sup>2</sup></b>	VERGNET SA	Bail 3-6-9 Echéance : 02/04/2016
<b>Château de Lastours, 11490 Portel Les Corbières Bureaux 75 m<sup>2</sup>, Atelier 612m<sup>2</sup></b>	VERGNET SA	Bail terrain amphythéotyque Echéance 30/11/2028 Bail local 3-6-9 Echéance 30/11/2016
<b>Les Prés, 28310 Gommerville Terrain 2.500 m<sup>2</sup></b>	VERGNET SA	Bail 18 ans Echéance : 30/09/2023
<b>6 rue Henri Dunant, 45140 Ingré 590 m<sup>2</sup> sur un terrain de 5.000m<sup>2</sup>, occupé à 48 % par VERGNET HYDRO.</b>	VERGNET HYDRO	Bail 3-6-9 Echéance 31/08/2013
<b>19 rue Martin Luther King, 34500 Béziers Atelier 1.000 m<sup>2</sup></b>	AEROCOMPOSIT OCCITANE	Bail 3-6-9 Echéance 31/01/2011
<b>Guadeloupe : 97111 Morne à l'eau 90 m<sup>2</sup></b>	VERGNET CARAÏBES	Bail 7 ans Echéance 31/03/2013
<b>La Réunion : Belle vue Sud, 97441 Sainte Suzanne Terrain 918 m<sup>2</sup></b>	VERGNET OCEAN INDIEN	Bail 5 ans Echéance 30/06/2011
<b>Nouvelle Calédonie : 19, rue Papin, 98801 Noumea 50 m<sup>2</sup> Bureaux et Atelier 430 m<sup>2</sup></b>	VERGNET PACIFIQUE	Bail 3-6-9 Echéance 31/12/14

Il n'existe aucun lien entre les bailleurs des baux cités précédemment et le Groupe, à l'exception des baux suivants :

- site d'Ingré, qui a été contracté par la SCI VERGNET, détenue à 82 % par Monsieur Marc VERGNET, Président Directeur Général de la Société. Il s'agit d'un bail classique conclu à des conditions normales de marché. Le montant du loyer annuel s'élève à 18.444 € à compter du 01/09/2004.
- site de l'Ormes, qui a été contracté par MRL Immobilier Sarl, détenue à 100 % par la famille VERGNET. Il s'agit d'un bail classique conclu à des conditions normales de marché. Le montant du loyer annuel s'élève à 220.000 € à compter du 02/04/2007.

La valorisation des sites d'Ingré et d'Ormes a été réalisée par la société « Expertise Galtier », expert indépendant, représenté par Monsieur R.Piquet. Ces expertises confirment que les baux ont été conclus à des conditions normales de marché.

La SCI VERGNET et la Sarl MRL Immobilier se sont engagées, à maintenir à l'avenir des loyers conformes au prix du marché.

Dans le cadre de son développement, le Groupe recherche une nouvelle implantation à proximité du site de Béziers, ainsi que des terrains d'essai à Orléans. A la date du présent Document de base, la Société est propriétaire de tous les actifs nécessaires à son exploitation.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2006 ET AU 31 DECEMBRE 2005

Le périmètre de consolidation a enregistré des mouvements en 2006 : la totalité de la participation de 49,90 % dans la société VERGNET CANADA, qui était consolidé par intégration globale, a été cédée en décembre 2006 et est donc sortie du périmètre de consolidation.

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats du compte de résultat consolidé pour les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005.

En K€	2006	2005	Variation %
1) Chiffre d'affaires	37 733	24 378	54,78%
2) Autres produits d'exploitation	2 447	195	1154,87%
3) Achats consommés	(20 326)	(13 177)	54,25%
4) Charges de personnel	(6 884)	(5 810)	18,49%
5) Autres charges d'exploitation	(6 812)	(5 514)	23,54%
6) Impôts et taxes	(433)	(379)	14,25%
7) Dotations aux amortissements et provisions	(3 407)	(1 412)	141,29%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 318</b>	<b>(1 719)</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(265)</b>	<b>(362)</b>	<b>26,80%</b>
<b>RESULT.COURANT SOC.INT.</b>	<b>2 053</b>	<b>(2 081)</b>	<b>N/A</b>
Produits exceptionnels	1 227	385	218,70%
Charges exceptionnelles	(1 685)	(1 221)	38,00%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(458)</b>	<b>(836)</b>	<b>45,22%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(384)</b>	<b>612</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT NET SOC.INT.</b>	<b>1 211</b>	<b>(2 305)</b>	<b>N/A</b>
Quote-part de résultat soc. M.E.Q.	13	51	-74,51%
<b>RESULTAT ENS. CONSOLIDE</b>	<b>1 224</b>	<b>(2 254)</b>	<b>N/A</b>
Part revenant aux minoritaires	23	11	109,09%
<b>RESULTAT NET GROUPE</b>	<b>1 201</b>	<b>(2 265)</b>	<b>N/A</b>

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires consolidé se répartit entre la Branche Eolien pour 30.088 K€ (17.060 K€ en 2005), soit 78,5 % du chiffre d'affaires consolidé, et la Branche Eau pour 8.221 K€ (8.074 K€ en 2005), soit 21,5 % du chiffre d'affaires consolidé, hors retraitements des écritures interco, (576) K€ en 2006 et (756) K€ en 2005. La Société réalise près de 98 % de son chiffre d'affaires à l'export et dans les DOM-TOM.

L'accroissement du chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement dû à la Branche Eolien. La puissance livrée par le Groupe a augmenté de 77% par rapport à 2005. Cet accroissement est la résultante des efforts commerciaux engagés dès 2005 vers l'export et de la diversification croissante du portefeuille client.

**Résultat d'exploitation :** Le résultat d'exploitation se répartit entre la Branche Eolien pour 1.100 K€ ((2.913) K€) et la Branche Eau pour 1.218 K€ (1.194 K€ en 2005). La Branche Eolien a bénéficié d'un fort accroissement de son activité, qui a permis une meilleure absorption des frais fixes, et de l'accroissement de 10 points de la marge sur les ventes d'éoliennes entre 2005 et 2006. Le positionnement très haut de gamme de la Branche Eau sur ses marchés permet de dégager des marges de 15 % en 2006 (15 % en 2005).

**Résultat exceptionnel :** Les produits exceptionnels sont composés essentiellement de la cession de la participation dans VERGNET CANADA pour un montant de 1.058 K€ Les charges exceptionnelles concernent les opérations de gestion avec une perte réalisée sur la cession de VERGNET CANADA à hauteur de 1.366 K€

**Résultat net consolidé part du Groupe :** La contribution au résultat net part du Groupe se répartit entre la Branche Eolien pour 1.217 K€ ((2.804) K€ en 2005) et la Branche Eau pour 884 K€ (838 K€ en 2005) hors effet de l'élimination des inter-secteurs, (900) K€((300) K€ en 2005).

## 9.2. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005 ET AU 31 DECEMBRE 2004

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats du compte de résultat consolidé pour les comptes annuels clos le 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004.

En K€	2005	2004	Variation %
1) Chiffre d'affaires	24 378	26 949	-9,54%
2) Autres produits d'exploitation	195	2 864	-93,19%
3) Achats consommés	(13 177)	(14 792)	10,92%
4) Charges de personnel	(5 810)	(5 549)	-4,70%
5) Autres charges d'exploitation	(5 514)	(5 516)	0,04%
6) Impôts et taxes	(379)	(397)	4,53%
7) Dotations aux amortissements et provisions	(1 412)	(1 585)	10,91%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 719)</b>	<b>1 974</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(362)</b>	<b>(136)</b>	<b>-166,18%</b>
<b>RESULT.COURANT SOC.INT.</b>	<b>(2 081)</b>	<b>1 838</b>	<b>N/A</b>
Produits exceptionnels	385	786	-51,02%
Charges exceptionnelles	(1 221)	(1 079)	-13,16%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(836)</b>	<b>(293)</b>	<b>-185,32%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>612</b>	<b>(562)</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT NET SOC.INT.</b>	<b>(2 305)</b>	<b>983</b>	<b>N/A</b>
Quote-part de résultat soc. M.E.Q.	51	94	-45,74%
<b>RESULTAT ENS. CONSOLIDE</b>	<b>(2 254)</b>	<b>1 077</b>	<b>N/A</b>
Part revenant aux minoritaires	11	(82)	N/A
<b>RESULTAT NET GROUPE</b>	<b>(2 265)</b>	<b>1 159</b>	<b>N/A</b>

Pour la Société, l'année 2005 aura été marquée par des difficultés exceptionnelles, qui cumulées, ont très fortement pesé sur les résultats : premier exercice déficitaire pour la Société depuis sa création.

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires consolidé 2005 se répartit entre la Branche Eolien pour 17.060 K€ (22.521 K€ en 2004), soit 67,9 % du chiffre d'affaires consolidé, et la Branche Eau pour 8.074 K€ (4.869 K€ en 2004), soit 32,1 % du chiffre d'affaires consolidé, hors retraitements des écritures interco, (756) K€ ((440) K€ en 2004).

Le chiffre d'affaires de la Branche Eolien a été affecté en 2005 par un faible nombre de machines livrées en raison de décalages de certains projets courant du dernier trimestre. La puissance livrée par le Groupe a diminué de 26,6% par rapport à 2004.

La très forte croissance du chiffre d'affaires de la Branche Eau du Groupe s'explique essentiellement par :

- une hausse de la demande liée à la réalisation des premiers programmes engagés en Afrique dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement,
- la diversification de l'offre produit notamment en matière de stockage de l'eau.

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation se répartit entre la Branche Eolien pour (2.913 K€) contre 1.635 K€ en 2004 et la Branche Eau pour 1.194 K€ en 2004. La Branche Eolien a été fortement pénalisée par le report de deux projets en fin d'année et des conditions de réalisation particulièrement défavorables d'un chantier. La Société s'est organisée dès 2005 pour améliorer le suivi et la gestion de ses projets, en particulier des chantiers. Parallèlement, l'encadrement a été renforcé dans la perspective du développement attendu. La Branche Eau a connu une très forte croissance de son activité tout en maintenant ses marges. Les coûts fixes de la Branche Eau ont été maîtrisés. La marge a fortement progressé pour s'établir à 15 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 7 % en 2004.

Résultat exceptionnel : Il a été impacté par une régularisation du prorata de TVA chez VERGNET SA pour un montant de 197 K€, ainsi qu'une sensible hausse des dotations et provisions pour dépréciation de la créance détenue sur un client pour un montant de 976 K€. Un accord transactionnel a été conclu entre VERGNET et un de ses clients afin de clore un litige né au cours de l'exercice 2004. Cet accord s'est traduit par une perte exceptionnelle, en contrepartie d'engagements commerciaux futurs. Cette transaction contribue pour partie au résultat exceptionnel de (836) K€ constaté en 2005.

Résultat net consolidé part du Groupe : La contribution au résultat net part du Groupe se répartit entre la Branche Eolien pour (2.804) K€ (877 K€ en 2004) et la Branche eau 838 K€ (282 K€ en 2004) hors effet de l'élimination des inter-secteurs, (300) K€ (0 K€ en 2004).

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. CAPITAUX DE LA SOCIETE

Données consolidées (en K€)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Capitaux propres	5.793	2.584	5.236
Endettement	6.396	6.291	6.427
Trésorerie	1.124	832	4.163

### 10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE

Données consolidées (en K€)	2006	2005	2004
Flux net de trésorerie généré par l'activité	155	(2.524)	3.981
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(589)	(512)	68
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	3.270	(1.050)	(1.924)
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>2.836</b>	<b>(4.086)</b>	<b>2.125</b>
Trésorerie d'ouverture	(2.992)	1.095	(1.036)
Trésorerie de clôture	(154)	(2.992)	1.095

#### 10.2.1. Flux de trésorerie générés par l'activité

L'activité a généré 155 K€ de flux net de trésorerie en 2006, un flux négatif de 2.524 K€ en 2005 et 3.981 K€ en 2004.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité comprend la capacité d'autofinancement ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement.

La capacité de financement du Groupe de 2.995 K€ en 2006, (2.130) K€ en 2005 et 2.834 K€ traduit :

- l'évolution de son activité au cours de la période 2004 – 2006. : le résultat net du Groupe est de 1.201 K€ en 2006, (2.265) K€ en 2005 et 1.159 K€ en 2004,
- la variation de l'imposition différée 392 K€ en 2006, (301) K€ en 2005 et 580 K€ en 2004,
- l'effet des variations des provisions et des amortissements : dotation nette de 1.449 K€ en 2006, 461 K€ en 2005 et 1.577 K€ en 2004,
- d'autres effets pour (87) K€ en 2006, (25) K€ en 2005 et (482) K€ en 2004.

La variation du BFR du Groupe de (2.800) K€ en 2006, (394) K€ en 2005 et 1.147 K€ traduit un BFR structurellement positif. Sur l'exercice 2006, il s'est amélioré (30,3 % du chiffre d'affaires consolidés en 2006 contre 36,6 % du chiffre d'affaires en 2005). Cette amélioration s'expliquant essentiellement par un meilleur encaissement client en fin d'année, conséquence de plans d'actions menés au cours du dernier trimestre 2006. La forte augmentation de l'activité explique la trésorerie réduite dégagée par l'activité du Groupe.

#### 10.2.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Les investissements restent stables en volume par rapport à ceux constatés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. L'investissement le plus significatif de l'exercice 2006 est le développement de la nouvelle gamme GEV HP de 1 MW, porté par la Société et sa filiale AEROCOMPOSIT OCCITANE.

Le programme de développement en cours de la gamme GEV HP fait l'objet de nombreux soutiens financiers. OSEO ANVAR, OSEO et Région Languedoc Roussillon, OSEO dans le cadre de la labellisation du programme d'innovation « pales en plusieurs éléments assemblés sur site » au sein du pôle de compétitivité DERBI, la région Centre doivent apporter au Groupe 3.150 K€ au cours de la période 2007 – 2008.

La Société prévoit d'autofinancer le solde de ses investissements.

### 10.2.3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2006, les principales opérations de financement concernent une augmentation de capital en numéraire de 2 M€ et la souscription d'un emprunt obligataire convertible, pour un montant de 2 M€. Ces deux opérations coïncident avec l'entrée d'investisseurs financiers au capital de la Société.

### 10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 6.396 K€ au 31 décembre 2006, dont 3.057 K€ d'emprunt obligataire convertible (avec une prime de non conversion de 1.057 K€), contre 6.291 K€ au 31 décembre 2005.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 1.407 K€ au 31 décembre 2006. Deux nouvelles lignes de crédit moyen terme remboursables in fine ont été négociées courant 2006 avec deux banques du Groupe (1.500 K€ au Crédit Agricole et 560 K€ à la Caisse d'Epargne) et ont été utilisées en totalité à la date d'enregistrement du présent Document de base. Par ailleurs, le Groupe a recours à des concours bancaires courants, pour un montant de 1.278 K€ au 31 décembre 2006, contre 3.824 K€ pour l'exercice précédent. Au 31 décembre 2006, la Société disposait d'une enveloppe de lignes de crédit court terme non confirmées auprès d'établissements bancaires pour un montant de 7.300 K€ (6.352 K€ au 31 décembre 2005).

Banque prêteuse	Date d'emprunt	Montant initial (en €)	Durée / date d'échéance	Taux	Annuité 2006 (en €)	Solde (en €)
Banque régionale de l'Ouest	10/07/03	1.000.000	10/07/2008 60 mois	EURIBOR 3M + 1,10 %	220.482,12	335.427,64
Caisse d'Epargne	20/08/03	1.000.000	20/08/2008 60 mois	4,50 % révisable	221.352,16	371.414,32
Crédit Agricole	07/07/03	1.000.000	07/07/2008 60 mois	EURIBOR 1M + 1,10 %	167.378,28	335.158,08
Société Générale	16/07/03	750.000	16/07/2008 60 mois	4,40% fixe	220.080,00	255.542,64
Crédit Agricole	01/10/06	1.500.000	01/10/2010	EURIBOR 3M + 1,10 %	In fine	1.500.000
Caisse d'Epargne	14/12/06	560.000	14/12/2010	4,85 % fixe	In fine	560.000
Banque régionale de l'Ouest	20/01/06	100.000	20/01/2009 36 mois	3,90 % fixe	29.975,40	70.674,10
Fortis Banque	08/07/03	47.000	31/10/2010 81 mois	3,00 % fixe	10.157,76	38.153,33
Région Centre PPR	14/03/06	100.000	14/03/2011	Codevi +2 %	0	100.000
Banque Populaire du Midi	20/01/03	40.000	20/12/07 60 mois	5,15 % fixe	7.500,24	9.174,55
Société Bordelaise de crédit Industriel et Commercial	10/09/05	149.000	10/08/08 36 mois	3,45 % fixe	52.352,52	84.674,91

Aucun emprunt souscrit par la Société (Cf. section 10.3 du présent Document de base) ne présente de covenants. Il n'existe donc pas de risques induits par les clauses de remboursement anticipé.

**10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE**

Néant.

**10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES**

Il n'y a pas, à ce jour, d'investissements prévus qui nécessiteraient des financements particuliers.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe investit chaque année en Recherche et Développement. Le Groupe a appliqué pour la première fois dans ses comptes clos le 31 décembre 2006 le règlement CRC 2004-06 relatif à la comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Cette comptabilisation constitue la méthode préférentielle. L'impact de ce changement de méthode a été calculé de façon prospective en raison des difficultés d'estimations inhérentes aux charges de développement remplissant les critères d'activation sur les exercices antérieurs et à leur amortissement subséquent. Les charges de développement activées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, comptabilisées en autres produits d'exploitation, s'élèvent à 306 K€ L'impact sur le résultat net du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2006 est de 204 K€

Les efforts de Recherche et Développement sur l'exercice clos le 31 décembre 2006 (1.460 K€) ont été consacrés au développement d'une nouvelle gamme de machines 1 MW, à l'adaptation de la gamme MP aux réseaux 60 Hz et à diverses améliorations de cette gamme.

Les principaux programmes de Recherche et Développement font l'objet de soutien (sous forme de subventions ou avances remboursables) d'organismes publics dédiés ainsi que des collectivités locales :

- L'ADEME : financement de l'étude de faisabilité (subvention de 440 K€ sur un programme de 900 K€),
- OSEO ANVAR : financement de la réalisation et des essais de la pré-série (avance remboursable de 2.200 K€ sur un programme éligible de 4.400 K€),
- OSEO et Région Languedoc Roussillon : financement d'un projet innovant de la pale en plusieurs éléments assemblée sur site (avance remboursable de 625 K€ sur un programme éligible de 1.250 K€),
- OSEO dans le cadre de la labellisation du programme d'innovation « pales en plusieurs éléments assemblés sur site » au sein du pôle de compétitivité DERBI (avance remboursable de 125 K€),
- La région Centre : financement du développement de la machine (subvention de 200 K€).

La Société bénéficie par ailleurs du label FCPI « entreprise innovante » décernée par l'OSEO ANVAR.

### 11.2. BREVETS

Le Groupe détient, à la date d'enregistrement du présent Document de base, les brevets suivants :

N° dépôt	Date de dépôt	Intitulé	Délivré le
01 05 253	18/04/01	Mât treillis et système d'érection et d'abaissement d'un tel mât	17/02/06, sous le n° 2 823 784
01 03 965	23/03/01	Eolienne à système de régulation hydraulique	11/11/05, sous le n° 2 822 501
01 05 254	18/04/01	Dispositif et procédé pour la mesure locale d'un gisement éolien	11/01/02, sous le n° 2 750 460
01 08 122	20/06/01	Système d'alimentation du réseau électrique et procédé commande système	27/12/02, sous le n° 2 826 524
96 08 178	01/07/96	Perfectionnement à un dispositif aérogénérateur	11/01/02, sous le n° 2 750 460
01 03 963	23/03/01	Réservoir surélevé sur mât	En cours
9 003 657	22/03/90	Pompe aspirante refoulant par transmission hydraulique	03/06/94, sous le n° 2 660 022

Dans le cadre du développement de la GEV HP 1 MW, plusieurs dépôts de brevets sont en cours.

### 11.3. MARQUES

Le Groupe détient, à la date d'enregistrement du présent Document de base, les marques suivantes :

N° dépôt	Date de dépôt	Nom
13 121 472	18/12/01	Eolien de proximité
023 164 317	15/05/02	Proxwind
023 164 318	15/05/02	Eolienne agricole
023 171 554	28/06/02	Réséol
97 696 644	24/09/97	Eole Mobile
99 807 157	04/08/99	Windplus
99 804 921	22/07/99	Winergy*
005 788 682	15/03/07	VERGNET Eolien
005 788 765	15/03/07	VERGNET
005 788 781	15/03/07	VERGNET HYDRO

*(\*) marque propriété de VERGNET SA, mais utilisée essentiellement par la société AEROWATT qui y est autorisée*

## **12. INFORMATION SUR LES TENDANCES**

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'année 2007.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

#### **13.1. ELEMENTS PREVISIONNELS**

Les éléments prévisionnels simplifiés ci-après sont fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société à la date du Document de base. Ils sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base aurait un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Par ailleurs, la réalisation des objectifs et prévisions suppose la mise en oeuvre avec succès de la stratégie présentée au paragraphe 6.3 du Document de base.

La phase de commercialisation de la gamme GEV HP est indépendante de la date d'obtention de la certification de cette machine. En effet, les clients de la Société peuvent monter leurs projets éoliens avec des machines en cours de certification et le Groupe peut répondre à des appels d'offres ou des consultations avec une machine en cours de certification. Cependant, un décalage dans l'obtention de la dernière étape de la certification IEC 61400-1 de la GEV HP sur 2009 aurait pour effet un report des ventes estimé entre 15 et 20 machines de cette gamme de 2008 à 2009.

Les prévisions présentées traduisent la stratégie du Groupe :

- Développer et commercialiser une nouvelle gamme de machines de 1 MW de puissance nominale (gamme GEV HP) pour occuper les marchés FARWIND au fur et à mesure de leur ouverture ;
- Capitaliser sur la notoriété et l'image de la marque VERGNET pour commercialiser des produits complémentaires et étendre la couverture géographique de la branche Eau du Groupe.

Le programme d'investissement en recherche et développement et en outils industriels (22,6 M€ sur la période 2007 – 2010) est essentiellement consacré à la nouvelle gamme d'éoliennes GEV HP (8,5 M€ pour le développement de l'ensemble de la gamme GEV HP, 7,0 M€ pour les outils industriels nécessaires à sa production).

L'avancement actuel du programme de développement devrait permettre au Groupe de commercialiser à partir de 2008, 30 unités du premier modèle de cette gamme : une machine adaptée aux vents de classe III à mât tubulaire. Ce produit correspond aux demandes de clients du Groupe et aux besoins identifiés des principaux prospects. L'élargissement de l'offre produit avec une déclinaison en mât treillis et vent de classe I est prévu dès 2009.

Le programme d'investissement industriel prévu par le Groupe (sites de production, équipements de chantiers et outillages, système d'information) doit permettre de faire face à une croissance soutenue du nombre de machines produites et d'assurer la livraison et la maintenance de nouveaux parcs de machines.

Le succès commercial de cette nouvelle gamme de machines attendu dès 2008 constitue le principal facteur de développement du chiffre d'affaires du Groupe qui a pour objectif un doublement du nombre d'unités de GEV HP vendues en 2009, puis une augmentation d'une trentaine d'unités pour approcher les 100 unités vendues par an en 2010.

L'amélioration du résultat d'exploitation du Groupe sur la période 2007 – 2010 s'explique notamment par :

- un impact positif sur la valeur ajoutée de la nouvelle gamme GEV HP ;
- un effet d'économie d'échelle lié à l'accroissement de l'activité tirée par l'augmentation de la puissance unitaire des machines (d'un facteur 4) et du nombre d'unités vendues au cours de la période 2007 – 2010.

En M€	2007p	2008p	2009p	2010p
<b>Ventes</b>	<b>40,4</b>	<b>66,2</b>	<b>112,4</b>	<b>165,9</b>
<i>Puissance livrée (en MW)</i>	<i>19,5</i>	<i>38,0</i>	<i>62,5</i>	<i>103,0</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,7</b>	<b>5,8</b>	<b>12,0</b>	<b>20,0</b>
Résultat financier	(0,1)	(0,0)	-	-
Résultat exceptionnel	0,2	-	-	-
Impôts	(0,6)	(1,9)	(4,0)	(6,7)
<b>Résultat net</b>	<b>1,3</b>	<b>3,9</b>	<b>8,0</b>	<b>13,3</b>

Le plan de financement du Groupe intègre une augmentation de capital nette de frais de 20 M€ (les frais relatifs à l'introduction en bourse de la Société sont estimés à 0,9 M€ et seront comptabilisés en prime d'émission) et la conversion en totalité de l'emprunt obligataire de 2 M€ (hors prime de non conversion) suite à l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext.

En M€	2007p	2008p	2009p	2010p
<b>Cash flow</b>	<b>3,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,4</b>	<b>12,8</b>
<b>Investissements</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(4,2)</b>
<i>dont R&amp;D (GEV MP et HP)</i>	<i>(3,3)</i>	<i>(3,9)</i>	<i>(1,7)</i>	<i>(1,0)</i>
<i>dont outils industriels</i>	<i>(1,5)</i>	<i>(1,9)</i>	<i>(1,9)</i>	<i>(1,8)</i>
<i>dont investissements informatiques</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,7)</i>	<i>(0,6)</i>	<i>(0,6)</i>
<b>Free cash flow</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(7,4)</b>	<b>0,3</b>	<b>8,6</b>
Emprunts	(2,8)	0,4	0,3	(1,5)
Augmentation de capital	22,0	-	-	-
Autres	(0,6)	-	-	-
<b>Financier</b>	<b>18,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>(1,5)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>15,8</b>	<b>(7,0)</b>	<b>0,6</b>	<b>7,1</b>
Trésorerie ouverture	(0,1)	15,8	8,8	9,4
Trésorerie clôture	15,8	8,8	9,4	16,5

En fonction des opportunités qui se présenteront, le Groupe pourrait envisager des acquisitions ciblées notamment dans le domaine solaire ou hydroélectrique. Ces opérations ne sont pas retraduites dans le plan de développement présenté.

### 13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTAT ET DE FLUX DE TRESORERIE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat et de flux de trésorerie du Groupe Vergnet incluses dans le chapitre XIII du Document de base daté du 11 mai 2007.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du Groupe VERGNET.

Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe VERGNET.

Fait à Paris, le 11 mai 2007

Cabinet JCM AUDIT  
Représenté par Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Représenté par Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

### 14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration de la Société, sont, à la date d'enregistrement du présent Document de base, les suivants :

Nom	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonction exercés par l'administrateur en dehors de la Société	Autres mandats ayant été exercés aux cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Marc VERGNET	160, rue des Sables de Sary 45770 Saran	<u>SER</u> : Administrateur <u>FEE</u> : Administrateur et Président de la commission Industrie <u>AEROWATT</u> : Président du Conseil de Surveillance	<u>ADEME</u> : Membre du Conseil scientifique
Bernard FONTAINE	273, route d'Ardon 45160 Olivet	<u>GEFICCA</u> : Président du Conseil d'administration et Directeur Général <u>RUBBER Finance</u> : Administrateur <u>SARL VMI</u> : Gérant	
Albert VARTANIAN	5, av. du trône 75011 Paris	<u>AEROWATT</u> : Membre du Conseil de surveillance <u>ACTE PLUS</u> : Gérant <u>TECHVIZ</u> : Président	<u>COTHERM</u> : Membre du Conseil
SOFIMAC Partners représentée par Catherine KRAFT LE MAREC	24, av. de l'agriculture 63100 Clermont Ferrand	<u>CCD</u> : Président du Directoire <u>SOFIMAC Partners</u> : Membre du Directoire <u>PILLIVUYT</u> : Membre du Conseil de surveillance <u>CIRRUS Invest.</u> : Membre du Conseil de surveillance	
DEMETER Partners représentée par Olivier DUPONT	23, rue de l'Arcade 75008 Paris	<u>DEMETER Partners</u> : Président du Directoire <u>PONTS FORMATIONS ED</u> : Vice Président du Conseil de surveillance <u>CORE</u> : Vice Président du Conseil de surveillance <u>AEROWATT</u> : Vice Président du Conseil de Surveillance <u>LACAZE</u> : Membre du Conseil d'administration, représentant DEMETER Partners	<u>DELTAMED</u> : Administrateur <u>FINANCIERE DU DOLMEN</u> : Administrateur <u>VISIOLIS</u> : Administrateur <u>FP GESTION</u> : Directeur Général <u>INNOVACOM 3</u> : Administrateur

**Marc VERGNET (64 ans) – Président du Conseil d'administration et Directeur Général :**  
Ingénieur agronome. Ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts, Marc VERGNET a décidé de vouer sa carrière au développement durable, pendant 20 ans comme fonctionnaire français :

Directeur pendant 10 ans à la SOFRETES (société française d'études thermiques et d'énergie solaire), puis pendant huit années il est responsable à l'AFME (agence française de la maîtrise de l'énergie) du développement des énergies renouvelables en France et à l'International. En poste au Burkina Faso pendant les grandes sécheresses au Sahel et le premier choc pétrolier, Marc VERGNET a inventé deux produits qui ont orienté la suite de sa carrière professionnelle : l'hydropompe VERGNET et un moteur solaire thermodynamique.

En 1988, afin de mettre en œuvre comme opérateur industriel ses compétences techniques et organisationnelles, Marc VERGNET crée VERGNET SA.

**Bernard FONTAINE (60 ans) – Administrateur :** Ingénieur de l'Ecole Nationale des Industries du Caoutchouc (1971), Bernard FONTAINE commence sa carrière au service de recherche de Michelin avant de devenir Directeur de Vibrachox France, filiale du Groupe Alshom spécialisée dans les systèmes d'amortissement).

En 1990, Bernard FONTAINE devient Directeur Général de GEFICCA, société spécialisée dans la transformation du caoutchouc. A ce jour, il y exerce les fonctions de Président Directeur Général et est actionnaire majoritaire (70% du capital).

**Albert VARTANIAN (75 ans) – Administrateur indépendant :** Ingénieur diplômé de l'Institut Français du Pétrole, Albert VARTANIAN commence sa carrière au ministère de l'Industrie en 1960, avant d'intégrer Elf-Aquitaine en 1968. Il devient Directeur de l'innovation à l'ANVAR au début des années 1980. En 1986, Albert VARTANIAN devient Directeur Général de Sofinindex, filiale du groupe NATEXIS.

**Catherine KRAFT LE MAREC (55 ans) – Administrateur :** Licence en sciences économiques, IEP Paris (1976). Catherine KRAFT LE MAREC commence alors une carrière dans l'industrie dans des filiales françaises de groupes américains. Contrôleur budgétaire chez Control Data France, elle assume ensuite des fonctions de Contrôleur de Gestion puis de Trésorier au sein de PRODAIR filiale française de Air Products and Chemicals. Après 10 ans passés dans ces grands groupes, elle oriente sa carrière vers le conseil et le financement aux PME avec une expertise haut de bilan. En 1995, Directeur Général de Centre Capital Développement, elle organise sa régionalisation et son augmentation de capital. Elle en devient ensuite en 2000 le Président du Directoire. En février 2006, dans le cadre de la constitution d'un pôle interrégional de capital investissement, elle ajoute à ses fonctions chez CCD celle de Membre du Directoire de SOFIMAC Partners.

**Olivier DUPONT (55 ans) – Administrateur :** Ingénieur civil des Ponts et chaussées, DES de Sciences économique. Olivier DUPONT s'est orienté vers le capital risque en 1988 après une carrière d'ingénieur grands projets export (Sofretu et Groupe Schneider). Il a été de 2000 à 2005 dans le groupe Caisse des Dépôts, Directeur Général délégué à CDC Entreprises-FP Gestion, responsable du fonds public pour le capital risque et du fonds de promotion pour le capital risque. Auparavant, il a dirigé successivement SNVB participations (Groupe CIC), BTP Capital (spécialisé dans les éco-industries), la direction des investissements du Crédit du Nord et le Private Equity à la Société Générale. Depuis juillet 2005, Olivier DUPONT est fondateur et Président du directoire de DEMETER Partners, société de gestion indépendante gérant le FCPR DEMETER, spécialisé dans les secteurs des éco-industries, des éco-énergies.

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société,
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années,
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années,

- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

#### **14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Président Directeur Général est actionnaire et administrateur de la Société. Le nombre d'actions détenu par cette personne est précisé à la Section 18.1 du présent Document de base.

A la connaissance de la Société, à l'exclusion de ce qui est indiqué ci-dessus, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Document de base, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ou d'accord quelconque conclu avec des actionnaires clients, fournisseurs ou autres aux termes desquels l'un des administrateurs de la Société a été nommé en cette qualité et il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 du présent Document de base concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Marc VERGNET est le fondateur de la société AEROWATT, premier client de la Société avec 38,9 % du CA réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Il en est encore actionnaire à une part réduite de 3,33 % du capital et il en assume la Présidence du Conseil de Surveillance. Il n'existe aucun arrangement ou accord entre Monsieur Marc VERGNET et la Société AEROWATT. Monsieur Marc VERGNET se trouve donc dans une situation de conflit d'intérêt potentiel au regard de ses devoirs vis-à-vis de la Société. Pour mettre un terme à cette situation, Marc VERGNET a pris la décision de démissionner de son mandat de Président du Conseil de Surveillance d'AEROWATT au cours de l'année 2007.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006

A l'exception de Marc VERGNET qui perçoit une rémunération de VERGNET HYDRO (100 % de sa rémunération variable annuelle et 22,9 % de sa rémunération fixe), les administrateurs énumérés ci-dessous, ne perçoivent pas de rémunération des filiales du Groupe.

Membres du Conseil d'administration	Rem. Brute totale annuelle	dont fixe annuelle brute	dont variable annuelle	Jetons de présence	Autres éléments	Avantages en nature
Marc VERGNET	133.917 €	89.387 €	44.530 €	1.111,1 €	-	2.457 €
Bernard FONTAINE	-	-	-	666,7 €	-	-
Albert VARTANIAN	-	-	-	444,4 €	-	-
SOFIMAC Partners représentée par Catherine KRAFT LE MAREC	-	-	-	666,7 €	-	-
DEMETER Partners représentée par Olivier DUPONT	-	-	-	444,4 €	-	-
Gilles BENHAMOU	-	-	-	222,2 €	-	-
Jacques MASSE	-	-	-	444,4 €	-	-
Jérôme BILLEREY	15.364 €	15.364 €	-	1 333,3 €	-	-
Renaud VERGNET	-	-	-	666,7 €	-	-

Lors de l'entrée des investisseurs financiers au capital de la Société en juin 2006, la composition du Conseil d'administration a été modifiée. Les trois administrateurs suivants ont démissionné le 14 juin 2006 : Gilles BENHAMOU, Jacques MASSE et Renaud VERGNET. Jérôme BILLEREY, Président du Directoire d'AEROWATT, a démissionné le 28 novembre 2006.

La rémunération de Marc VERGNET est proposée et validée par le Conseil d'administration de la Société. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une partie variable, fonction du résultat brut, de la société VERGNET HYDRO, avant impôt sur les sociétés et participation à la date de clôture de l'exercice. Cette convention est autorisée en Conseil d'administration conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

La part variable de la rémunération de Marc VERGNET est conditionnée à l'atteinte d'un niveau de résultat brut, avant impôt sur les sociétés et participation, de la filiale VERGNET HYDRO au moins égal à 300 K€ Si le résultat est inférieur à ce seuil, Marc VERGNET perçoit 1 % de la part du résultat brut avant impôt sur les sociétés et participation. S'il est compris entre 300 K€ et 600 K€, Marc VERGNET touche 4 %. S'il est compris entre 600 K€ et 1.000 K€, Marc VERGNET touche 2 %. S'il est supérieur à 1.000 K€, Marc VERGNET touche 2,5 % de la part du résultat brut avant impôt sur les sociétés et participation. Il est à noter que les conditions de rémunération variable évoquées ci-dessus

sont applicables pour les exercices comptables allant jusqu'au 31 décembre 2007 et seront réexaminées à cette échéance.

Marc VERGNET perçoit également une rémunération au titre d'un contrat d'assistance signé en date du 21 mars 2007 pour des prestations de Recherche & Développement (Cf. chapitre 16.2 du présent Document de base). De plus, Marc VERGNET détient 138.780 BSPCE pouvant donner lieu à la création de 138.780 actions (Cf. Chapitre 21.1.4.2 du présent Document de base).

Il n'existe aucun engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

#### 15.2. REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR LES EXERCICES 2005 ET 2004

2005						
Membres du Conseil d'administration	Rem. Brute totale annuelle	dont fixe annuelle brute	dont variable annuelle	Jetons de présence	Autres éléments	Avantages en nature
Marc VERGNET	128.170 €*	89.040 €	39.130 €	1280,6 €	-	409 €
Bernard FONTAINE	-	-	-	426,9 €	-	-
Albert VARTANIAN	-	-	-	1.067,2 €	-	-
Gilles BENHAMOU	-	-	-	-	-	-
Jacques MASSE	-	-	-	426,9 €	-	-
Jérôme BILLEREY	35.737 €	23.737 €	12.000 €	853,8 €	-	170 €
Renaud VERGNET	-	-	-	1280,6 €	-	-

(\*) 100 % de la rémunération variable et 25 % de la partie fixe sont versées par la filiale VERGNET HYDRO

2004						
Membres du Conseil d'administration	Rem. Brute totale annuelle	dont fixe annuelle brute	dont variable annuelle	Jetons de présence	Autres éléments	Avantages en nature
Marc VERGNET	70.128 €*	57.168 €	12.960 €	-	-	-
Albert VARTANIAN	-	-	-	3.558 €	-	-
Gilles BENHAMOU	-	-	-	3.557 €	-	-
Renaud VERGNET	-	-	-	3.557 €	-	-

(\*) 100 % de la rémunération variable est versée par la filiale VERGNET HYDRO

#### 15.3. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE**

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration. Chaque administrateur doit détenir une action de la Société au titre de son mandat.

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date de fin de mandat</b>
Marc VERGNET	Administrateur, Président Directeur Général	28/07/2005	AGO 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Bernard FONTAINE	Administrateur	04/07/2005	AGO 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Albert VARTANIAN	Administrateur indépendant	04/07/2005	AGO 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
SOFIMAC Partners (représentée par Catherine KRAFT LE MAREC)	Administrateur	14/06/2006	AGO 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
DEMETER Partners (représentée par Olivier DUPONT)	Administrateur	14/06/2006	AGO 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

Les critères retenus par la Société pour définir la qualité d'administrateur indépendant sont conformes au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France et sont précisés à la section 16.4 du présent Document de base.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Société, qui comptait six membres (Monsieur Jérôme BILLEREY ayant présenté sa démission au Conseil d'administration du 28 novembre 2006, et cette dernière ayant été acceptée), s'est réuni à six reprises (10 mars 2006, 12 mai 2006, 14 juin 2006, 21 juillet 2006, 27 septembre 2006, 28 novembre 2006). Le taux de participation moyen des membres du Conseil d'administration de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 a été de 70 %.

### **16.2. CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE**

Les contrats de services concernent uniquement les sociétés apparentées. Ils sont répertoriés au chapitre 19 du présent Document de base.

De plus, par contrat en date du 21 mars 2007, la Société a signé avec Marc VERGNET un contrat d'assistance dans des prestations de recherche et développement. La propriété intellectuelle et industrielle en résultant sera propriété exclusive de la Société. L'objet de ce contrat est d'assurer à la Société la propriété entière et exclusive de ses inventions. Ces prestations seront rémunérées sous forme d'unités de valeur, limitées au nombre de vingt cinq par an, dont le prix unitaire est de

1.000 €HT auquel pourra s'ajouter les frais rendus nécessaires pour la réalisation de ces dites prestations. Une unité de valeur correspond à une journée de travail consacrée à la recherche. Ce présent contrat prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de douze mois. A l'issue de cette période, ce contrat de service se poursuivra tacitement et sans formalité pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

### **16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION**

Il n'y a actuellement ni Comité d'Audit, ni Comité de rémunération. Cependant la Société réfléchit à mettre en place de tels comités pour une meilleure gouvernance d'entreprise.

### **16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Société dispose d'un administrateur dans son Conseil d'administration répondant aux critères d'administrateur indépendant au sens des Recommandations MEDEF-AFEP, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société déteint directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financements :
  - o significatif de la Société ou de son groupe,
  - o ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

### **16.5. RAPPORTS SUR LE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

### **CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### ***Composition du Conseil***

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de cinq membres.

#### ***Fréquence des réunions***

Les dispositions statutaires prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni six fois.

#### ***Convocations des administrateurs***

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens sans détermination d'un délai préalable de convocation.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

### ***Information des administrateurs***

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

### ***Tenue des réunions***

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège ou en tout autre endroit mentionné dans la convocation.

### ***Agenda des réunions et résumé des décisions prises par le conseil***

- Le 28 novembre 2006
  - o Examen des budgets de VERGNET SA et VERGNET HYDRO
  - o Questions diverses
  
- Le 27 septembre 2006
  - o Présentation des nouvelles données d'atterrissage 2006 pour VERGNET SA
  - o Présentations détaillées des comptes VERGNET HYDRO – situation semestrielle – atterrissage 2006
  - o Présentation du programme de développement de la GEV HP
  - o Décision sur le projet de déménagement
  - o Présentation de l'avant projet de création d'une structure pour la commercialisation, l'installation et l'après vente d'installations solaires photovoltaïques en Afrique
  - o Questions diverses
  
- Le 21 juillet 2006
  - o Point sur l'activité et perspectives
  - o Revue des comptes semestriels de VERGNET SA et réprévision à fin 2006
  - o Revue des comptes semestriels de VERGNET HYDRO et réprévision à fin 2006
  - o Examen du plan de financement et avancement des négociations avec les banques
  - o Examen de conventions réglementées, notamment celle entre VERGNET SA et AEROWATT sur l'annulation des engagements de reprise d'ancienneté de deux salariés
  - o Attribution des stocks options
  - o Questions diverses
  
- Le 14 juin 2006
  - o Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par émission d'actions de préférence et de la modification corrélative des statuts,
  - o Constatation de la réalisation définitive de l'émission de l'emprunt obligataire convertible en actions de préférence
  - o Constatation de la nomination de deux nouveaux administrateurs
  - o Constatation de la démission d'administrateurs
  - o Questions diverses
  
- Le 12 mai 2006
  - o Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005
  - o Examen des comptes prévisionnels,
  - o Conventions réglementées
  - o Jetons de présence
  - o Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire
  - o Examen d'un projet d'augmentation de capital
  - o Examen de l'émission d'un emprunt obligataire
  - o Préparation d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- Nomination d'un nouvel administrateur
  - Questions diverses
- Le 10 mars 2006
- Approbation du procès verbal du Conseil d'administration précédent
  - Projection de résultat 2005 et options de clôture
  - Structure Financière 2005
  - Budget et structure financière 2006 commentés
  - Estimation des besoins en fonds propres et recapitalisation
  - Examen de la proposition d'entrée au capital d'un investisseur potentiel et suite à réserver
  - Questions diverses

### ***Procès-verbaux des réunions***

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

### **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Ma mission aux termes des dispositions de l'article L.225-37 consiste à vous rendre compte des procédures en vigueur au sein de la Société sans avoir à porter d'appréciation sur la pertinence des dites procédures.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### ***Les objectifs de la Société en matière de contrôle interne***

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la Société,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;

### ***Organisation générale du contrôle***

Le contrôle interne est assuré par Monsieur Marc VERGNET, Directeur Général, avec l'assistance du Directeur Administratif et Financier.

La Société est certifiée ISO 9001 v2000. Les procédures objet de la certification sont centrées sur les activités commerciales, de recherche et développement, de production et les ressources humaines. Les procédures sont maintenues et mises à jour par un responsable qualité désigné dans chaque service.

Le contrôle interne repose principalement sur la séparation des tâches clés et la responsabilisation des Directeurs et chefs de service. Les objectifs Qualité et les principales procédures sont à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet de la société.

Les Commissaires aux comptes ne faisant pas partie du dispositif du contrôle interne, prennent connaissance des procédures du contrôle interne mis en place, afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes. En la matière, ils ne se substituent pas à la société et leurs travaux ne remplacent pas ceux de la société.

## ***Principales procédures de contrôle interne***

### Délégations

Un schéma délégataire a été mis en place en 2004 et renforcé en 2005. Les délégations concernent l'ensemble des transactions usuelles de la société :

- engagements commerciaux
- engagements de commandes
- signatures bancaires

### Suivi de projets

En 2004, un nouveau logiciel de gestion de projets a été mis en place par la Société. Depuis 2005, les projets (R&D et affaires commerciales) ont fait l'objet d'un double suivi : par les responsables d'affaire et par le contrôle de gestion.

### Rapprochement bancaires

Des rapprochements bancaires sont réalisés quotidiennement sur les banques principales, mensuellement ou à réception des relevés bancaires sur les banques annexes.

### Contrôle budgétaire

Une procédure budgétaire est initiée en fin d'année pour l'année à venir. Ce processus implique l'ensemble des départements de la société. Des arrêtés trimestriels sont réalisés et suivis d'une analyse spécifique du chiffre d'affaires et des stocks.

Les principales dérives par rapport au budget font l'objet d'analyses du contrôle de gestion.

### Inventaire

Un inventaire des principales valeurs en stock est réalisé au 30 juin et un inventaire complet du stock est réalisé en fin d'année.

### Contrôle des filiales

Un contrôle comptable est exercé par la direction financière de la société sur les principales filiales détenues directement et indirectement.

Des reporting trimestriels sont demandés aux principales filiales et les écarts entre les prévisions et les réalisations analysées par la direction financière du Groupe. Des missions ponctuelles de contrôle interne sont par ailleurs réalisées et visent à évaluer la qualité des procédures de contrôle interne et le respect des règles édictées par le Groupe. En 2006, la filiale VERGNET PACIFIC a fait l'objet d'une revue du contrôle interne.

## **POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Marc VERGNET votre Directeur Général tels que prévus par la loi.

Le Président du Conseil d'administration  
Marc VERGNET

## 17. SALARIES

### 17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

Au 30 avril 2007, le Groupe employait 161 salariés (société mère et filiales consolidées par intégration globale). Environ 65 % des salariés sont employés en France Métropolitaine. Le tableau ci-dessous, présente l'évolution des effectifs du Groupe répartis par entités.

	30 avril 2007	2006	2005	2004
VERGNET CARAÏBES	17	17	17	21
VERGNET PACIFIC	15	14	4	5
AEROCOMPOSIT OCCITANE	12	12	10	10
ENERGIE 21				2
VERGNET HYDRO	15	15	12	10
VERGNET SA	96	89	64	63
Autres sociétés du Groupe	12	10	16	24
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>157</b>	<b>123</b>	<b>136</b>

Les effectifs du Groupe ont augmenté de 13 % sur trois ans. Cette croissance a été particulièrement marquée en France chez VERGNET SA où le développement a été soutenu.

% de l'effectif en CDI par entités	30 avril 2007	2006
VERGNET CARAÏBES	100	100
VERGNET PACIFIC	90	79
AEROCOMPOSIT OCCITANE	85	84
VERGNET HYDRO	100	100
VERGNET SA	95	92

Au 30 avril 2007, les salariés en contrat à durée indéterminée représentaient 95 % des effectifs de VERGNET SA, le nombre d'intérimaires s'élève à 10 personnes.

Au 30 avril 2007, la photographie des effectifs de VERGNET SA fait apparaître les caractéristiques suivantes : le personnel est majoritairement masculin (80 % des salariés, 85 % des cadres).

Au 30/04/07	Répartition de l'effectif VERGNET SA par sexe			
	Cadres	Ouvriers/agents maintenance/techs	Employés	Total
Hommes	42	35	0	77
Femmes	7	2	10	19

La majorité des collaborateurs se situe dans la tranche d'âge 30/40 ans aussi bien pour les cadres que les ouvriers / agents de maintenance / techniciens.

Société / 30 avril 2007	Age Moyen (en année)	Ancienneté moyenne (en année)	Taux de turn over (en %)
VERGNET CARAIBES	39,5	7,51	0
VERGNET PACIFIC	31,36	2,41	0
AEROCOMPOSIT OCCITANE	34	3,51	0
VERGNET HYDRO	38,71	6,53	8*
VERGNET SA	37,41	5,52	6**

(\*) motifs de départ : 1 période d'essai non concluante

(\*\*) motifs de départ : 4 démissions, 1 période d'essai non concluante

Hormis une situation de chômage technique chez AEROCOMPOSIT OCCITANE en 2005 en raison d'un changement au niveau du mode de production des pales, le Groupe n'a connu aucune interruption d'activité liée à des grèves depuis sa création. Les bonnes relations avec les syndicats (aucun syndicat représentatif) offrent un climat social apaisé.

## **17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION**

Pour un détail des actions détenues par les administrateurs et autres mandataires sociaux, voir le chapitre 18 du présent Document de base.

Pour un détail des bons ou options de souscriptions d'actions détenues par les administrateurs et autres mandataires sociaux, voir la section 21.1.4 du présent Document de base.

## **17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

### **17.3.1. Contrats d'intéressement et de participation**

La Société n'a pas versé de participation à ses salariés au cours des deux derniers exercices.

L'intéressement dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 représentait 2,44 % de la masse salariale du Groupe (1,47 % en 2005).

### **17.3.2. Options consenties aux salariés**

Pour un détail du plan de stock options mis en place par la Société, voir section 21.1.4.1 du présent Document de base.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 10 MAI 2007

Les principaux actionnaires au 10 mai 2007, avant conversion des OCA, sont:

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Marc VERGNET	1.176.380	30,50 %	1.176.380	30,50 %
Renaud VERGNET	164.400	4,26 %	164.400	4,26 %
Laurent VERGNET	164.400	4,26 %	164.400	4,26 %
Louis VERGNET	28.800	0,75 %	28.800	0,75 %
<b>Total Fondateurs</b>	<b>1.533.980</b>	<b>39,77 %</b>	<b>1.533.980</b>	<b>39,77 %</b>
Centre Capital Dév.	216.090	5,60 %	216.090	5,60 %
FCPR DEMETER	1.195.000	30,98 %	1.195.000	30,98 %
CM-CIC Capital Privé*	149.380	3,87 %	149.380	3,87 %
IPO	89.620	2,32 %	89.620	2,32 %
Centre Loire Expansion	149.380	3,87 %	149.380	3,87 %
SOFIMAC Croissance	298.760	7,75 %	298.760	7,75 %
<b>Total Financiers</b>	<b>2.098.230</b>	<b>54,40 %</b>	<b>2.098.230</b>	<b>54,40 %</b>
Jean-Michel CHABRIAIS	53.910	1,39 %	53.910	1,39 %
Jérôme BILLEREY	46.800	1,21 %	46.800	1,21 %
Albert VARTANIAN	45.330	1,18 %	45.330	1,18 %
Nicole VARTANIAN	11.640	0,30 %	11.640	0,30 %
Carol VINGRIEF	4.950	0,13 %	4.950	0,13 %
Ishiro NOZOE	25.000	0,65 %	25.000	0,65 %
Dominique MERCIER	23.000	0,60 %	23.000	0,60 %
Thierry BARBOTTE	5.000	0,13 %	5.000	0,13 %
Hervé PEYRONNET	7.000	0,18 %	7.000	0,18 %
Ludovic DEHONDT	2.500	0,06 %	2.500	0,06 %
<b>Total autres actionnaires</b>	<b>225.130</b>	<b>5,84%</b>	<b>225.130</b>	<b>5,84%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3.857.340</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3.857.340</b>	<b>100,00 %</b>

Note\* : représentant le FIP Select Ile de France

Les principaux actionnaires au 10 mai 2007 sont :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Marc VERGNET	1.176.380	26,72 %	1.176.380	26,72 %
Renaud VERGNET	164.400	3,73 %	164.400	3,73 %
Laurent VERGNET	164.400	3,73 %	164.400	3,73 %
Louis VERGNET	28.800	0,65 %	28.800	0,65 %
<b>Total Fondateurs</b>	<b>1.533.980</b>	<b>34,84 %</b>	<b>1.533.980</b>	<b>34,84 %</b>
Centre Capital Dév.	216.090	4,91 %	216.090	4,91 %
FCPR DEMETER	1.541.290	35,01 %	1.541.290	35,01 %
CM-CIC Capital Privé*	192.660	4,38 %	192.660	4,38 %
IPO	115.590	2,63 %	115.590	2,63 %
Centre Loire Expansion	192.660	4,38 %	192.660	4,38 %
SOFIMAC Croissance	385.330	8,75 %	385.330	8,75 %
<b>Total Financiers</b>	<b>2.643.620</b>	<b>60,05 %</b>	<b>2.643.620</b>	<b>60,05 %</b>
Jean-Michel CHABRIAIS	53.910	1,22 %	53.910	1,22 %
Jérôme BILLEREY	46.800	1,06 %	46.800	1,06 %
Albert VARTANIAN	45.330	1,03 %	45.330	1,03 %
Nicole VARTANIAN	11.640	0,26 %	11.640	0,26 %
Carol VINGRIEF	4.950	0,11 %	4.950	0,11 %
Ishiro NOZOE	25.000	0,57 %	25.000	0,57 %
Dominique MERCIER	23.000	0,52 %	23.000	0,52 %
Thierry BARBOTTE	5.000	0,11 %	5.000	0,11 %
Hervé PEYRONNET	7.000	0,16 %	7.000	0,16 %
Ludovic DEHONDT	2.500	0,06 %	2.500	0,06 %
<b>Total autres actionnaires</b>	<b>225.130</b>	<b>5,11 %</b>	<b>225.130</b>	<b>5,11 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.402.730</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4.402.730</b>	<b>100,00 %</b>

Note\* : représentant le FIP Select Ile de France

Remarque : La répartition du capital et des droits de vote telle que présentée ci-dessus tient compte de la conversion des obligations convertibles. Cette conversion est réalisée sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

Les actionnaires dont les actions ont été entièrement libérées et ont fait l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au 10 mai 2007, bénéficieront, sous condition de l'admission des titres sur Alternext d'Euronext Paris, d'un droit de vote double institué par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/05/2007.

Le tableau ci-dessous présente une simulation de la mise en application des droits de vote double :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Marc VERGNET	1.176.380	26,72 %	2.338.960	37,38 %
Renaud VERGNET	164.400	3,73 %	328.800	5,25 %
Laurent VERGNET	164.400	3,73 %	328.800	5,25 %
Louis VERGNET	28.800	0,65 %	28.800	0,46 %
<b>Total Fondateurs</b>	<b>1.533.980</b>	<b>34,84 %</b>	<b>3.025.360</b>	<b>48,35 %</b>
Centre Capital Dév.	216.090	4,91 %	432.180	6,91 %
FCPR DEMETER	1.541.290	35,01 %	1.541.290	24,63 %
CM-CIC Capital Privé*	192.660	4,38 %	192.660	3,08 %
IPO	115.590	2,63 %	115.590	1,85 %
Centre Loire Expansion	192.660	4,38 %	192.660	3,08 %
SOFIMAC Croissance	385.330	8,75 %	385.330	6,16 %
<b>Total Financiers</b>	<b>2.643.620</b>	<b>60,05 %</b>	<b>2.859.710</b>	<b>45,70 %</b>
Jean-Michel CHABRIAIS	53.910	1,22 %	107.820	1,72 %
Jérôme BILLEREY	46.800	1,06 %	93.600	1,50 %
Albert VARTANIAN	45.330	1,03 %	75.660	1,21 %
Nicole VARTANIAN	11.640	0,26 %	23.280	0,37 %
Carol VINGRIEF	4.950	0,11 %	9.900	0,16 %
Ishiro NOZOE	25.000	0,57 %	25.000	0,40 %
Dominique MERCIER	23.000	0,52 %	23.000	0,37 %
Thierry BARBOTTE	5.000	0,11 %	5.000	0,08 %
Hervé PEYRONNET	7.000	0,16 %	7.000	0,11 %
Ludovic DEHONDT	2.500	0,06 %	2.500	0,04 %
<b>Total autres</b>	<b>225.130</b>	<b>5,11 %</b>	<b>372.760</b>	<b>5,96 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.402.730</b>	<b>100,00 %</b>	<b>6.257.830</b>	<b>100,00 %</b>

Note\* : représentant le FIP Select Ile de France

Remarque : La répartition du capital et des droits de vote telle que présentée ci-dessus tient compte de la conversion des obligations convertibles. Cette conversion est réalisée sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

A la date d'enregistrement du présent Document de base (avant exercice des stocks options, des BSPCE et des actions gratuites), le nombre d'actionnaires de la Société est de 20 actionnaires.

## 18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote, sauf si, remplissant les conditions de détention prévues par les statuts, une action confère à son détenteur un droit de vote double.

## 18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent Document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société. A la connaissance de cette dernière, il n'existe pas d'actions de concert entre les administrateurs. Il n'a donc pas été mis en place de mesure spécifique pour s'assurer que le contrôle de la Société ne sera pas exercé de manière abusive.

Un pacte d'actionnaires a été conclu, le 14 juin 2006, entre les actionnaires personnes physiques de la Société et un groupe d'investisseurs financiers. Cet accord précise les modalités de transmission ou de retrait de leur participation dans le capital de la Société.

Ce pacte sera résilié préalablement à l'opération d'introduction de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

#### **18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

#### **18.5. NANTISSEMENT, GARANTIE ET SURETE DES ACTIFS**

Néant. Aucune immobilisation ne fait l'objet d'un quelconque nantissement, garantie ou sûreté.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le détail des opérations avec des apparentés conclues par l'émetteur est fourni ci-après.

Un bail a été signé le 01/09/2004 entre VERGNET HYDRO, filiale à 100% de la Société, d'une part et la SCI VERGNET d'autre part. Les caractéristiques de ce bail ont été exposées à la section 8.2 du Présent Document de base.

Un bail 3-6-9 a été signé le 02/04/2007 entre la Société d'une part et MRL Immobilier SARL d'autre part. Les caractéristiques de ce bail ont été exposées à la section 8.2 du Présent Document de base et fera l'objet d'un rapport spécial de la part des contrôleurs légaux lors de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

### 19.1. OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

#### *1. Frais*

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a facturé à ses filiales une participation aux frais engagés dans le cadre de l'opération financière sur le capital de votre société :

<b>Filiales</b>	<b>Montant prestations</b>
VERGNET HYDRO	71000
VERGNET CARAIBES	4 000
VERGNET OCEAN INDIEN	4 000
AERO COMPOSIT OCCITANE	21 000
VERGNET PACIFIC	4 000

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 12 février 2007.

## **2. VERGNET OCEAN INDIEN**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre Société s'est portée caution solidaire auprès de la banque de la Réunion, au titre du solde débiteur, à concurrence d'un montant limité à 65.000 € conformément à un acte de caution.  
Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 12 mai 2006.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

#### **1. VERGNET CARAÏBES**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### Abandon de créances :

Votre société a accordé à sa filiale VERGNET CARAIBES, en date du 14 décembre 2004, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'une partie de son compte courant à hauteur de 550.000 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 14 décembre 2004.

##### Caution :

Votre société s'est portée caution, des engagements de la société VERGNET CARAIBES auprès de la Société Générale de Banque aux Antilles, à concurrence d'une somme de 152 449 € représentant une facilité de caisse.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002 et du 26 septembre 2003.

##### Caution :

Votre société s'est portée caution pour le compte de sa filiale VERGNET CARAIBES auprès de la SNC JUDY 8 (Guadeloupe) afin de couvrir les loyers de 17.265 € concernant l'acquisition d'un véhicule.

Le montant des engagements s'élève à 19.229,46 € au 31 décembre 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 4 juillet 2005.

##### Caution :

Votre société s'est portée caution pour le compte de sa filiale VERGNET CARAIBES auprès de l'administration fiscale en garantie du règlement de la taxe professionnelle en attendant un avis de régularisation pour le règlement définitif.

Main levée totale accordée sur la caution suite au règlement de la dette en 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 4 juillet 2005.

##### Garantie de production :

Votre société a conclu en date du 15 décembre 2005, une convention avec sa filiale VERGNET CARAIBES et la société Eole Fonds Caraïbes, régularisant la prise charge du coût de la garantie de production de VERGNET CARAIBES à la société Vergnet SA.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 12 mai 2006.

## **2. SARL VERGNET ARCHIPEL**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution :

Votre société s'est portée caution auprès de l'Agence Française de Développement pour un prêt souscrit par la société VERGNET ARCHIPEL, dans le cadre du financement de la Centrale Eolienne de MIQUELON, à hauteur de 70 % du montant total du prêt. Le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 376.000 €

Cette convention a été autorisée par un Conseil d'administration en date du 17 novembre 1999.

## **3. SARL EOLE LA MONTAGNE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution :

Votre Société s'est portée caution au profit de la Société Générale de Banque aux Antilles, en garantie du remboursement du prêt de 2.210.510,75 € (14.500.000 FRF) consenti par le S.G.B.A à ladite SARL.

Le capital restant dû est de 1.606.000 € au 31 décembre 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 6 décembre 2000.

## **4. SNC EOLE PLAN**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Location immobilière :

Votre Société facture des loyers selon un bail de sous location en date du 20 novembre 2001, pour un terrain sis au Plan du Pal. Les loyers reçus de la SNC EOLE PLAN DU PAL se sont élevés à 5.081,95 € HT pour l'exercice 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 18 septembre 2001.

## **5. SARL AEROCOMPOSIT OCCITANE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution :

Votre Société s'est portée caution de la société AEROCOMPOSIT OCCITANE pour l'obtention de crédits bancaires en vue de financer des opérations d'escompte et de découvert, de facilités de caisse supplémentaires et un emprunt auprès de la banque CIC Bordelaise ayant pour objet le financement d'un moule pour une nouvelle pale, pour un montant de 230.000 €

L'engagement global s'élève à 330.800 € au 31/12/2006.

Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration en date du 8 octobre 2002, du 12 mars 2003 et du 13 mai 2005.

## **6. SAS AEROWATT**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Mise à disposition de moyens :

Votre Société a conclu une convention en date du 10 septembre 2004 et sa reconduction en date du 20 avril 2005 relative à la mise à disposition à la société AEROWATT d'un responsable informatique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, ces prestations se sont élevées à 7.889,37 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 14 décembre 2004.

### Rachat des droits de la centrale Petit Canal 2 :

Votre société a reçu de la société AEROWATT au titre du rachat des droits de la centrale ci-après citées, conformément au protocole du 10 octobre 2002 :

Petit Canal 2 : Selon le protocole en date du 10 octobre 2002, la société AEROWATT avait envisagé de racheter les droits de la centrale PC2 pour un montant global de 1.205.414,38 € qui ont été totalement versés au 31 décembre 2003.

En date du 15 décembre 2004, la société AEROWATT a signé un avenant avec votre société, par lequel la société AEROWATT renonçait au rachat des droits de participation dans la centrale PC2, contrairement au protocole initial. Par conséquent, votre société doit rembourser la somme de 1.205.414 € selon un échéancier prévu entre janvier 2005 et 2007.

Vous avez versé au titre de l'exercice 2005 la somme de 800.000 € par accord de compensation, soit un solde de 405.414 € au 31 décembre 2005, qui a été soldé par l'accord de compensation en date du 1<sup>er</sup> août 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002.

#### Caution PROPARCO :

Votre Société s'est engagée, solidairement avec la société AEROWATT, à cautionner les engagements des filiales d'AEROWATT pour l'obtention des crédits destinés au financement des projets :

- Terre de bas : Convention de crédit en date du 3 août 2005 pour un prêt de 1.500.000 € et accord de subordination et de soutien des promoteurs en date du 9 novembre 2005. Le capital restant du au 31 décembre 2006 est de 1.455.000 €
- Saint Suzanne - La Perrière : Convention de crédit en date du 12 octobre 2005 pour un prêt de 2.650.000 € et accord de subordination et de soutien des promoteurs en date du 12 octobre 2005. Le capital restant du au 31 décembre 2006 est de 2.570.000 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 27 octobre 2005.

#### Rachat de créance Petit Canal 1 :

Votre Société a conclu un protocole en date du 22 septembre 2005 relatif à la cession de la créance Petit Canal 1 d'un montant de 975.673 € pour 1 euro à la société AEROWATT, sous certaines conditions à réaliser au 31 décembre 2005. Toutes les conditions n'ayant pas été réalisées à la fin de l'exercice 2005, votre société a conclu un avenant en date du 20 décembre 2005 au protocole du 22 septembre 2005 reportant le délai au 30 septembre 2006. Toutes les conditions ont été réalisées sur 2006, le transfert juridique devra être réalisé sur 2007.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 21 septembre 2005.

### **7. SNC EOLIENNE NORD GRANDE TERRE**

Associé concerné : Société Vergnet SA représentée par Monsieur Marc VERGNET

#### Avance de trésorerie :

Votre Société a effectué une avance de trésorerie à la société EOLIENNE NORD GRANDE TERRE pour un montant de 975.673,71 € au 31 décembre 2005. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,21 % l'an, soit 41.076 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

### **8. Prestations d'assistance de direction financière et technique**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a conclu des conventions d'assistance de direction financière et technique avec ses filiales.

<b>Filiales</b>	<b>Date convention</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Montant prestations</b>
SCI VERGNET	20/12/2003	17/04/2003	8 880,00
VERGNET HYDRO	13/03/2006	22/10/2004	429 868,75
VERGNET CARAIBES	30/12/2003	17/04/2003	39 840,00
ENERGIES 21	30/12/2003	17/04/2003	0,00
VERGNET PACIFIC	20/12/2003	17/04/2003	46 280,00
VERGNET CANADA	30/12/2003	17/04/2003	17 160,00
AEROCOMPOSIT OCCITANE	30/12/2003	17/04/2003	24 800,00
VERGNET OCEAN INDIEN	30/12/2003	17/04/2003	82 400,00

### **9. Avances de trésorerie**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a accordé des avances de trésorerie à ses filiales dans le cadre de son activité, productives d'intérêts calculés au taux de 4,48 % pour l'exercice 2006.

<b>FILIALE</b>	<b>Avance</b>	<b>Intérêts 4,48%</b>	<b>Convention</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Plafond autorisé</b>
VERGNET CARAIBES	1 630 308	80 284	20/12/2005	17/04/2003	5 600 000,00
VERGNET OCEAN INDIEN	845 817	39 725	28/12/2005	14/06/2006	852 020,00
VERGNET PACIFIC	0	7 109	28/12/2005	17/07/2002	1 000 000,00
ENERGY 21	85 752	3 734		20/07/2000	76 224,51
VERGNET CANADA	0	53 670	20/12/2005	22/10/2004	1 200 000,00

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-42 DU CODE DE COMMERCE**

En application de l'article L.225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### **1. VERGNET CARAIBES**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### **Mise à disposition de personnel :**

La société VERGNET CARAIBES a mis à votre disposition du personnel pour des opérations communes dont le montant s'est élevé à 13.351 € au titre de l'exercice.

Votre société a mis à disposition du personnel pour le projet FRAEX pour un montant de 5.377 € au titre de l'exercice

## 2. Assurances

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a facturée à ses filiales les primes d'assurances concernant la responsabilité civile et multirisque :

<b>FILIALE</b>	<b>Montant prestations</b>
VERGNET HYDRO	35 396,98
VERGNET CARAIBES	1354,75
VERGNET OCEAN INDIEN	1 039,27
AERO COMPOSIT OCCITANE	962,00
VERGNET PACIFIC	996,00

## 3. Avances de trésorerie

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a accordé des avances de trésorerie à ses filiales dans le cadre de son activité, productives d'intérêts calculés au taux de 4,48 % pour l'exercice 2006.

<b>FILIALE</b>	<b>AVANCE</b>	<b>INTERETS 4,48%</b>
VERGNET HYDRO	300 000	22 260
VERGNET EOLIEN	1 882	39 725

Les filiales suivantes vous ont accordé une avance de trésorerie, productive d'intérêts au taux de 4,48 %

<b>FILIALE</b>	<b>AVANCE</b>	<b>INTERETS 4,48%</b>	<b>CONVENTION DE C/C</b>
VERGNET PACIFIC	68 996		
AEROCOMPOSIT OCCITANE	117 226	538	23/08/2006

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous vous informons que le Président de votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 30 mars 2007.

Cabinet JCM AUDIT  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

## **19.2. OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE PREALABLEMENT AUTORISEES**

#### ***1. SARL VERGNET HYDRO***

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### Convention d'intéressement

Votre société a conclu avec la société VERGNET HYDRO une convention d'intéressement exceptionnelle, sur la gestion des achats faite par votre société pour le compte de sa filiale et les réductions significatives obtenues sur les prix d'achat des matières premières nécessaire à la fabrication des pompes ont permis à votre société de percevoir un intéressement exceptionnel représentant 6 % du volume acheté au cours de l'année 2005 pour un montant de 130.000 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 29 novembre 2005.

##### Convention de recherche, de développement et d'industrialisation des projets

La société VERGNET HYDRO vous a accordé une rémunération forfaitaire au titre des prestations rendues par votre société à sa filiale dans le cadre de ses programmes de développement des châteaux d'eau et des supports de panneaux solaires antivols pour un montant de 55.000 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 29 novembre 2005.

#### ***2. VERGNET CARAIBES***

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### Caution

Votre société s'est portée caution pour le compte de sa filiale VERGNET CARAIBES auprès de la SNC JUDY 8 (Guadeloupe) afin de couvrir les loyers de 17.265 € concernant l'acquisition d'un véhicule. Le montant des engagements s'élève à 16.546 € au 31 décembre 2005.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 4 juillet 2005.

### Caution

Votre société s'est portée caution pour le compte de sa filiales VERGNET CARAIBES auprès de l'administration fiscale en garantie du règlement de la taxe professionnelle en attendant un avis de régularisation pour le règlement définitif.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 27 octobre 2005.

### Transfert garantie de production

Votre société a conclu en date du 15 décembre 2005, une convention avec sa filiale VERGNET CARAIBES et la société Eole Fonds Caraïbes, pour le transfert de la garantie de production de VERGNET CARAIBES à la société VERGNET SA.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 12 mai 2006.

### **3. SAS AEROWATT**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Mise à disposition de personnel

Votre société a conclu une convention de mise à disposition de personnel en date du 12 décembre 2005 avec la société AEROWATT pour une mission au Mali. Les prestations se sont élevées à 2.880 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 12 mai 2006.

### Mission de soutien exceptionnel

Votre société a conclu une convention relative à la refacturation de frais de mise à disposition de moyens en date du 20 avril 2005 avec la société AEROWATT. Dans son article 5, votre société a mis à la disposition de la société AEROWATT le Secrétaire Général pour des missions de soutien ponctuelles pour un montant de 13.832 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 12 mai 2006.

### Caution PROPARCO

Votre société s'est engagée, solidairement avec la société AEROWATT, à cautionner les engagements des filiales d'AEROWATT pour l'obtention des crédits destinés au financement des projets :

Terre de bas : Convention de crédit en date du 3 Août 2005 pour un prêt de 1.500.000 € et accord de subordination et de soutien des promoteurs en date du 9 novembre 2005.

Saint Suzanne – La Perrière : Convention de crédit en date du 12 Octobre 2005 pour un prêt de 2.650.000 € et accord de subordination et de soutien des promoteurs en date du 12 octobre 2005.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 27 octobre 2005

### Rachat de créance Petit Canal 1

Votre société a conclu un protocole en date du 22 septembre 2005 relatif à la cession de la créance Petit Canal 1 d'un montant de 975.673 € pour 1 € à la société AEROWATT, sous certaines conditions à réaliser au 31 décembre 2005. Toutes les conditions n'ayant pas été réalisées à la fin de l'exercice 2005, votre société a conclu un avenant en date du 20 décembre 2005 au protocole du 22 septembre 2005 reportant le délai au 30 septembre 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 21 septembre 2005.

#### **4. SARL AEROCOMPOSIT OCCITANE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### Caution

Votre société s'est portée caution de la société AEROCOMPOSIT OCCITANE pour l'obtention de facilités de caisse supplémentaires et un emprunt auprès de la banque CIC Bordelaise ayant pour objet le financement d'un moule pour une nouvelle pale, pour un montant de 230.000 € L'engagement global s'élève à 217.115 € au 31/12/2005.

Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration en date du 13 mai 2005.

#### **5. Cession de véhicule**

Associé concerné : Monsieur Laurent VERGNET

Votre société a cédé à Mr Laurent VERGNET un véhicule de tourisme de marque Peugeot 406 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 pour un montant de 7.000 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 12 mai 2006.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1. VERGNET CARAIBES**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### Mise à disposition de personnel

Votre société a conclu une convention de mise à disposition de personnel en date du 20 juin 1998 avec la société VERGNET CARAIBES. Les prestations de mise à disposition de personnel se sont élevées à 77.980 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 30 juin 1998.

##### Caution

Votre société s'est portée caution au profit de votre filiale VERGNET CARAIBES, à l'effet de garantir le prêt souscrit par cette dernière à hauteur de 686.020,58 € (4.500.000 FRF). Cette convention a pris fin avec le remboursement du prêt en janvier 2005.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 21 avril 1999.

##### Caution

Votre société s'est portée caution, des engagements de la société VERGNET CARAIBES auprès de la Société Générale de Banque aux Antilles, à concurrence d'une somme de 152.449 € représentant une facilité de caisse.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002 et du 26 septembre 2003.

## **2. SARL VERGNET ARCHIPEL**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution

Votre société s'est portée caution auprès de l'Agence Française de Développement pour un prêt souscrit par la société VERGNET ARCHIPEL, dans le cadre du financement de la Centrale Eolienne de MIQUELON, à hauteur de 70 % du montant total du prêt. Le capital restant du au 31/12/2005 est de 421.000 €

Cette convention a été autorisée par un Conseil d'administration en date du 17 novembre 1999

## **3. SARL EOLE LA MONTAGNE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution

Votre société s'est portée caution au profit de la Société Générale de Banque aux Antilles, en garantie du remboursement du prêt de 2.210.510,75 € (14.500.000 FRF) consenti par la S.G.B.A à ladite SARL. Le capital restant dû est de 1.846.275 € au 31 décembre 2004. Le capital restant est de 1.730.000 € au 31 décembre 2005.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 6 décembre 2000.

## **4. SNC EOLE PLAN DU PAL**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Location immobilière

Votre société facture des loyers selon un bail de sous location en date du 20 novembre 2001, pour un terrain sis au Plan du Pal. Les loyers reçus de la SNC EOLE PLAN DU PAL se sont élevés à 4.691 € HT pour l'exercice 2005.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 18 septembre 2001.

## **5. SARL AEROCOMPOSIT OCCITANE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution

Votre société s'est portée caution de la société AEROCOMPOSIT OCCITANE pour des crédits bancaires en vue de financer des opérations d'escompte et de découvert à hauteur de 338.818 €

Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'administration en date du 8 octobre 2002 et du 12 mars 2003.

## **6. SAS AEROWATT**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Mise à disposition de personnel

Votre société a mis à la disposition de la société AEROWATT du personnel pour un montant de 34.123 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

### Mise à disposition de personnel

Votre société a mis à la disposition de la société AEROWATT le Directeur de la société VERGNET Océan Indien, salarié de votre société pour un montant de 25.068 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

### Mise à disposition de moyens

Votre société a conclu une convention en date du 10 septembre 2004 et sa reconduction en date du 20 avril 2005 relative à la mise à la disposition de la société AEROWATT un responsable informatique à compter du 1er septembre 2004, ces prestations se sont élevées à 7.500 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 14 décembre 2004.

### Rachat des droits des centrales Petit Canal 1 et Petit Canal 2

Votre société a reçu de la société AEROWATT au titre du rachat des droits des centrales ci-après citées, conformément au protocole du 10 octobre 2002 :

#### Petit Canal 1

Montant du rachat des droits de PC1 à votre société est fixé à 1.013.785,96 € Au 31 décembre 2004, la société AEROWATT a reçu la somme de 783.765,39 €, soit un solde restant, réglé sur 2005 par accord de compensation en date du 20 décembre 2005, pour 230.020,97 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002.

#### Petit Canal 2

Selon le protocole en date du 10 octobre 2002, la société AEROWATT avait envisagé de racheter les droits de la centrale PC2 pour un montant global de 1.205.414,38 € qui ont été totalement versés au 31 décembre 2003.

En date du 15 décembre 2004, la société AEROWATT a signé un avenant avec votre société, par lequel la société AEROWATT renonçait au rachat des droits de participation dans la centrale PC2, contrairement au protocole initial. Par conséquent, votre société doit rembourser la somme de 1.205.414 € selon un échéancier prévu entre janvier 2006 et 2007. Vous avez versé au titre de l'exercice 2005 la somme de 800.000 € par accord de compensation, soit un solde de 405.414 € au 31 décembre 2005.

Cette convention a été autorisée par un Conseil d'administration en date du 17 novembre 1999

### **7. SNC EOLIENNE NORD GRANDE TERRE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

#### Avance de trésorerie

Votre société a effectué une avance de trésorerie à la société EOLIENNE NORD GRANDE TERRE pour un montant de 975.673,71 € au 31 décembre 2005. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,21 % l'an, soit 41.076 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

### **8. SARL VERGNET HYDRO**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société dispose d'une avance de trésorerie de votre filiale VERGNET HYDRO pour un montant de 227.202,62 € au 31 décembre 2005. Cette avance est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,21 % l'an, soit 67.759 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par un Conseil d'administration en date du 22 octobre 2004.

### **9. Prestations d'assistance de direction financière et technique**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a conclu des conventions d'assistance de direction financière et technique avec ses filiales.

<b>Filiales</b>	<b>Date convention</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Montant prestations</b>
SCI VERGNET	20/12/2003	17/04/2003	8.800
VERGNET HYDRO	27/09/2004	22/10/2004	400.00
VERGNET CARAIBES	30/12/2003	17/04/2003	34.800
ENERGIES 21	30/12/2003	17/04/2003	2.200
VERGNET PACIFIC	30/12/2003	17/04/2003	21.600
VERGNET CANADA	30/12/2003	17/04/2003	23.200
AEROCOMPOSIT OCCITANE	30/12/2003	17/04/2003	17.600
VERGNET Océan Indien	30/12/2003	17/04/2003	50.000

### **10. Avances de trésorerie**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

Votre société a accordé des avances de trésorerie à ses filiales dans le cadre de son activité, productives d'intérêts calculés au taux de 4,21 % pour l'exercice 2005.

<b>Filiales</b>	<b>Avance</b>	<b>Intérêts 4,21 %</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Plafond</b>
VERGNET CARAIBES	1.581.904	70.431	17/04/2003	5.600.000
VERGNET Océan Indien	852.020	17.950	17/07/2002	120.000
VERGNET PACIFIC	242.989	19.157	17/07/2002	1.000.000
ENERGIES 21	38.255	1.671	20/07/2000	76.224,51
VERGNET CANADA	1.180.350	48.965	22/10/2004	1.200.000
Total Créances rattachées	3.895.518	158.174		

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-42 DU CODE DE COMMERCE**

En application de l'article L.225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre société a accordé à sa filiale VERGNET Océan Indien une avance de trésorerie pour un montant de 852.020 € au 31/12/2005, productive d'intérêts calculés au taux de 4,21 %, soit 17.950 € au titre de l'exercice.

Votre Conseil d'administration avait autorisée en date du 17 juillet 2000 cette convention à hauteur de 120.000 €, par conséquent vous devez faire approuver lors de votre prochaine Assemblée un nouveau plafond.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous vous informons que le Président de votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 30 mai 2006.

Cabinet JCM AUDIT  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

### **19.3. OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE PREALABLEMENT AUTORISEES**

#### ***1. SARL VERGNET HYDRO***

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

#### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société VERGNET HYDRO en date du 27 septembre 2004. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 400.000 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 22 octobre 2004.

#### Avance de trésorerie

Votre société dispose d'une avance de trésorerie de la société VERGNET HYDRO pour un montant de 829.601,20 € au 31 décembre 2004. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,58 % l'an, soit 11.247,95 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 22 octobre 2004.

## **2. SARL VERGNET CANADA**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

### Avance de trésorerie

Votre société a effectué une avance de trésorerie à la société VERGNET CANADA pour un montant de 1.102.397,34 € au 31 décembre 2004. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,58 % l'an, soit 46.009,85 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 22 octobre 2004.

## **3. SARL WINERGY**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

### Location immobilière

Votre société a mis à la disposition de la société WINERGY des locaux à compter du 1er septembre 2004, pour un montant de 4.313 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 22 octobre 2004.

## **4. VERGNET CARAIBES**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Abandon de compte courant

Votre société a réalisé un abandon de créance d'une partie du compte courant au profit de sa filiale VERGNET CARAIBES à hauteur de 550.000 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 14 décembre 2004.

## **5. SAS AEROWATT**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

### Mise à disposition de moyens

Votre société a mis à la disposition de la société AEROWATT un responsable informatique à compter du 1er septembre 2004, ces prestations se sont élevées à 7.474 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 14 décembre 2004.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **1. S.C.I. VERGNET**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Location immobilière

En application du bail commercial en date du 4 février 1999 portant sur la location de locaux sis 6 rue Henri Dunant à INGRE (Loiret) et du nouveau bail en date du 29 septembre 2004, votre société a versé un loyer de 21.798,80 € au titre de l'exercice 2004. Suite au déménagement de votre société, cette convention a pris fin en septembre 2004.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 4 février 1999.

#### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société SCI VERGNET en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 7.600 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

## **2. VERGNET CARAIBES**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

#### Avance de trésorerie

Votre société a accordé une avance de trésorerie à sa filiale VERGNET CARAIBES pour un montant de 5.434.286,51 € au 31 décembre 2004. Les intérêts acquis sur les avances de trésorerie faites à cette société, calculés au taux de 4,58 % l'an, se sont élevés à 73.977,78 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société VERGNET CARAIBES en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 30.450 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Mise à disposition de personnel

Votre société a conclu une convention de mise à disposition de personnel en date du 20 juin 1998 avec la société VERGNET CARAIBES. Les prestations de mise à disposition de personnel se sont élevées à 77.980 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 30 juin 1998.

#### Caution

Votre société s'est portée caution au profit de votre filiale VERGNET CARAIBES, à l'effet de garantir le prêt souscrit par cette dernière à hauteur de 686.020,58 € (4 500 000 FRF).

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 21 avril 1999.

#### Caution

Votre société s'est portée caution, des engagements de la société VERGNET CARAIBES auprès de la Société Générale de Banque aux Antilles, à concurrence d'une somme de 152.449 € représentant une facilité de caisse.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002.

## **3. SARL VERGNET ARCHIPEL**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

#### Caution

Votre société s'est portée caution auprès de l'Agence Française de Développement pour un prêt souscrit par la société VERGNET ARCHIPEL, dans le cadre du financement de la Centrale Eolienne de MIQUELON, à hauteur de 70 % du montant total du prêt.

Cette convention a été autorisée par un Conseil d'administration en date du 17 novembre 1999.

#### **4. SARL ENERGIES 21**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

##### Avance de trésorerie

Votre société a effectué une avance de trésorerie à la société ENERGY 21 pour un montant de 49.870,86 € au 31 décembre 2004. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,58 % l'an, soit 494,14 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date 20 juillet 2000.

#### **5. SARL EOLE LA MONTAGNE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

##### Caution

Votre société s'est portée caution au profit de la Société Générale de Banque aux Antilles, en garantie du remboursement du prêt de 2.210.510,75 € (14.500.000 FRF) consenti par le S.G.B.A à ladite SARL. Le capital restant dû est de 1.846.275 € au 31 décembre 2004.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 6 décembre 2000.

#### **6. SARL VERGNET PACIFIC**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

##### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société VERGNET PACIFIC en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 22.500 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### **7. SARL VERGNET CANADA**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

##### Mise à disposition de personnel

Votre société a conclu une convention de mise à disposition de personnel en date du 18 juillet 2002 avec la société VERGNET CANADA. Les prestations de mise à disposition de personnel se sont élevées à 23.400 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002.

##### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société VERGNET CANADA en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 26.800 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

## **8. SARL VERGNET PACIFIC**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Avance de trésorerie

Votre société a accordé une avance de trésorerie au profit de la SARL VERGNET PACIFIC pour un montant de 437.854,72 € au 31 décembre 2004. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,58 % l'an, soit 11.448,76 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002.

## **9. SNC EOLE PLAN DU PAL**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Location immobilière

Votre société facture des loyers selon un bail de sous location en date du 20 novembre 2001, pour un terrain sis au Plan du Pal. Les loyers reçus de la SNC EOLE PLAN DU PAL se sont élevés à 4.575 €HT pour l'exercice 2004.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 18 septembre 2001.

### Nantissement de parts

Dans le cadre d'un contrat de crédit bail SOFERGIE en date du 20 novembre 2001, les parts que votre société détient dans la SNC EOLE PLAN DU PAL ont fait l'objet d'un nantissement.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 18 septembre 2001.

## **10. SARL AEROCOMPOSIT OCCITANE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET

### Caution

Votre société s'est portée caution de la société AEROCOMPOSIT OCCITANE pour des crédits bancaires en vue de financer des opérations d'escompte et de découvert à hauteur de 338.818 €

Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration en date du 8 octobre 2002 et du 12 mars 2003.

### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société AEROCOMPOSIT OCCITANE en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 16.000 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

## **11. SARL VERGNET OCEAN INDIEN**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société VERGNET OCEAN INDIEN en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 48.800 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Avance de trésorerie

Votre société a effectué une avance de trésorerie à la société VERGNET OCEAN INDIEN pour un montant de 119.929,75 € au 31 décembre 2003, totalement remboursée au 31 décembre 2004. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,58 % l'an, soit 5.738,18 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002.

#### **12. SARL WINERGY**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

#### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société WINERGY en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 9.330,24 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### **13. SAS AEROWATT**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

#### Mise à disposition de personnel

La société AEROWATT a mis à votre disposition, du personnel pour un montant de 30.301 € au titre de l'exercice. Par ailleurs, votre société a mis à la disposition de la société AEROWATT du personnel pour un montant de 41.107,12 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Rémunération du Président

Du fait de l'implication dans la mise en place et la direction de la société AEROWATT, dont Monsieur Marc VERGNET assume la présidence, et en accord avec le protocole en date du 10 janvier 2003, la société AEROWATT vous a facturé la somme de 8.405 € au titre d'une régularisation 2003. Cette convention a pris fin en 2004.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Mise à disposition de la direction générale

La direction générale de votre société contribue de fait à la définition des projets d'investissement, et selon un protocole en date du 10 janvier 2003, votre société a facturé au titre de l'année 2004 à la société AEROWATT, la mise à disposition du Directeur Général pour la somme de 49.567 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Mise à disposition de moyens

La participation aux frais de gestion mis à votre disposition par la société VERGNET SA, en accord avec le protocole en date du 10 janvier 2003, le montant s'élève à 20.649,73 € au titre de l'exercice. Cette convention a pris fin en septembre 2004. Votre société a mis à la disposition de la société AEROWATT un responsable informatique à compter du 1er septembre 2004, ces prestations se sont élevées à 7.474 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### Rachat des droits de la centrale Petit François

Votre société a reçu de la société AEROWATT au cours de l'exercice 2004, au titre du rachat des droits de la centrale Petit François une somme de 517.000 € conformément au protocole.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002.

#### Rachat des droits des centrales Petit Canal 1 et Petit Canal 2

Votre société a reçu de la société AEROWATT au titre du rachat des droits des centrales ci-après citées, conformément au protocole du 10 octobre 2002 :

Petit Canal 1 : Montant du rachat des droits de PC1 à votre société est fixé à 1.013.785,96 € Au 31 décembre 2004, la société AEROWATT a reçu la somme de 783.765,39 € soit un solde restant du sur 2005 de 230.020,97 €

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002.

Petit Canal 2 : Selon le protocole en date du 10 octobre 2002, la société AEROWATT avait envisagé de racheter les droits de la centrale PC2 pour un montant global de 1.205.414,38 € qui ont été totalement versé au 31 décembre 2003. En date du 15/12/2004, la société AEROWATT a signé un avenant avec votre société, par lequel la société AEROWATT renonçait au rachat des droits de participation dans la centrale PC2, contrairement au protocole initial. Par conséquent, votre société doit rembourser la somme de 1.205.414 € selon un échéancier prévu entre janvier 2006 et 2007.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002.

#### **14. SNC EOLIENNE NORD GRANDE TERRE**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

#### Avance de trésorerie

Votre société a effectué une avance de trésorerie à la société EOLIENNE NORD GANDE TERRE pour un montant de 975.673,71 € au 31 décembre 2004. Cette avance de trésorerie est productive d'intérêts, calculés au taux de 4,58 % l'an, soit 2.600 € pour l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

#### **15. SARL ENERGIES 21**

Associé concerné : Monsieur Marc VERGNET.

#### Prestations d'assistance de direction financière et technique

Votre société a conclu une convention d'assistance de direction financière et technique avec la société ENERGY 21 en date du 30 décembre 2003. Le montant des prestations reçues s'est élevé à 6.800 € au titre de l'exercice.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 17 avril 2003.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous vous informons que le Président de votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 11 juillet 2005.

Cabinet JCM AUDIT  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

**20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

**20.1. COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES FRANÇAISES**

**20.1.1. Comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**

*20.1.1.1. Compte de résultat consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006*

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
1) Chiffre d'affaires	37 733	24 378
2) Autres produits d'exploitation	2 447	195
3) Achats consommés	(20 326)	(13 177)
4) Charges de personnel	(6 884)	(5 810)
5) Autres charges d'exploitation	(6 812)	(5 514)
6) Impôts et taxes	(433)	(379)
7) Dotations aux amortissements et provisions	(3 407)	(1 412)
<b>I- RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 318</b>	<b>(1 719)</b>
1) Résultat sur opérations en commun		
2) Produits financiers	241	86
3) Charges financières	(506)	(448)
<b>II- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(265)</b>	<b>(362)</b>
<b>III- RESULT.COURANT SOC.INT.</b>	<b>2 053</b>	<b>(2 081)</b>
1) Produits exceptionnels	1 227	385
2) Charges exceptionnelles	(1 685)	(1 221)
<b>IV- RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(458)</b>	<b>(836)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(384)</b>	<b>612</b>
<b>V- RESULTAT NET SOC.INT.</b>	<b>1 211</b>	<b>(2 305)</b>
Quote-part de résultat soc. M.E.Q.	13	51
<b>VI- RESULT.AV.AMO.ECART ACQU.</b>	<b>1 224</b>	<b>(2 254)</b>
Amortissement des écarts d'acquisition		
<b>VII- RESULTAT ENS. CONSOLIDE</b>	<b>1 224</b>	<b>(2 254)</b>
Part revenant aux minoritaires	23	11
<b>RESULTAT NET GROUPE</b>	<b>1 201</b>	<b>(2 265)</b>
Résultat par action (en €)	3,11	(7,49)
Résultat dilué par action (en €) <sup>1</sup>	2,75	(7,49)

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007)

20.1.1.2. Bilan consolidé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006

**ACTIF**

<b>En K€</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
<b>I -ACTIF IMMOBILISE</b>		
1) Ecart d'acquisition		
2) Immobilisations incorporelles	405	167
3) Immobilisations corporelles	1 570	1 578
4) Titres de participations	8	17
5) Titres mis en équivalence	143	130
6) Autres immobilisations financières	426	287
<b>Total</b>	<b>2 552</b>	<b>2 179</b>
<b>II- ACTIF CIRCULANT</b>		
1) Stocks et en cours	3 876	4 040
2) Créances clients et comptes rattachés	21 040	13 422
3) Autres créances	3 992	4 685
4) Valeurs mobilières de placement	38	68
5) Disponibilités	1 086	764
<b>Total</b>	<b>30 032</b>	<b>22 979</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>32 584</b>	<b>25 158</b>

**PASSIF**

<b>En K€</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
<b>I- CAPITAUX PROPRES</b>		
1) Capital	5 014	3 931
2) Primes	924	7
3) Réserves consolidées	(1 353)	906
4) Ecart de réévaluation		
5) Ecart de conversion	7	5
6) Résultat consolidé	1 201	(2 265)
<b>Total</b>	<b>5 793</b>	<b>2 584</b>
<b>II- INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>124</b>	<b>104</b>
<b>III- AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>746</b>	<b>978</b>
<b>IV- PROV.RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 040</b>	<b>1 970</b>
<b>V- DETTES</b>		
1) Emprunts et dettes financières diverses	6 396	6 291
2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 951	7 289
3) Autres dettes	7 534	5 942
<b>Total</b>	<b>22 881</b>	<b>19 522</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 584</b>	<b>25 158</b>

20.1.1.3. Tableaux de flux de trésorerie consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006

En K€	2006	2005
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 201</b>	<b>(2 265)</b>
Part des minoritaires dans le résultat des stés intégrées	23	11
Quote-part dans résultat sociétés en équivalence	(13)	(51)
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
Avances conditionnées virées au résultat	-	-
Dotations aux Amortissements et provisions	3 313	1 199
Reprises des Amortissements et provisions	(1 864)	(738)
Plus et moins values de cession	(97)	15
Impôts différés	392	(301)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 955</b>	<b>(2 130)</b>
Var° de stock	165	1 526
Transferts de charges à répartir		
Var° des Créances clients et comptes rattachés	(7 618)	(2 732)
Var° des autres créances	1 399	476
Var° des dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662	281
Var° des autres dettes	1 592	55
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>(2 800)</b>	<b>(394)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>155</b>	<b>(2 524)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	(337)	(72)
Décaisst / acquisition immos corporelles	(443)	(780)
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	163	117
Décaisst / acquisition immos financières	(65)	(135)
Encaisst / cession immos financières	43	358
Incidence des variations de périmètre	50	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.</b>	<b>(589)</b>	<b>(512)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports	2 000	
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres	(232)	(44)
Encaissements provenant d'emprunts	2 171	158
Remboursement d'emprunts	(669)	(1 164)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>3 270</b>	<b>(1 050)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 836</b>	<b>(4 086)</b>
Incidences des variations de taux de change	2	(1)
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>(2 992)</b>	<b>1 095</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>(154)</b>	<b>(2 992)</b>

#### 20.1.1.4. Annexes aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006

### **PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**

#### ***Référentiel***

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2006, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, et notamment les dispositions du règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés modifiées par le règlement 2005-10.

#### ***Principes de consolidation***

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET SA (la Société) exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle exclusif.

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée, le cas échéant aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles la Société exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle conjoint.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée, le cas échéant, aux états financiers des entreprises significatives dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (profits sur stocks, dividendes, plus values et moins values sur cessions d'immobilisations).

#### ***Présentation et comparabilité des comptes***

Les chiffres présentés sont exprimés en milliers d'euros (K€), sauf indications contraires.

Chaque exercice débute le 1er janvier et dure 12 mois.

Le Groupe a appliqué pour la première fois dans ses comptes clos le 31 décembre 2006 le règlement CRC.2004-06 relatif à la comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Cette comptabilisation constitue la méthode préférentielle. L'impact de ce changement de méthode a été calculé de façon prospective en raison des difficultés d'estimations inhérentes aux charges de développement remplissant les critères d'activation sur les exercices antérieurs et à leur amortissement subséquent.

Les charges de développement activées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, comptabilisées en autres produits d'exploitation, s'élèvent à 306 K€ L'impact sur le résultat net du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2006 est de 204 K€

#### ***Utilisation d'estimations***

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

### ***Méthode de conservation des éléments en devises***

#### **Traduction des opérations en devise**

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés en résultat financier.

#### **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

La conversion des comptes des sociétés étrangères obéit aux principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis aux taux de clôture, à l'exception des capitaux propres,
- les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice,
- les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés directement dans un poste d'écarts de conversion inclus dans les capitaux propres.

### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue (1 à 4 ans)<sup>1</sup>. Elles se composent principalement de logiciels informatiques et de marques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur vénale est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Bâtiments	15 à 20 ans,
Agencements des bâtiments	8 à 15 ans,
Matériel et outillage	3 à 10 ans,
Matériel de transport	3 à 5 ans,
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans,
Mobilier	4 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur vénale est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

Contrats de location : les contrats de location pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Il s'agit principalement des contrats de crédit-bail et de location pour lesquels les loyers permettent de couvrir l'essentiel de la juste valeur des biens loués.

---

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007).

Contrats de location financement : les immobilisations financées par contrat de location financement figurent dans les immobilisations corporelles en contrepartie des dettes financières. Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. L'emprunt correspondant est amorti sur la durée du contrat. La part des redevances qui excède le remboursement du capital est comptabilisée en charge d'intérêts.

### ***Immobilisations financières***

#### **Titres de participations**

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

#### **Titres mis en équivalence**

Cette rubrique correspond à la valeur de la quote-part des capitaux propres détenue dans les sociétés mises en équivalence.

#### **Créances rattachées à des participations**

Il s'agit de prêts accordés à des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la situation nette de la filiale devient négative.

#### **Autres immobilisations financières**

Figurent essentiellement dans ce compte les dépôts et cautionnements versés par le Groupe.

### ***Stocks***

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel pour les produits fabriqués en interne et au dernier prix d'achat pour les produits finis achetés à l'extérieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

### ***Créances clients et comptes rattachés***

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée individuellement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme en application de la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut les « factures à établir » correspondant aux travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage mais non encore facturés.

### ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

### ***Subventions et avances conditionnées***

#### **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « autres dettes ».

#### **Subventions d'exploitation**

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produit de l'exercice.

Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

#### Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont comptabilisées dans la rubrique « Autres fonds propres ». Leur remboursement est lié à la réussite des projets financés. En cas de réussite, l'avance est remboursable.

#### ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode de l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

#### ***Frais de recherche et développement***

Conformément aux nouvelles règles comptables sur les actifs, les frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation.

#### ***Impôts sur les résultats***

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

#### ***Indemnités de départ en retraite***

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

La valeur actuelle des droits acquis, déterminée en faisant appel à des méthodes actuarielles, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté, fait l'objet d'une provision au bilan.

#### ***Résultat exceptionnel***

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### **Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé ci-après.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le 14 novembre 2005, la Société a reçu un avis de vérification portant sur les exercices fiscaux 2001/2002, 2002/2003 et 2004.

La vérification au titre de l'exercice fiscal 2001/2002 s'est achevée le 12 janvier 2007 et s'est traduite par une rectification de 27 K€ acceptée par la Société. Une provision pour impôt du même montant avait été provisionnée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. La rectification n'a donc pas d'impact sur l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La contestation des propositions de rectification de l'Administration au titre des exercices 2002/2003 et 2004 se poursuit. L'Administration conteste essentiellement l'intégralité des provisions constituées pour couvrir les obligations contractuelles de la Société en matière de garantie et la déductibilité de plupart des coûts effectifs afférents. La traduction comptable et fiscale de la proposition de rectification de l'Administration n'est pas cohérente avec la réalité économique traduite dans les comptes des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004. Pour ces raisons, l'ensemble des propositions de rectifications de l'Administration ne sont pas retraduites dans les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

### **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

#### ***Variation du périmètre pendant l'exercice***

La totalité de la participation de 49,90 % dans la société VERGNET CANADA qui était consolidée par intégration globale a été cédée en décembre 2006.

Par ailleurs, le pourcentage de détention de la société SOMAHER est passé de 70 % en 2005 à 75 % en 2006, celui de la société HYDROCA est passé de 52 % en 2005 à 76 % en 2006.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>Sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>Méthode</b>	<b>% d'intérêts 2006</b>	<b>% d'intérêts 2005</b>
<b><i>Secteur Eolien</i></b>				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
AERO COMPOSITE OCCITANE Sarl Siren : 423 072 958	France	IG	99,96	99,96
VERGNET CARAIBES Sarl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	99,91	99,91
VERGNET OCEAN INDIEN Sarl Siren : 442 860 714	France (La Réunion)	IG	99,48	99,48
VERGNET PACIFIC Sarl Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	99,50	99,50
VERGNET CANADA Inc.	Canada	IG	-	49,90
ENERGIE 21	Maroc	IG	97,90	97,90
SCI VERGNET Siren : 351 027 222	France	IG	10,00	10,00

La SCI VERGNET est une entité contrôlée de manière exclusive et consolidée par intégration globale.

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2006	% d'intérêts 2005
<b>Secteur Hydraulique</b>				
VERGNET HYDRO SAS Siren : 440 355 170	France	IG	100,00	100,00
SAHER	Côte d'Ivoire	MEE	38,00	38,00
FASO HYDRO	Burkina Faso	MEE	40,00	40,00
SOMAHER	Mali	IG	75,00	70,00
HYDROCA	République Centrafricaine	IG	76,00	52,00
VERGNET NIGER	Niger	IG	70,00	70,00

(IG = intégration globale, MEE = mise en équivalence)

**Sociétés non retenues dans le périmètre**

Les sociétés suivantes n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation :

2006	Pays	% de détenion	Montant brut de la participation (en K€)	Provision pour dépréciation (en K€)
VERGNET EOLIEN	France	100,00	1	1
W.E.S.	Ghana	40,00	3	3
SNC EOLIENNE PETIT CANAL I	France	50,00	1	1

2005	Pays	% de détenion	Montant brut de la participation (en K€)	Provision pour dépréciation (en K€)
SERHCA	République Centrafricaine	58,00	1	1
VERGNET Eolien	France	100,00	1	1
W.E.S.	Ghana	40,00	3	3
T 3 E	Togo	95,00	2	2
SNC EOLIENNE PETIT CANAL I	France	50,00	1	1

La société VERGNET EOLIEN créée en décembre 2005 n'a pas eu d'activité en 2006 et en 2005. La société SERHCA n'exerce plus d'activité depuis 2003 et a été liquidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

L'impossibilité d'obtenir les éléments nécessaires et notamment les comptes annuels de la société T 3E, entraîne son exclusion du périmètre de consolidation. Elle n'est pas jugée significative par rapport à la taille du Groupe. Cette société a été liquidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. La société W.E.S. n'a plus d'activité depuis 2002 et est en cours de liquidation.

La société SNC EOLIENNE PETIT CANAL I n'a pas été consolidée car les droits relatifs à l'exploitation de cette société ont été cédés à une société tierce.

**Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup> :**

Dès leur acquisition, les titres de cette société étaient destinés à la vente et n'ont donc jamais été consolidés dans les comptes de VERGNET. La SNC EOLIENNE PETIT CANAL I a été cédée le 2 janvier 2007.

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007)

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE

### Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Acquisitions et cessions

En K€	31/12/05	Acquisitions *	Cessions ou mise au rebut	Ecart de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/06
<b>Incorporelles</b>	<b>309</b>	<b>337</b>	<b>2</b>		<b>(47)</b>	<b>597</b>
- Frais de développement	0	306				306
- Concessions, brevets, logiciels	143	141	2			282
- Fonds de commerce	9					9
- Autres immo. Incorp.	157	(110)			(47)	0
<b>Corporelles</b>	<b>3.798</b>	<b>533</b>	<b>320</b>		<b>(22)</b>	<b>3.989</b>
- Terrains	238					238
- Constructions	214					214
- Inst. Tech. Mat. Outil.	1.727	576	202			2.101
- Autres immo. Corp.	1.619	(43)	118		(22)	1.436
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>4.107</b>	<b>870</b>	<b>322</b>		<b>(69)</b>	<b>4.586</b>

\* dont reclassement des immobilisations en cours au 31/12/05 : 333 K€

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent les immobilisations financées par des contrats de location-financement. Les données relatives à ces contrats sont les suivantes :

En K€	31/12/05	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Ecart de conversion	31/12/06
- Terrains	76				76
- Constructions	153				153
- Inst. Tech. Mat. Outil.	60		11		49
- Autres immo. Corp.	388	91	100		379
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>677</b>	<b>91</b>	<b>111</b>		<b>657</b>

Amortissements et provisions

En K€	31/12/05	Dotations	Diminutions	Ecarts de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/06
<b><i>Incorporelles</i></b>	<b><i>142</i></b>	<b><i>52</i></b>	<b><i>2</i></b>			<b><i>192</i></b>
- Frais de développement						
- Concessions, brevets, logiciels	133	52	2			183
- Fonds de commerce	9					9
- Autres immo. Incorp.	0					0
<b><i>Corporelles</i></b>	<b><i>2.219</i></b>	<b><i>479</i></b>	<b><i>258</i></b>		<b><i>(22)</i></b>	<b><i>2.418</i></b>
- Terrains						
- Constructions	158	13				171
- Inst. Tech. Mat. Outil.	1.223	250	137			1.336
- Autres immo. Corp.	838	216	121		(22)	911
<b><i>Total amort. &amp; prov.</i></b>	<b><i>2.361</i></b>	<b><i>531</i></b>	<b><i>260</i></b>		<b><i>(22)</i></b>	<b><i>2.610</i></b>

Les données relatives aux immobilisations financées par contrats de location- financement incluses dans les immobilisations corporelles présentées ci-dessus, sont les suivantes :

En K€	31/12/05	Dotations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/06
- Terrains	0				0
- Constructions	126	8			134
- Inst. Tech. Mat. Outil.	41	9	7		43
- Autres immo. Corp.	206	107	100		213
<b><i>Total amort. &amp; prov.</i></b>	<b><i>373</i></b>	<b><i>124</i></b>	<b><i>107</i></b>		<b><i>390</i></b>

*Immobilisations financières*

Titres de participation

Acquisition et cession

En K€	31/12/05	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/06
W.E.S.	3					3
T 3 E	2			2		0
SNC Petit Canal 1	1					1
VERGNET Eolien	1					1
SEHRCA	1			1		0
Autres participations < à 20%	21		1			22
<b><i>Total Valeurs brutes</i></b>	<b><i>29</i></b>		<b><i>1</i></b>	<b><i>3</i></b>		<b><i>27</i></b>

Provisions

En K€	31/12/05	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	31/12/06
W.E.S.	3					3
T 3 E	2			2		0
SNC Petit Canal 1	1					1
VERGNET Eolien	1					1
SEHRCA	1			1		0
Autres participations < à 20%	4		11			15
<b>Total provisions</b>	<b>12</b>		<b>11</b>	<b>3</b>		<b>20</b>

Titres mis en équivalence

La part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence s'analyse de la façon suivante :

En K€	
<b>31/12/05</b>	<b>130</b>
Reprise provision pour risques des titres mis en équivalence	
Variation du périmètre de consolidation	
Dividendes payés	
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	13
Ecarts de conversion	
<b>31/12/06</b>	<b>143</b>

Autres immobilisations financières

Acquisitions et cessions

En K€	31/12/05	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/06
- Créances rattachées à des participations	223		63	21		265
- Autres immobilisations financières	220		21	41		200
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>443</b>		<b>84</b>	<b>62</b>		<b>465</b>

Provisions

En K€	31/12/05	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	31/12/06
- Créances rattachées à des participations	58		2	21		39
- Autres immobilisations financières	97			97		
<b>Total provisions</b>	<b>155</b>		<b>2</b>	<b>118</b>		<b>39</b>

*Stocks*

Les stocks se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/06	31/12/05
Matières premières	4.094	3.322
En cours - produits finis	9	816
Marchandises	77	81
Valeur brute totale	4.180	4.219
Provision pour dépréciation	(304)	(179)
<b>Stocks et en cours</b>	<b>3.876</b>	<b>4.040</b>

*Créances clients et comptes rattachés*

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

En K€	31/12/06	31/12/05
Créances clients et comptes rattachés	21.416	13.808
Provisions	(376)	(386)
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>21.040</b>	<b>13.422</b>

*Autres créances*

Les autres créances sont composées des éléments suivants :

En K€	31/12/06	31/12/05
Avances et acomptes versés	73	199
Créances fiscales et sociales	1.469	1.387
Impôt différé actif	340	613
Prime de remboursement des obligations	981	
Autres créances et comptes de régularisation	2.105	3.462
Provision pour dépréciation des autres créances	(976)	(976)
<b>Autres créances</b>	<b>3.992</b>	<b>4.685</b>

Les créances fiscales et sociales sont essentiellement composées de créances d'impôt sur les sociétés pour 573 K€ – 641 K€ en 2005 (dont 344 K€ de créance pour report en arrière des déficits constatée en 2005, 21 K€ au titre des acomptes qui n'ont pas pu être imputés – 130 K€ en 2005 et 167 K€ au titre des crédits impôt recherche – 167 K€ en 2005, 40 K€ au titre de crédits d'impôts autres – 0 K€ en 2005) et de créances de TVA pour le solde.

Les autres créances et comptes de régularisation incluent principalement une créance de 525 K€ due, par un partenaire commercial – 1.125 K€ en 2005, d'une créance de 976 K€ sur un client – 976 K€ en 2005 et 981 K€ au titre de la partie non amortie de la prime de remboursement des obligations convertibles – 0 en 2005.

Un accord transactionnel a été conclu entre la Société et AEROWATT afin de clore le litige né au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 relatif aux modalités de cession de droits à participation dans une centrale éolienne. Cet accord prévoit la cession de la créance objet du litige pour 1 € en contrepartie d'engagements commerciaux. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 la créance de 976 K€ a été provisionnée pour ramener sa valeur à 1 € dans l'attente de la réalisation définitive de la transaction.

#### ***Valeurs mobilières de placement***

Au 31 décembre 2006, les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement de SICAV.

#### ***Capital-social***

	Nombre	Valeur nominale (€)
<b>Actions composant le capital social au 31/12/05</b>	<b>302 400</b>	<b>13</b>
Actions émises pendant l'exercice	83.334	13
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Modification de la valeur nominale de l'action	-	-
<b>Actions composant le capital social au 31/12/06</b>	<b>385 734</b>	<b>13</b>

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 a décidé de procéder à une augmentation de capital par la création de 83.334 actions de préférence.

En date du 30 août 2003, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé de procéder à la création de 35.478 bons de souscription dans la cadre du dispositif fiscal art. 163 bis G du CGI. Ces 35.478 Bons de Souscription de Part pour Création d'Entreprise donnent chacun droit à la souscription d'une action de la société pour un prix de 24 € soit 13 € de valeur nominale et 11 € de prime d'émission.

Ces bons pourront être exercés du 21 décembre 2005 au 28 décembre 2008. Au 31 décembre 2006, il reste 30.228 bons de souscription – 30.978 en 2005.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2006, en application de l'article L. 225-177 et suivants a autorisé le Conseil d'administration de la Société à émettre 15 000 options sous certaines conditions. Le Conseil d'administration du 21 juillet 2006 a fait usage de cette autorisation et a attribué 15.000 options permettant chacune de souscrire, sous certaines conditions à une action de la Société au prix d'exercice de 22 € jusqu'au 13 juin 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire convertible dont les caractéristiques sont détaillées dans la note « les emprunts et dettes financières » ci-dessous.

*Variation des capitaux propres consolidés*

En K€	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Total
<b>31/12/05</b>	<b>3.931</b>	<b>7</b>	<b>(1.359)</b>	<b>5</b>	<b>2.584</b>
Résultat de l'exercice 2006			1.201		1.201
Dividendes distribués					
Variation des écarts de conversion				2	2
Variations de périmètre			6		6
Prise en charge des intérêts minoritaires					
Augmentation de capital	1.083	917			2.000
Autres mouvements					
<b>31/12/06</b>	<b>5.014</b>	<b>924</b>	<b>(152)</b>	<b>7</b>	<b>5.793</b>

*Intérêts minoritaires*

En K€	
<b>31/12/05</b>	<b>104</b>
Résultat de l'exercice	23
Dividendes distribués par les filiales consolidées	
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	
Prise en charges des intérêts minoritaires négatifs	
Evolution du périmètre de consolidation	(3)
Ecart de conversion	
<b>31/12/06</b>	<b>124</b>

*Autres fonds propres*

En K€	31/12/06	31/12/05
ANVAR	120	330
Fasep Maroc	626	626
Atout Logic	-	22
<b>Autres fonds propres</b>	<b>746</b>	<b>978</b>

### **Provisions**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.040 K€ au 31 décembre 2006 et se décomposent de la manière suivante :

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises de prov. utilisées</b>	<b>Reprises de prov. non utilisées</b>	<b>Ecarts de conversion</b>	<b>Autres variations</b>	<b>31/12/06</b>
Provision pour impôts différés	132					119	251
Provisions pour pensions	36						36
Provisions pour litiges	143	226	116				253
Provisions pour garanties	1.458	2.384	649	804			2.389
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	0						0
Provisions pour charges	201	83	173				111
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>1.970</b>	<b>2.693</b>	<b>938</b>	<b>804</b>		<b>119</b>	<b>3.040</b>

Les machines vendues par le Groupe font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière et sont, le cas échéant, ajustés en cas de variation significative.

Les provisions pour charges correspondent principalement à des travaux restant à réaliser sur des chantiers, des sinistres.

Le 14 novembre 2005, la Société a reçu un avis de vérification portant sur les exercices fiscaux 2001/2002, 2002/2003 et 2004. Les propositions de rectification de l'Administration ont été partiellement contestées.

#### **Complément d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup> :**

*Le montant total de la proposition de rectification au titre des exercices 2002/2003 et 2004 est d'un montant de 2.175K€.*

Le Groupe ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions constatées représentent uniquement les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite.

---

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007)

### *Les emprunts et dettes financières*

La ventilation des dettes financières selon l'échéance se présente ainsi :

<b>En K€</b>	<b>31/12/06</b>	<b>-1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>+ 5ans</b>
Emprunt obligataire convertible *	3.057		3.057	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1.407	862	545	
Emprunts et dettes financières diverses	487	321	166	
Location financement	167	75	92	
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	1.278	1.278		
<b>Emprunt et dettes financières</b>	<b>6.396</b>	<b>2.536</b>	<b>3.860</b>	

\* dont prime de non conversion 1.057 K€

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>-1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>+ 5ans</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2.232	843	1.389	
Emprunts et dettes financières diverses	55	7	48	
Location financement	180	82	98	
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	3.824	3.824		
<b>Emprunt et dettes financières</b>	<b>6.291</b>	<b>4.756</b>	<b>1.535</b>	

L'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2006 a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire convertible à tout moment et jusqu'au 13 juin 2011 en action de préférence. 61 539 obligations ont été émises au prix unitaire de 32,50 €. Chaque obligation peut être convertie en une action de préférence. Les obligations non converties donnent droit à un intérêt annuel de 4,5 % et, le cas échéant, une prime de non conversion de 17,17 € par obligation. Cette prime, d'un montant de 1.057 K€ a été comptabilisée en totalité dans la ligne Emprunts obligataires convertibles du poste Emprunts et dettes financières diverses. Elle est amortie sur la durée maximale théorique de l'emprunt.

### *Autres dettes*

<b>En K€</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Avances et acomptes reçus	2.492	753
Impôt sur les sociétés	0	4
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	2.439	2.082
Fournisseurs d'immobilisations	3	-
Dettes diverses	602	1.051
Produits constatés d'avance	1.998	2.052
<b>Autres dettes</b>	<b>7.534</b>	<b>5.942</b>

## **AUTRES INFORMATIONS**

### *La ventilation du chiffre d'affaires et informations sectorielles*

Ventilation du chiffre d'affaires par nature

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Ventes de produits finis et de travaux	25.343	17.552
Prestations de services et autres produits annexes	12.390	6.826
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>37.733</b>	<b>24.378</b>

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

En K€	2006	2005
France	779	601
Export / DOM-TOM	36.954	23.777
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>37.733</b>	<b>24.378</b>

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En K€	2006	2005
Secteur Eolien	30.088	17.060
Secteur Hydraulique	8.221	8.074
Inter secteur	(576)	(756)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>37.733</b>	<b>24.378</b>

*Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup> :*

*Ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité*

En K€	2006	2005
Secteur Eolien	1.100	(2.913)
Secteur Hydraulique	1.218	1.194
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.318</b>	<b>(1.719)</b>

Ventilation des immobilisations par secteur géographique

Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes

En K€	31/12/2006	31/12/2005
France	1.684	1.503
Etranger / DOM-TOM	291	242
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>1.975</b>	<b>1.745</b>

*Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>2</sup> :*

*Ventilation des immobilisations par secteur d'activité*

*Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes*

En K€	31/12/2006	31/12/2005
Secteur Eolien	1.739	1.450
Secteur Hydraulique	236	295
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>1.975</b>	<b>1.745</b>

*Détail des autres produits d'exploitation*

En K€	2006	2005
Production stockée	(652)	(2.158)
Production immobilisée	328	562
Subventions d'exploitation	544	590
Reprise de provisions	1.991	813
Autres produits et transferts de charges	236	388
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2.447</b>	<b>195</b>

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007)

<sup>2</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007)

### *Effectif*

L'effectif employé par le Groupe dans les sociétés consolidées par intégration globale se décompose comme suit :

<b>En nombre de personnes</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Effectif moyen	130	119
Effectif au 31 décembre	157	123

### *Résultat financier*

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Intérêts et produits assimilés	-	-
Autres produits financiers	118	28
Reprises de provisions	121	55
Gains de change	2	1
Plus value sur valeurs mobilières de placement	-	2
<b>Produits financiers</b>	<b>241</b>	<b>86</b>

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Dotations aux provisions	89	117
Intérêts sur découvert et emprunts	406	315
Pertes de change	11	16
<b>Charges financières</b>	<b>506</b>	<b>448</b>

### *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	208
Produits de cessions d'éléments d'actif	1.221	118
Subventions virées au résultat	2	37
Autres produits exceptionnels	2	2
Reprise de provisions	2	20
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1.227</b>	<b>385</b>

En 2006, les produits de cessions d'éléments d'actifs sont composés essentiellement de la cession de la participation dans VERGNET CANADA pour un montant de 1.058 K€

En 2005, les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont composés essentiellement d'une régularisation du prorata de TVA chez la Société pour un montant de 197 K€

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1.437	82
Valeur nette des éléments d'actif cédés	66	133
Autres charges exceptionnelles	-	-
Dotations aux provisions et amortissements	182	1.006
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1.685</b>	<b>1.221</b>

En 2006, les charges exceptionnelles sur opérations de gestion concernent essentiellement la perte réalisée sur la cession du compte courant de VERGNET CANADA à hauteur de 1.366 K€

En 2005, les dotations aux provisions comprennent essentiellement la provision pour dépréciation de la créance détenue sur un client pour un montant de 976 K€(cf. note « autres créances » ci-dessus).

### *Engagements hors bilan*

<b>En K€</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts auprès des établissements de crédit	1.296	2.054
Aval, cautions, garanties données	16.319	15.718
<b>Total des engagements hors bilan donnés</b>	<b>17.615</b>	<b>17.772</b>
Aval, cautions, garanties reçus	6.812	7.146
<b>Total des engagements hors bilan reçus</b>	<b>6.812</b>	<b>7.146</b>

### *Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup> :*

*Le Groupe dispose d'une couverture de change EUR/USD pour couvrir un contrat conclu dans cette devise, le montant de la couverture s'élève à 477 K€ au 31 décembre 2006.*

*Le Groupe a souscrit deux caps sur le T4M pour un montant nominal total de 600 K€ au 31 décembre 2006 (600 K€ au 31 décembre 2005).*

### *Instruments financiers*

Les sociétés du Groupe ne sont pas intervenues sur le marché des instruments financiers.

### *Impôts sur les bénéfices*

L'impôt sur les bénéfices se ventile de la manière suivante :

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Impôts différés	(393)	762
Impôts sur les bénéfices	9	(150)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(384)</b>	<b>612</b>

Analyse de l'impôt : L'écart entre l'impôt théorique, calculée en retenant le taux d'impôt de la société mère, et l'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

<b>En K€</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Résultat avant impôt	1.595	(2.917)
<b>Impôt calculé au taux applicable en France (33,33%)</b>	<b>(532)</b>	<b>987</b>
Effet des différences de taux d'imposition	(7)	(103)
Effet des crédits d'impôts	74	10
Effet des différences permanentes	(24)	(26)
Effet des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(27)	(22)
Autres effets	132	(234)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(384)</b>	<b>612</b>

### *Résultat par action*

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds conformément à l'avis n° 27 de l'OEC.

---

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 12 mars 2007)

<b>31/12/06</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Résultat net (K€)</b>	<b>Résultat par action</b>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>385.734</b>	<b>1.201</b>	<b>3,11 €</b>
Bons de souscriptions d'actions	30.228	36	
Obligations convertibles	61.539	100	
Options de souscription	15.000	17	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>492.501</b>	<b>1.354</b>	<b>2,75 €</b>

<b>31/12/05</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Résultat net (K€)</b>	<b>Résultat par action</b>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>302.400</b>	<b>(2.266)</b>	<b>(7,49) €</b>
Bons de souscriptions d'actions	30.978	35	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>333.378</b>	<b>(2.231)</b>	<b>(6,70) €</b>

### *Dirigeants*

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

### *Intégration fiscale*

La Société a constitué pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2005 un groupe fiscal intégré avec ses filiales VERGNET HYDRO, AEROCOMPOSIT OCCITANE, VERGNET CARAÏBES, VERGNET OCEAN INDIEN.

## 20.1.2. Comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

### 20.1.2.1. Compte de résultat consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

En K€	2005	2004
1) Chiffre d'affaires	24 378	26 949
2) Autres produits d'exploitation	195	2 864
3) Achats consommés	(13 177)	(14 792)
4) Charges de personnel	(5 810)	(5 549)
5) Autres charges d'exploitation	(5 514)	(5 516)
6) Impôts et taxes	(379)	(397)
7) Dotations aux amortissements et provisions	(1 412)	(1 585)
<b>I- RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 719)</b>	<b>1 974</b>
1) Résultat sur opérations en commun		
2) Produits financiers	86	258
3) Charges financières	(448)	(394)
<b>II- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(362)</b>	<b>(136)</b>
<b>III- RESULT.COURANT SOC.INT.</b>	<b>(2 081)</b>	<b>1 838</b>
1) Produits exceptionnels	385	786
2) Charges exceptionnelles	(1 221)	(1 079)
<b>IV- RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(836)</b>	<b>(293)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>612</b>	<b>(562)</b>
<b>V- RESULTAT NET SOC.INT.</b>	<b>(2 305)</b>	<b>983</b>
Quote-part de résultat soc. M.E.Q.	51	94
<b>VI- RESULT.AV.AMO.ECART ACQU.</b>	<b>(2 254)</b>	<b>1 077</b>
Amortissement des écarts d'acquisition		
<b>VII- RESULTAT ENS. CONSOLIDE</b>	<b>(2 254)</b>	<b>1 077</b>
Part revenant aux minoritaires	11	(82)
<b>RESULTAT NET GROUPE</b>	<b>(2 265)</b>	<b>1 159</b>
Résultat par action (en €)	(7,49)	3,83
Résultat dilué par action (en €) <sup>1</sup>	(7,49)	3,60

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 10 mars 2006)

20.1.2.2. Bilan consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

**ACTIF**

<b>En K€</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
<b>I -ACTIF IMMOBILISE</b>		
1) Ecart d'acquisition		
2) Immobilisations incorporelles	167	98
3) Immobilisations corporelles	1 578	1 242
4) Titres de participations	17	25
5) Titres mis en équivalence	130	90
6) Autres immobilisations financières	287	619
<b>Total</b>	<b>2 179</b>	<b>2 074</b>
<b>II- ACTIF CIRCULANT</b>		
1) Stocks et en cours	4 040	5 539
2) Créances clients et comptes rattachés	13 422	10 690
3) Autres créances	4 685	5 016
4) Valeurs mobilières de placement	68	81
5) Disponibilités	764	4 082
<b>Total</b>	<b>22 979</b>	<b>25 408</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>25 158</b>	<b>27 482</b>

**PASSIF**

<b>En K€</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
<b>I- CAPITAUX PROPRES</b>		
1) Capital	3 931	3 931
2) Primes	7	7
3) Réserves consolidées	906	135
4) Ecart de réévaluation		
5) Ecart de conversion	5	4
6) Résultat consolidé	(2 265)	1 159
<b>Total</b>	<b>2 584</b>	<b>5 236</b>
<b>II- INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>104</b>	<b>(305)</b>
<b>III- AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>978</b>	<b>1 022</b>
<b>IV- PROV.RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 970</b>	<b>2 176</b>
<b>V- DETTES</b>		
1) Emprunts et dettes financières diverses	6 291	6 427
2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 289	7 014
3) Autres dettes	5 942	5 912
<b>Total</b>	<b>19 522</b>	<b>19 353</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>25 158</b>	<b>27 482</b>

20.1.2.3. Tableau de flux de trésorerie relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

En K€	2005	2004
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(2 265)</b>	<b>1 159</b>
Part des minoritaires dans le résultat des stés intégrées	11	(82)
Quote-part dans résultat sociétés en équivalence	(51)	(94)
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
Avances conditionnées virées au résultat	-	(297)
Dotations aux Amortissements et provisions	1 199	2 295
Reprises des Amortissements et provisions	(738)	(718)
Plus et moins values de cession	15	(9)
Impôts différés	(301)	580
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(2 130)</b>	<b>2 834</b>
Var° de stock	1 526	(1 480)
Transferts de charges à répartir		
Var° des Créances clients et comptes rattachés	(2 732)	8 421
Var° des autres créances	476	139
Var° des dettes fournisseurs et comptes rattachés	281	(3 515)
Var° des autres dettes	55	(2 418)
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>(394)</b>	<b>1 147</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(2 524)</b>	<b>3 981</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	(72)	(14)
Décaisst / acquisition immos corporelles	(780)	(191)
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	117	10
Décaisst / acquisition immos financières	(135)	(64)
Encaisst / cession immos financières	358	310
Incidence des variations de périmètre		17
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.</b>	<b>(512)</b>	<b>68</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres	(44)	(90)
Encaissements provenant d'emprunts	158	31
Remboursement d'emprunts	(1 164)	(1 865)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(1 050)</b>	<b>(1 924)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(4 086)</b>	<b>2 125</b>
Incidences des variations de taux de change	(1)	6
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 095</b>	<b>(1 036)</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>(2 992)</b>	<b>1 095</b>

## **PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**

### ***Référentiel***

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2005, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, et notamment les dispositions du règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés.

### ***Principes de consolidation***

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET SA exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle exclusif.

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée, le cas échéant aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET SA exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle conjoint.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée, le cas échéant, aux états financiers des entreprises significatives dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (profits sur stocks, dividendes, plus values et moins values sur cessions d'immobilisations).

### ***Présentation et comparabilité des comptes***

Les chiffres présentés sont exprimés en milliers d'euros (K€), sauf indications contraires.

Chaque exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier et dure 12 mois.

### ***Utilisation d'estimations***

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

### ***Méthode de conservation des éléments en devises***

#### **Traduction des opérations en devise**

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés en résultat financier.

#### **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

La conversion des comptes des sociétés étrangères obéit aux principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis aux taux de clôture, à l'exception des capitaux propres,
- les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice,
- les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés directement dans un poste d'écarts de conversion inclus dans les capitaux propres.

### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Elles se composent principalement de logiciels informatiques et de marques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur vénale est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Bâtiments	15 à 20 ans,
Agencements des bâtiments	8 à 15 ans,
Matériel et outillage	3 à 10 ans,
Matériel de transport	3 à 5 ans,
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans,
Mobilier	4 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur vénale est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

Contrats de location : les contrats de location pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Il s'agit principalement des contrats de crédit-bail et de location pour lesquels les loyers permettent de couvrir l'essentiel de la juste valeur des biens loués.

Les immobilisations financées par contrat de location financement figurent dans les immobilisations corporelles en contrepartie des dettes financières. Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. L'emprunt correspondant est amorti sur la durée du contrat. La part des redevances qui excède le remboursement du capital est comptabilisée en charge d'intérêts.

### ***Immobilisations financières***

#### Titres de participations

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

#### Titres mis en équivalence

Cette rubrique correspond à la valeur de la quote-part des capitaux propres détenue dans les sociétés mises en équivalence.

#### Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts accordés à des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la situation nette de la filiale devient négative.

#### Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les dépôts et cautionnements versés par le Groupe.

### ***Stocks***

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel pour les produits fabriqués en interne et au dernier prix d'achat pour les produits finis achetés à l'extérieur. Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

#### ***Créances clients et comptes rattachés***

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée individuellement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme en application de la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut les « factures à établir » correspondant aux travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage mais non encore facturés.

#### ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

#### ***Subventions et avances conditionnées***

Subventions d'investissements : les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « autres dettes ».

Subventions d'exploitation : les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produit de l'exercice. Les subventions accordées en vue du développement de projets identifiés sont constatées en produits au prorata des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

Avances conditionnées : les avances conditionnées sont comptabilisées dans la rubrique « Autres fonds propres ». Leur remboursement est lié à la réussite des projets financés. En cas de réussite, l'avance est remboursable.

#### ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode de l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

#### ***Frais de recherche et développement***

Les frais de recherche et développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### ***Impôts sur les résultats***

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-Groupes et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

### ***Indemnités de départ en retraite***

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

La valeur actuelle des droits acquis, déterminée en faisant appel à des méthodes actuarielles, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté, fait l'objet d'une provision au bilan.

### ***Résultat exceptionnel***

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### ***Résultat par action***

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé en note « Autres informations – Résultat par actions ».

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le Conseil d'administration de VERGNET SA du 10 mars 2006 a examiné les modalités d'une offre de financement de 4.000 K€ faite par un fonds d'investissement visant à participer au développement du Groupe, et lui a donné une suite favorable. Le Conseil d'administration du 12 mai 2006 a arrêté les modalités de cette opération et a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 14 juin 2006 aux fins de la réaliser.

### **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

#### ***Variation du périmètre pendant l'exercice***

La société SERHCA qui n'exerce plus d'activité depuis 2003 et est en cours de liquidation, a été déconsolidée au 1er janvier 2005 (consolidée par mise en équivalence en 2004).

Par ailleurs, le pourcentage de détention de la société SOMAHER est passé de 28 % en 2004 à 70 % en 2005. Cette société a par conséquent été consolidée en 2005 par intégration globale (mise en équivalence en 2004).

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2005	% d'intérêts 2004
<b>Secteur Eolien</b>				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
Aéro Composite Occitane Sarl Siren : 423 072 958	France	IG	99,96	99,96
VERGNET CARAIBES Sarl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	99,91	99,91
VERGNET Océan Indien Sarl Siren : 442 860 714	France (La Réunion)	IG	99,48	99,48
VERGNET PACIFIC Sarl Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	99,50	80,00
VERGNET CANADA Inc.	Canada	IG	49,90	49,90
Energie 21	Maroc	IG	97,90	96,48
SCI VERGNET Siren : 351 027 222	France	IG	10,00	10,00

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2005	% d'intérêts 2004
<b>Secteur Hydraulique</b>				
VERGNET HYDRO S.A.S. Siren : 440 355 170	France	IG	100,00	100,00
SAHER	Côte d'Ivoire	MEE	38,00	38,00
Faso Hydro	Burkina Faso	MEE	40,00	40,00
SOMAHHER	Mali	IG	70,00	28,00
Hydroca	République Centrafricaine	IG	52,00	52,00
VERGNET Niger	Niger	IG	70,00	70,00

(IG = intégration globale, MEE = mise en équivalence)

La SCI VERGNET est une entité ad hoc contrôlée de manière exclusive et consolidée par intégration globale.

#### **Sociétés non retenues dans le périmètre**

Les sociétés suivantes n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation :

Société	Pays	% de détention	Montant brut de la participation (en €)	Provision pour dépréciation (en €)
SERHCA	République Centrafricaine	58,00	884	884
VERGNET Eolien	France	100,00	1.000	1.000
W.E.S.	Ghana	40,00	3.049	3.049
T 3 E	Togo	95,00	1.921	1.921
SNC Petit Canal 1	France	50,00	1.000	1.000

La société SERHCA n'exerce plus d'activité depuis 2003 et est en cours de liquidation.

La société VERGNET Eolien créée en décembre 2005 n'a pas eu d'activité en 2005.

La société W.E.S. n'a plus d'activité depuis 2002 et est en cours de liquidation.

L'impossibilité d'obtenir les éléments nécessaires et notamment les comptes annuels de la Société T 3 E, entraîne son exclusion du périmètre de consolidation. Elle n'est pas jugée significative par rapport à la taille du Groupe.

La société Petit Canal SNC n'a pas été consolidée car les droits relatifs à l'exploitation de cette société ont été cédés à une société tierce.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE

### *Immobilisations incorporelles et corporelles*

#### Acquisitions et cessions

En K€	31/12/04	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Ecarts de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/05
<b><i>Incorporelles</i></b>	<b>305</b>	<b>71</b>	<b>75</b>	<b>8</b>		<b>309</b>
- Concessions, brevets, logiciels	208	10	75			143
- Fonds de commerce	9					9
- Autres immo. Incorp.	88	61		8		157
<b><i>Corporelles</i></b>	<b>3.534</b>	<b>851</b>	<b>649</b>	<b>4</b>	<b>58</b>	<b>3.798</b>
- Terrains	238					238
- Constructions	212				2	214
- Inst. Tech. Mat. Outil.	1.781	368	433		11	1.727
- Autres immo. Corp. *	1.303	483	216	4	45	1.619
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>3.839</b>	<b>922</b>	<b>724</b>	<b>12</b>	<b>58</b>	<b>4.107</b>

\* dont immobilisations en cours au 31/12/05 : 333 K€

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent les immobilisations financées par des contrats de location-financement. Les données relatives à ces contrats sont les suivantes :

En K€	31/12/04	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Ecarts de conversion	31/12/05
- Terrains	76				76
- Constructions	153				153
- Inst. Tech. Mat. Outil.	242			182	60
- Autres immo. Corp.	302	113		27	388
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>773</b>	<b>113</b>	<b>209</b>		<b>677</b>

Amortissements et provisions

En K€	31/12/04	Dotations	Diminutions	Ecarts de conversion	Incidences des variations de périmètre	31/12/05
<b><i>Incorporelles</i></b>	<b>207</b>	<b>10</b>	<b>75</b>			<b>142</b>
- Concessions, brevets, logiciels	198	10	75			133
- Fonds de commerce	9					9
- Autres immo. Incorp.	0					0
<b><i>Corporelles</i></b>	<b>2.292</b>	<b>354</b>	<b>485</b>	<b>3</b>	<b>54</b>	<b>2.219</b>
- Terrains						
- Constructions	143	14				158
- Inst. Tech. Mat. Outil.	1.378	194	358		9	1.223
- Autres immo. Corp.	771	146	127	3	45	838
<b>Total amort. &amp; prov.</b>	<b>2.500</b>	<b>364</b>	<b>560</b>	<b>3</b>	<b>54</b>	<b>2.361</b>

Les données relatives aux immobilisations financées par contrats de location- financement incluses dans les immobilisations corporelles présentées ci-dessus, sont les suivantes :

En K€	31/12/04	Dotations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/05
- Terrains	0				0
- Constructions	118	8			126
- Inst. Tech. Mat. Outil.	209	10	178		41
- Autres immo. Corp.	118	101	13		206
<b>Total amort. &amp; prov.</b>	<b>445</b>	<b>119</b>	<b>191</b>		<b>373</b>

***Immobilisations financières***

Titres de participation

*Acquisition et cession :*

En K€	31/12/04	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/05
W.E.S.	3					3
T 3 E	2					2
VERGNET	1			1		0
Distribution Benin						
SNC Petit Canal 1	1					1
VERGNET Eolien	0		1			1
SEHRCA		1				1
Autres participations < à 20%	24			3		21
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		<b>29</b>

*Provisions :*

En K€	31/12/04	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	31/12/05
W.E.S.	3					3
T 3 E	2					2
VERGNET	0					0
Distribution Benin						
SNC Petit Canal 1			1			1
VERGNET Eolien			1			1
SEHRCA		1				1
Autres participations < à 20%	0		4			4
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>			<b>12</b>

Titres mis en équivalence

La part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence s'analyse de la façon suivante :

En K€	
31/12/04	90
Reprise provision pour risques des titres mis en équivalence	
Variation du périmètre de consolidation	(11)
Dividendes payés	
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	51
Ecarts de conversion	
<b>31/12/05</b>	<b>130</b>

Autres immobilisations financières

*Acquisitions et cessions :*

En K€	31/12/04	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/05
- Créances rattachées à des participations	561	(59)	4	284		223
- Autres immobilisations financières	149	10	130	69		220
<b>Total</b>	<b>710</b>	<b>(59)</b>	<b>134</b>	<b>353</b>		<b>443</b>

*Provisions :*

<b>En K€</b>	<b>31/12/04</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>31/12/05</b>
- Créances rattachées à des participations	92	7	14	55		58
- Autres immobilisations financières			97			97
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>7</b>	<b>111</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>155</b>

*Stocks*

Les stocks se décomposent de la manière suivante :

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Matières premières	3.322	2.841
En cours - produits finis	816	2.816
Marchandises	81	
Valeur brute totale	4.219	5.657
Provision pour dépréciation	(179)	(118)
<b>Stocks et en cours</b>	<b>4.040</b>	<b>5.539</b>

*Créances clients et comptes rattachés*

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Créances clients et comptes rattachés	13.808	10.929
Provisions	(386)	(239)
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>13.422</b>	<b>10.690</b>

### *Autres créances*

Les autres créances sont composées des éléments suivants :

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Avances et acomptes versés	199	180
Créances fiscales et sociales	1.387	747
Impôt différé actif	613	477
Autres créances et comptes de régularisation	3.462	3.612
Provision pour dépréciation des autres créances	(976)	-
<b>Autres créances</b>	<b>4.685</b>	<b>5.016</b>

Les créances fiscales et sociales sont essentiellement composées de créances d'impôt sur les sociétés pour 641 K€ – 302 K€ en 2004 (dont 344 K€ de créance pour report en arrière des déficits – - K€ en 2004, 130 K€ au titre des acomptes qui n'ont pas pu être imputés – 135 K€ en 2004 et 167 K€ au titre des crédits impôt recherche – 167 K€ en 2004) et de créances de TVA pour le solde.

Les autres créances et comptes de régularisation incluent principalement une créance de 1.125 K€ payable, à compter de 2006, par un ancien partenaire commercial – 1.100 K€ en 2004, des subventions à recevoir pour 405 K€ – 489 K€ en 2004 et d'une créance de 976 K€ sur la société AEROWATT – 976 K€ en 2004.

Un accord transactionnel a été conclu entre VERGNET SA et AEROWATT afin de clore le litige né au cours de l'exercice 2004 relatif aux modalités de cession de droits à participation dans une centrale éolienne. Cet accord prévoit la cession de la créance objet du litige pour 1 € en contrepartie d'engagements commerciaux. L'ensemble de ces engagements n'ayant pas été réalisés au 31 décembre 2005, la créance a été provisionnée pour ramener sa valeur à 1 €. Ces engagements ont été tenus au cours du premier trimestre 2006.

### *Valeurs mobilières de placement*

Au 31 décembre 2005, les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement de SICAV.

### *Capital-social*

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale (€)</b>
<b>Actions composant le capital social au 31/12/04</b>	<b>302 400</b>	<b>13</b>
Actions émises pendant l'exercice	-	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Modification de la valeur nominale de l'action	-	-
<b>Actions composant le capital social au 31/12/05</b>	<b>302 400</b>	<b>13</b>

En date du 30 août 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de procéder à la création de 35.478 bons de souscription dans le cadre du dispositif fiscal art. 163 bis G du CGI. Ces 35.478 Bons de Souscription de Part pour Création d'Entreprise donnent chacun droit à la souscription d'une action de la société pour un prix de 24 €, soit 13 € de valeur nominale et 11 € de prime d'émission.

Ces bons pourront être exercés du 21 décembre 2005 au 28 décembre 2008. Au 31 décembre 2005, il reste 29.028 bons de souscription – 29.428 en 2004.

***Variation des capitaux propres consolidés***

<b>En K€</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserves et résultat consolidé</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Total</b>
<b>31/12/04</b>	<b>3.931</b>	<b>7</b>	<b>1.294</b>	<b>4</b>	<b>5.236</b>
Résultat de l'exercice 2005			(2.265)		(2.265)
Dividendes distribués					
Variation des écarts de conversion				1	1
Variations de périmètre			10		10
Prise en charge des intérêts minoritaires			(398)		(398)
Autres mouvements					
<b>31/12/05</b>	<b>3.931</b>	<b>7</b>	<b>(1.359)</b>	<b>5</b>	<b>2.584</b>

***Intérêts minoritaires***

<b>En K€</b>	
<b>31/12/04</b>	<b>(305)</b>
Résultat de l'exercice	11
Dividendes distribués par les filiales consolidées	
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	
Prise en charges des intérêts minoritaires négatifs	398
Evolution du périmètre de consolidation	
Ecart de conversion	
<b>31/12/05</b>	<b>104</b>

***Autres fonds propres***

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
ANVAR	330	330
Coface	-	-
Fasep Maroc	626	626
Atout Logic	22	22
Ipeefi	-	30
Adem	-	14
<b>Autres fonds propres</b>	<b>978</b>	<b>1.022</b>

### Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.970 K€ au 31 décembre 2005 et se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/04	Dotations	Reprises de prov. utilisées	Reprises de prov. non utilisées	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/05
Provision pour impôts différés	307				(14)	(161)	132
Provisions pour pensions	40	10		(14)			36
Provisions pour litiges	104	47	(8)				143
Provisions pour garanties	1.424	474	(440)				1.458
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	3					(3)	0
Autres provisions pour risques	37		(37)				0
Provisions pour charges	260	124	(183)				201
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>2.176</b>	<b>655</b>	<b>(668)</b>	<b>(14)</b>	<b>(14)</b>	<b>(164)</b>	<b>1.970</b>

Les machines vendues par le Groupe font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique.

Les provisions pour charges correspondent principalement à des travaux restant à réaliser sur des chantiers à hauteur de 156 K€ et aux conséquences financières non contestées du contrôle fiscal en cours pour un montant de 28 K€

Le Groupe ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions constatées représentent uniquement les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite.

### Les emprunts et dettes financières

La ventilation des dettes financières selon l'échéance se présente ainsi :

En K€	31/12/05	-1 an	1 à 5 ans	+ 5ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2.232	843	1.389	
Emprunts et dettes financières diverses	55	7	48	
Location financement	180	82	98	
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	3.824	3.824		
<b>Emprunt et dettes financières</b>	<b>6.291</b>	<b>4.756</b>	<b>1.535</b>	

En K€	31/12/04	-1 an	1 à 5 ans	+ 5ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3.080	980	2.100	
Emprunts et dettes financières diverses	47	38	9	
Location financement	232	142	90	
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	3.068	3.068		
<b>Emprunt et dettes financières</b>	<b>6.427</b>	<b>4.228</b>	<b>2.199</b>	

### *Autres dettes*

<b>En K€</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Avances et acomptes reçus	753	1.155
Impôt sur les sociétés	4	62
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	2.082	1.861
Fournisseurs d'immobilisations	-	28
Dettes diverses	1.051	1.837
Produits constatés d'avance	2.052	969
<b>Autres dettes</b>	<b>5.942</b>	<b>5.912</b>

### **AUTRES INFORMATIONS**

#### *La ventilation du chiffre d'affaires et informations sectorielles*

##### Ventilation du chiffre d'affaires par nature

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Ventes de produits finis et de travaux	17.552	21.954
Prestations de services et autres produits annexes	6.826	4.995
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24.378</b>	<b>26.949</b>

##### Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
France	601	764
DOM-TOM	15.745	21.324
Afrique	8.032	4.861
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24.378</b>	<b>26.949</b>

##### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Secteur Eolien	16.336	22.091
Secteur Hydraulique	8.042	4.858
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24.378</b>	<b>26.949</b>

#### *Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF <sup>1</sup>:*

##### *Ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité*

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Secteur Eolien	(2.913)	1.635
Secteur Hydraulique	1.194	339
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1.719)</b>	<b>1.974</b>

##### Ventilation des immobilisations par secteur géographique

##### Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
France	1.503	1.099
DOM-TOM	171	173
Afrique	24	21
Canada	47	47
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>1.745</b>	<b>1.340</b>

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 10 mars 2006)

*Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup> :*

*Ventilation des immobilisations par secteur d'activité*

*Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes*

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Secteur Eolien	1.450	1.015
Secteur Hydraulique	295	325
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>1.745</b>	<b>1.340</b>

*Détail des autres produits d'exploitation*

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Production stockée	(2.158)	684
Production immobilisée	562	30
Subventions d'exploitation	590	1.087
Reprise de provisions	813	886
Autres produits et transferts de charges	388	177
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>195</b>	<b>2.864</b>

*Effectif*

L'effectif employé à la clôture de l'exercice 2005 par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale s'élève à 123 personnes – 122 personnes en 2004.

*Résultat financier*

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Intérêts et produits assimilés	-	211
Autres produits financiers	28	43
Reprises de provisions	55	-
Gains de change	1	2
Plus value sur valeurs mobilières de placement	2	2
<b>Produits financiers</b>	<b>86</b>	<b>258</b>

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Dotations aux provisions	117	78
Intérêts sur découvert et emprunts	315	309
Pertes de change	16	7
<b>Charges financières</b>	<b>448</b>	<b>394</b>

*Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<b>En K€</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	208	674
Produits de cessions d'éléments d'actif	118	28
Subventions virées au résultat	37	41
Autres produits exceptionnels	2	43
Reprise de provisions	20	0
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>385</b>	<b>786</b>

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 10 mars 2006)

En 2005, les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont composés essentiellement d'une régularisation du prorata de TVA chez VERGNET SA pour un montant de 197 K€

En 2004, les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont composés principalement par une indemnité transactionnelle de 670 K€ au bénéfice de VERGNET CARAIBES.

En K€	2005	2004
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	82	87
Valeur nette des éléments d'actif cédés	133	19
Autres charges exceptionnelles	-	56
Dotation aux provisions et amortissements	1.006	917
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1.221</b>	<b>1.079</b>

En 2005, les dotations aux provisions comprennent essentiellement la provision pour dépréciation de la créance détenue sur la société AEROWATT pour un montant de 976 K€

En 2004, une dotation exceptionnelle aux amortissements de 832 K€ a été constatée dans les comptes de VERGNET CARAIBES au titre d'une ligne électrique qui a été cédée en fin d'exercice à EDF pour un prix de cession nul.

#### *Engagements hors bilan*

En K€	31/12/05
Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts auprès des établissements de crédit	2.054
Aval, cautions, garanties données	15.718
<b>Total des engagements hors bilan donnés</b>	<b>17.772</b>
Aval, cautions, garanties reçus	7.146
<b>Total des engagements hors bilan reçus</b>	<b>7.146</b>

#### *Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup>:*

Le Groupe a souscrit deux caps sur le T4M pour un montant nominal total de 600 K€ au 31 décembre 2005.

#### *Instruments financiers*

Les sociétés du Groupe ne sont pas intervenues sur le marché des instruments financiers.

#### *Impôts sur les bénéfices*

L'impôt sur les bénéfices se ventile de la manière suivante :

En K€	2005	2004
Impôts différés	762	(580)
Impôts sur les bénéfices	(150)	18
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>612</b>	<b>(562)</b>

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 10 mars 2006)

Analyse de l'impôt : L'écart entre l'impôt théorique, calculée en retenant le taux d'impôt de la société mère, et l'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

En K€	2005	2004
Résultat avant impôt	(2.917)	1.545
<b>Impôt calculé au taux applicable en France (33,83%)</b>	<b>987</b>	<b>(530)</b>
Effet des différences de taux d'imposition	(103)	(88)
Effet des crédits d'impôts	10	113
Effet des différences permanentes	(26)	(5)
Effet des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(22)	(64)
Autres effets	(234)	12
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>612</b>	<b>(562)</b>

Les autres effets s'expliquent principalement par l'annulation des impôts différés initialement reconnus sur VERGNET CANADA, en l'absence de perspectives de récupération à brève échéance.

### *Résultat par action*

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds conformément à l'avis n° 27 de l'OEC.

31/12/05	Nombre d'actions	Résultat net (K€)	Résultat par action
<b>Résultat de base par action</b>	<b>302.400</b>	<b>(2.266)</b>	<b>(7,49) €</b>
Bons de souscriptions d'actions	29.028	35	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>331.428</b>	<b>(2.231)</b>	<b>(6,73) €</b>

31/12/04	Nombre d'actions	Résultat net (K€)	Résultat par action
<b>Résultat de base par action</b>	<b>302.400</b>	<b>1.159</b>	<b>3,83 €</b>
Bons de souscriptions d'actions	29.428	35	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>331.828</b>	<b>1.194</b>	<b>3,60 €</b>

### *Dirigeants*

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

### *Intégration fiscale*

La société mère VERGNET SA a constitué pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2005 un groupe fiscal intégré avec ses filiales, à savoir :

- VERGNET HYDRO
- AEROCOMPOSITE OCCITANE
- VERGNET CARAÏBES
- VERGNET OCEAN INDIEN

### *Informations diverses*

Au cours du mois de novembre 2005 VERGNET SA a reçu un avis de vérification portant sur les exercices 2001/2002, 2002/2003 et 2004. Une proposition de rectification portant sur les exercices 2001/2002 a été partiellement contestée. Aucune proposition de rectification portant sur les exercices 2002/2003 et 2004 n'a été reçue à la date d'arrêtés des comptes.

### 20.1.3. Comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

#### 20.1.3.1. Compte de résultat consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004

En K€	2004	2003
1) Chiffre d'affaires	26 949	28 326
2) Autres produits d'exploitation	2 864	3 214
3) Achats consommés	(14 792)	(17 587)
4) Charges de personnel	(5 549)	(5 442)
5) Autres charges d'exploitation	(5 516)	(8 357)
6) Impôts et taxes	(397)	(443)
7) Dotations aux amortissements et provisions	(1 585)	(1 065)
<b>I- RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 974</b>	<b>(1 354)</b>
1) Résultat sur opérations en commun		
2) Produits financiers	258	78
3) Charges financières	(394)	(368)
<b>II- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(136)</b>	<b>(290)</b>
<b>III- RESULT.COURANT SOC.INT.</b>	<b>1 838</b>	<b>(1 644)</b>
1) Produits exceptionnels	786	64
2) Charges exceptionnelles	(1 079)	(88)
<b>IV- RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(293)</b>	<b>(24)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(562)</b>	<b>599</b>
<b>V- RESULTAT NET SOC.INT.</b>	<b>983</b>	<b>(1 069)</b>
Quote-part de résultat soc. M.E.Q.	94	6
<b>VI- RESULT.AV.AMO.ECART ACQU.</b>	<b>1 077</b>	<b>(1 063)</b>
Amortissement des écarts d'acquisition		
<b>VII- RESULTAT ENS. CONSOLIDE</b>	<b>1 077</b>	<b>(1 063)</b>
Part revenant aux minoritaires	(82)	(105)
<b>RESULTAT NET GROUPE</b>	<b>1 159</b>	<b>(958)</b>
Résultat par action (en €)	3,83	(3,17)
Résultat dilué par action (en €)	3,60	(3,17)

20.1.3.2. Bilan consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004

**ACTIF**

<b>En K€</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
<b>I -ACTIF IMMOBILISE</b>		
1) Ecart d'acquisition		
2) Immobilisations incorporelles	98	102
3) Immobilisations corporelles	1 242	2 338
4) Titres de participations	25	38
5) Titres mis en équivalence	90	33
6) Autres immobilisations financières	619	940
<b>Total</b>	<b>2 074</b>	<b>3 451</b>
<b>II- ACTIF CIRCULANT</b>		
1) Stocks et en cours	5 539	4 059
2) Créances clients et comptes rattachés	10 690	19 112
3) Autres créances	5 016	5 467
4) Valeurs mobilières de placement	81	70
5) Disponibilités	4 082	774
<b>Total</b>	<b>25 408</b>	<b>29 482</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>27 482</b>	<b>32 933</b>

**PASSIF**

<b>En K€</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
<b>I- CAPITAUX PROPRES</b>		
1) Capital	3 931	3 931
2) Primes	7	7
3) Réserves consolidées	135	1 094
4) Ecart de réévaluation		
5) Ecart de conversion	4	(2)
6) Résultat consolidé	1 159	(958)
<b>Total</b>	<b>5 236</b>	<b>4 072</b>
<b>II- INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>(305)</b>	<b>(230)</b>
<b>III- AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>1 022</b>	<b>1 409</b>
<b>IV- PROV.RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 176</b>	<b>1 847</b>
<b>V- DETTES</b>		
1) Emprunts et dettes financières diverses	6 427	6 979
2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 014	10 527
3) Autres dettes	5 912	8 329
<b>Total</b>	<b>19 353</b>	<b>25 835</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>27 482</b>	<b>32 933</b>

20.1.3.3. Tableau de flux de trésorerie relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004

En K€	2004
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 159</b>
Part des minoritaires dans le résultat des stés intégrées	(82)
Quote-part dans résultat sociétés en équivalence	(94)
Dividendes reçus des sociétés en équivalence	
Avances conditionnées virées au résultat	(297)
Dotations aux Amortissements et provisions	2 295
Reprises des Amortissements et provisions	(718)
Plus et moins values de cession	(9)
Impôts différés	580
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 834</b>
Var° de stock	(1 480)
Transferts de charges à répartir	
Var° des Créances clients et comptes rattachés	8 421
Var° des autres créances	139
Var° des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 515)
Var° des autres dettes	(2 418)
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>1 147</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>3 981</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Décaisst / acquisition immos incorporelles	(14)
Décaisst / acquisition immos corporelles	(191)
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	10
Décaisst / acquisition immos financières	(64)
Encaisst / cession immos financières	310
Incidence des variations de périmètre	17
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.</b>	<b>68</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Augmentation de capital ou apports	
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	
Dividendes versés aux minoritaires	
Variation des autres fonds propres	(90)
Encaissements provenant d'emprunts	31
Remboursement d'emprunts	(1 865)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(1 924)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 125</b>
Incidences des variations de taux de change	6
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>(1 036)</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>1 095</b>

#### 20.1.3.4. Annexes aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

### **PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**

#### ***Référentiel***

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2004, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, et notamment les dispositions du règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés.

#### ***Principes de consolidation***

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET SA exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle exclusif.

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée, le cas échéant aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET SA exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle conjoint.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée, le cas échéant, aux états financiers des entreprises significatives dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (profits sur stocks, dividendes, plus values et moins values sur cessions d'immobilisations.....).

#### ***Présentation et comparabilité des comptes***

Les chiffres présentés sont exprimés en milliers d'euros (K€), sauf indications contraires.

Chaque exercice débute le 1er janvier et dure 12 mois. L'exercice 2004 est le premier exercice de consolidation du Groupe.

Les chiffres présentés sont exprimés en milliers d'euros (K€), sauf indications contraires.

Chaque exercice débute le 1er janvier et dure 12 mois. L'exercice 2004 est le premier exercice de consolidation du Groupe.

Afin de fournir une comparaison économique avec l'exercice précédent un compte de résultat pro forma a été établi sur l'exercice 2003 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- les comptes de résultat des sociétés VERGNET SA
- et AEROCOMPOSIT OCCITANE de l'exercice 2003 ont une durée exceptionnelle de 15 mois. Dans le compte de résultat présenté, ils ont été proratisés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le Groupe a constaté dans ses comptes sociaux un chiffre d'affaires et une marge à l'avancement pour respectivement 2.556 K€ et 1.084 K€ (avant impôt) pour un projet traité par VERGNET CARAIBES conformément à la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires alors en vigueur, basée sur l'avancement des coûts indépendamment de la conclusion juridique des contrats. Ce projet a été ajourné au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2004 avec pour conséquence l'annulation du résultat de cette opération dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (dépréciation du stock à hauteur de la marge non réalisée).

Afin d'améliorer la vision économique des résultats du Groupe et tenir compte du changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires et la marge correspondante à ce chantier ajourné ont été neutralisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2003 dans les comptes consolidés.

La règle de reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe est détaillée dans la note. Si une consolidation avait été établie dès l'exercice clos le 31 décembre 2003 avec les règles appliquées dans les comptes sociaux de 2003, les principaux agrégats financiers auraient été les suivants :

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Chiffre d'affaires	24 393	30 882
Résultat d'exploitation	890	(270)
Impôts	(190)	227
Résultat net part du Groupe	447	(246)

Soit un impact sur le résultat net part du groupe de 712 K€ à la baisse du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et un impact de 712 K€ à la hausse du résultat clos le 31 décembre 2004.

#### ***Utilisation d'estimations***

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions (cf. note « autres fonds propres » ci-dessous).

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

#### ***Méthode de conservation des éléments en devises***

##### Traduction des opérations en devise

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés en résultat financier

##### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des comptes des sociétés étrangères obéit aux principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis aux taux de clôture, à l'exception des capitaux propres,
- les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice,
- les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés directement dans un poste d'écarts de conversion inclus dans les capitaux propres.

#### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Elles se composent principalement de logiciels informatiques et de marques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur vénale est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Bâtiments	15 à 20 ans,
Agencements des bâtiments	8 à 15 ans,
Matériel et outillage	3 à 10 ans,
Matériel de transport	3 à 5 ans,
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans,
Mobilier	4 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur vénale est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

Contrats de location : les contrats de location pour lesquels le groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Il s'agit principalement des contrats de crédit-bail et de location pour lesquels les loyers permettent de couvrir l'essentiel de la juste valeur des biens loués.

Les immobilisations financées par contrat de location financement figurent dans les immobilisations corporelles en contrepartie des dettes financières. Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. L'emprunt correspondant est amorti sur la durée du contrat. La part des redevances qui excède le remboursement du capital est comptabilisée en charge d'intérêts.

### ***Immobilisations financières***

#### Titres de participations

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

#### Titres mis en équivalence

Cette rubrique correspond à la valeur de la quote-part des capitaux propres détenue dans les sociétés mises en équivalence

#### Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts accordés à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la situation nette de la filiale devient négative.

#### Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les dépôts et cautionnements versés par le groupe.

### ***Stocks***

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel pour les produits fabriqués en interne et au dernier prix d'achat pour les produits finis achetés à l'extérieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

#### ***Créances clients et comptes rattachés***

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée individuellement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme en application de la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut les « factures à établir » correspondant aux travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage mais non encore facturés.

#### ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

#### ***Subventions et avances conditionnées***

Subventions d'investissements : les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « autres dettes ».

Subventions d'exploitation : les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produit de l'exercice. Les subventions accordées en vue du développement de projets identifiés sont constatées en produits au prorata des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

Avances conditionnées : les avances conditionnées sont comptabilisées dans la rubrique « Autres fonds propres ». Leur remboursement est lié à la réussite des projets financés. En cas de réussite, l'avance est remboursable.

#### ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode de l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

#### ***Frais de recherche et développement***

Les frais de recherche et développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### ***Impôts sur les résultats***

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux

reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

#### ***Indemnités de départ en retraite.***

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

La valeur actuelle des droits acquis, déterminée en faisant appel à des méthodes actuarielles, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté, fait l'objet d'une provision au bilan.

#### ***Résultat exceptionnel***

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

#### ***Résultat par action***

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé en note « Autres informations – Résultat par action » ci-dessous.

### **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

#### ***Variation du périmètre pendant l'exercice***

La totalité de la participation de 20 % dans la société TOUTHYDRO qui était consolidée par mise en équivalence a été cédée en juin 2004.

Par ailleurs, les sociétés HYDROCA et VERGNET NIGER, créées au cours de l'année 2004 ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2004.

L'activité hydraulique a été filialisée au cours de l'exercice 2004 par un apport partiel d'actif de VERGNET SA à sa filiale VERGNET HYDRO. Cet apport placé sous le régime de faveur prévu par l'article 210-B-1 du Code Général des Impôts a été réalisé à la valeur nette comptable. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2004 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2004	% d'intérêts 2003
<b>Secteur Eolien</b>				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
Aéro Composit Occitane Sarl Siren : 423 072 958	France	IG	99,96	99,96
VERGNET CARAIBES Sarl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	99,91	99,91
VERGNET Océan Indien Sarl Siren : 442 860 714	France (La Réunion)	IG	99,48	99,48
VERGNET PACIFIC Sarl Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	80,00	80,00
VERGNET CANADA Inc. Energie 21	Canada Maroc	IG IG	49,90 96,48	49,90 96,48
SCI VERGNET Siren : 351 027 222	France	IG	10,00	10,00

<b>Secteur Hydraulique</b>				
VERGNET HYDRO SAS Siren : 440 355 170	France	IG	100,00	100,00
SERHCA	République Centrafricaine	MEE	58,00	58,00
SAHER	Côte d'Ivoire	MEE	38,00	38,00
Faso Hydro	Burkina Faso	MEE	40,00	40,00
SOMAHER	Mali	MEE	28,00	28,00
Touthydro	Niger	MEE	-	20,00
Hydroca	République Centrafricaine	IG	52,00	52,00
VERGNET Niger	Niger	IG	70,00	70,00

(IG = intégration globale, MEE = mise en équivalence)

La SCI VERGNET est une entité ad hoc contrôlée de manière exclusive et consolidée par intégration globale.

La société SERHCA n'exerce plus d'activité depuis 2003 et est en cours de liquidation.

#### **Sociétés non retenues dans le périmètre**

Les sociétés suivantes n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation :

Société	Pays	% de détenion	Montant brut de la participation (en €)	Provision pour dépréciation (en €)
W.E.S.	Ghana	40,00	3.049	3.049
T 3 E	Togo	95,00	1.921	1.921
VERGNET Distribution Benin	Benin	45,00	686	343
SNC Petit Canal 1	France	50,00	1.000	0

La société W.E.S. n'a plus d'activité depuis 2002 et est en cours de liquidation.

L'impossibilité d'obtenir les éléments nécessaires et notamment les comptes annuels concernant les sociétés T 3 E et VERGNET Distribution Benin, entraîne leur exclusion du périmètre de consolidation. Elles ne sont pas jugées significatives par rapport à la taille du Groupe.

La société Petit Canal SNC n'a pas été consolidée car les droits relatifs à l'exploitation de cette société ont été cédés à une société tierce.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE

### Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Acquisitions et cessions

En K€	31/12/03	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Ecart de conversion	31/12/04
<b>Incorporelles</b>	<b>299</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>-2</b>	<b>305</b>
- Concessions, brevets, logiciels	207	6	3	-2	208
- Fonds de commerce	9				9
- Autres immo. Incorp.	83	8	3		88
<b>Corporelles</b>	<b>4.428</b>	<b>283</b>	<b>1.177</b>	<b>0</b>	<b>3.534</b>
- Terrains	238				238
- Constructions	207	5			212
- Inst. Tech. Mat. Outil.	2.711	62	992		1.781
- Autres immo. Corp.	1.272	216	185		1.303
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>4.727</b>	<b>297</b>	<b>1.183</b>	<b>-2</b>	<b>3.839</b>

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent les immobilisations financées par des contrats de location-financement. Les données relatives à ces contrats sont les suivantes :

En K€	31/12/03	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Ecart de conversion	31/12/04
- Terrains	76				76
- Constructions	153				153
- Inst. Tech. Mat. Outil.	242				242
- Autres immo. Corp.	209	93			302
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>680</b>	<b>93</b>			<b>773</b>

#### Amortissements et provisions

En K€	31/12/03	Dotations	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/04
<b>Incorporelles</b>	<b>197</b>	<b>16</b>	<b>6</b>		<b>208</b>
- Concessions, brevets, logiciels	185	16	3		198
- Fonds de commerce	9				9
- Autres immo. Incorp.	3		3		0
<b>Corporelles</b>	<b>2.090</b>	<b>1.399</b>	<b>1.197</b>		<b>2.292</b>
- Terrains					
- Constructions	129	14			143
- Inst. Tech. Mat. Outil.	1.186	1.207	1.015		1.378
- Autres immo. Corp.	775	178	182		771
<b>Total amort. &amp; prov.</b>	<b>2.287</b>	<b>1.415</b>	<b>1.203</b>		<b>2.500</b>

Une dotation exceptionnelle aux amortissements de 832 K€ a été constatée dans les comptes de VERGNET CARAÏBES au titre d'une ligne électrique qui a été cédée en fin d'exercice à EDF pour un prix de cession nul.

Les données relatives aux immobilisations financées par contrats de location- financement incluses dans les immobilisations corporelles présentées ci-dessus, sont les suivantes :

En K€	31/12/03	Dotations	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/04
- Terrains	0				0
- Constructions	111	7			118
- Inst. Tech. Mat. Outil.	129	80			209
- Autres immo. Corp.	49	69			118
<b>Total amort. &amp; prov.</b>	<b>289</b>	<b>156</b>			<b>445</b>

### *Immobilisations financières*

#### Titres de participation

##### *Acquisitions et cessions*

En K€	31/12/03	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/04
W.E.S.	3					3
T 3 E	2					2
VERGNET	1					1
Distribution Benin						
VERGNET Niger	3	(3)				0
SNC Petit Canal 1	1					1
Autres participations < à 20%	31			7		24
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>7</b>		<b>31</b>

##### *Provisions*

En K€	31/12/03	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	31/12/04
W.E.S.	3				3
T 3 E		2			2
VERGNET Distribution Benin		0			0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>			<b>5</b>

### Titres mis en équivalence

La part du groupe dans les sociétés mises en équivalence s'analyse de la façon suivante :

En K€	31/12/04
Situation au 31/12/03	33
Reprise provision pour risques des titres mis en équivalence	(24)
Variation du périmètre de consolidation	(13)
Dividendes payés	
Quote-part du groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	94
Ecarts de conversion	
<b>Situation au 31/12/04</b>	<b>90</b>

### Autres immobilisations financières

#### *Acquisitions et cessions*

En K€	31/12/03	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/04
- Créances rattachées à des participations	826		21	286		561
- Autres immobilisations financières	130		43	24		149
<b>Total</b>	<b>956</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>310</b>		<b>710</b>

#### Provisions

En K€	31/12/03	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	31/12/04
- Créances rattachées à des participations	16	76			92
- Autres immobilisations financières					
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>92</b>

### *Stocks*

Les stocks se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/04	31/12/03
Matières premières	2.841	1.998
En cours - produits finis	2.816	2.132
Marchandises		
Valeur brute totale	5.657	4.130
Provision pour dépréciation	(118)	(71)
<b>Valeur nette</b>	<b>5.539</b>	<b>4.059</b>

### *Créances clients et comptes rattachés*

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<b>En K€</b>	<b>31/12/04</b>	<b>31/12/03</b>
Créances clients et comptes rattachés	10.929	19.257
Provisions	(239)	(145)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>10.690</b>	<b>19.112</b>

### *Autres créances*

Les autres créances sont composées des éléments suivants :

<b>En K€</b>	<b>31/12/04</b>	<b>31/12/03</b>
Avances et acomptes versés	180	1.045
Créances fiscales et sociales	747	911
Impôt différé actif	477	789
Autres créances et comptes de régularisation	3.612	2.722
<b>Total Autres créances</b>	<b>5.016</b>	<b>5.467</b>

Les créances fiscales et sociales sont essentiellement composées de créances d'impôt sur les sociétés pour 302 K€(dont 189 K€au titre des acomptes qui n'ont pas pu être imputés et 113 K€au titre d'un crédit impôt recherche) et de créances de TVA pour le solde.

Les autres créances et comptes de régularisation incluent principalement une créance de 1.100 K€ payable en 2005 et 2006 par un ancien partenaire commercial, des subventions à recevoir pour 489 K€ et d'une créance de 975 K€qui fait aujourd'hui l'objet d'une contestation.

Le 10 octobre 2002, VERGNET SA a cédé à AEROWATT ses droits de participation dans une centrale éolienne, droit régis par un contrat signé entre VERGNET et une autre société en 1998.

La cession a été comptabilisée à la valeur nette comptable des engagements de rachat pris par VERGNET SA, aucune plus value n'a donc été constatée.

Les modalités de la cession sont aujourd'hui remises en cause par AEROWATT qui conteste devoir 975 K€à VERGNET SA

Une discussion est actuellement engagée avec AEROWATT sur l'interprétation des contrats ci-dessus mais n'a pas abouti à ce jour. Le maintien de la créance se justifie par les analyses développées par la société et ses conseils.

### *Valeurs mobilières de placement*

Au 31 décembre 2004, les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement de SICAV.

### *Capital-social*

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale (€)</b>
Actions composant le capital social au début de l'exercice	302 400	13
Actions émises pendant l'exercice	-	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Modification de la valeur nominale de l'action	-	-
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>302 400</b>	<b>13</b>

En date du 30 août 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de procéder à la création de 35.478 bons de souscription dans la cadre du dispositif fiscal art. 163 bis G du CGI. Ces 35.478 Bons de Souscription de Part pour Création d'Entreprise donnent chacun droit à la souscription d'une action de la société pour un prix de 24 € soit 13 € de valeur nominale et 11 € de prime d'émission.

Ces bons pourront être exercés du 21 décembre 2005 au 28 décembre 2008. Au 31 décembre 2004, il reste 29.428 bons de souscription.

*Variation des capitaux propres consolidés*

En K€	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Total
<b>Situation au 31/12/03</b>	<b>3.931</b>	<b>7</b>	<b>135</b>	<b>(2)</b>	<b>4.072</b>
Résultat de l'exercice 2004			1.159		1.159
Dividendes distribués					
Variation des écarts de conversion				6	6
Autres mouvements					
<b>Situation au 31/12/04</b>	<b>3.931</b>	<b>7</b>	<b>1.294</b>	<b>4</b>	<b>5.236</b>

*Intérêts minoritaires*

En K€	31/12/04
Situation à l'ouverture de l'exercice	(230)
Résultat de l'exercice	(82)
Dividendes distribués par les filiales consolidées	
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	
Evolution du périmètre de consolidation	2
Ecart de conversion	5
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>	<b>(305)</b>

*Autres fonds propres*

En K€	31/12/04	31/12/03
ANVAR	330	420
Coface	-	297
Fasep Maroc	626	626
Atout Logic	22	22
Ipeefi	30	30
Adem	14	14
<b>Avances conditionnées</b>	<b>1.022</b>	<b>1.409</b>

En 2004, une prospection des marchés au Maroc financée par la COFACE a abouti à un constat d'échec. Le solde à rembourser de 292 K€ a été comptabilisé en subvention.

Une avance conditionnée octroyée par l'ANVAR a fait l'objet d'un remboursement partiel de 90 K€

### Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2.176 K€ au 31 décembre 2004 et se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/03	Dotations	Reprises de prov. utilisées	Reprises de prov. non utilisées	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/04
Provision pour impôts différés	37				2	268	307
Provisions pour pensions	28	13		(1)			40
Provisions pour litiges	0	104					104
Provisions pour garanties	1.410	535	(503)	(18)			1.424
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	28					(25)	3
Autres provisions pour risques		37					37
Provisions pour charges	344	112	(196)				260
<b>Provisions pour risques</b>	<b>1.847</b>	<b>801</b>	<b>(699)</b>	<b>(19)</b>	<b>2</b>	<b>243</b>	<b>2.176</b>

Les machines vendues par le Groupe font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique.

Les provisions pour charges correspondent à des travaux restant à réaliser sur des chantiers.

La société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions constatées représentent uniquement les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite.

### Les emprunts et dettes financières

La ventilation des dettes financières selon l'échéance se présente ainsi :

En K€	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3.080	980	2.100	
Emprunts et dettes financières diverses	47	38	9	
Location financement	232	142	90	
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	3.068	3.068		
<b>Endettement financier</b>	<b>6.427</b>	<b>4.228</b>	<b>2.199</b>	

### Autres dettes

En K€	31/12/04	31/12/03
Avances et acomptes reçus	1.155	4.308
Impôt sur les sociétés	62	15
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	1.861	1.774
Fournisseurs d'immobilisations	28	32
Dettes diverses	1.837	1.172
Produits constatés d'avance	969	1.028
<b>Total Autres dettes</b>	<b>5.912</b>	<b>8.329</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### *La ventilation du chiffre d'affaires et informations sectorielles*

#### Ventilation du chiffre d'affaires par nature

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Ventes de produits finis et de travaux	21.954	25.756
Prestations de services et autres produits annexes	4.995	2.570
<b>Total</b>	<b>26.949</b>	<b>28.326</b>

#### Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<b>En K€</b>	<b>2004</b>
France	764
DOM-TOM	21.324
Afrique	4.861
<b>Total</b>	<b>26.949</b>

#### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

<b>En K€</b>	<b>2004</b>
Secteur Eolien	22.091
Secteur Hydraulique	4.858
<b>Total</b>	<b>26.949</b>

### *Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>1</sup> :*

#### Ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité

<b>En K€</b>	<b>2004</b>
Secteur Eolien	1.635
Secteur Hydraulique	339
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1.974</b>

#### Ventilation des immobilisations par secteur géographique

#### Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes

<b>En K€</b>	<b>2004</b>
France	1.099
DOM-TOM	173
Afrique	21
Canada	47
<b>Total</b>	<b>1.340</b>

### *Compléments d'information suite aux demandes de l'AMF<sup>2</sup> :*

#### Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

#### Ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles nettes

<b>En K€</b>	<b>2004</b>
Secteur Eolien	1.015
Secteur Hydraulique	325
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>1.340</b>

<sup>1</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 13 mai 2005)

<sup>2</sup> Complément d'information suite aux demandes de l'AMF, (modification par rapport au Conseil d'Administration du 13 mai 2005)

### *Détail des autres produits d'exploitation*

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Production stockée	684	1.796
Production immobilisée	30	71
Subventions d'exploitation	1.087	715
Reprise de provisions	886	448
Autres produits et transferts de charges	177	184
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2.864</b>	<b>3.214</b>

### *Effectif*

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice par les sociétés du groupe consolidées par intégration globale s'élève à 126 personnes.

### *Résultat financier*

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Intérêts et produits assimilés	211	35
Autres produits financiers	43	2
Reprises de provisions		11
Gains de change	2	26
Plus value sur valeurs mobilières de placement	2	4
<b>Produits financiers</b>	<b>258</b>	<b>78</b>

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Dotations aux provisions	78	
Intérêts sur découvert et emprunts	309	362
Pertes de change	7	5
Charges diverses		1
<b>Charges financières</b>	<b>394</b>	<b>368</b>

### *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	674	
Produits de cessions d'éléments d'actif	28	21
Subventions virées au résultat	41	35
Autres produits exceptionnels	43	8
Reprise de provisions	0	0
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>786</b>	<b>64</b>

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont composés principalement par une indemnité transactionnelle de 670 K€ au bénéfice de VERGNET CARAÏBES.

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87	10
Valeur nette des éléments d'actif cédés	19	5
Autres charges exceptionnelles	56	31
Dotations aux provisions et amortissements	917	42
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1.079</b>	<b>88</b>

Une dotation exceptionnelle aux amortissements de 832 K€ a été constatée dans les comptes de VERGNET CARAÏBES au titre d'une ligne électrique qui a été cédée en fin d'exercice à EDF pour un prix de cession nul.

### *Engagements hors bilan*

<b>En K€</b>	<b>31/12/04</b>
Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts auprès des établissements de crédit	3.951
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>3.951</b>

### *Instruments financiers*

Les sociétés du Groupe ne sont pas intervenues sur le marché des instruments financiers.

### *Impôts sur les bénéfices*

L'impôt sur les sociétés se ventile de la manière suivante :

<b>En K€</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Impôts différés	580	(593)
Impôts sur les bénéfices	(18)	(6)
<b>Total</b>	<b>562</b>	<b>(599)</b>

Analyse de la charge d'impôt : l'écart entre la charge d'impôt théorique, calculée en retenant le taux d'impôt de la société mère, et la charge d'impôt du groupe s'analyse comme suit :

<b>En K€</b>	<b>2004</b>
Résultat avant impôt	1.545
<b>Impôt calculé au taux applicable en France (34,33%)</b>	<b>530</b>
Effet des différences de taux d'imposition	88
Effet des crédits d'impôts	(113)
Effet des différences permanentes	5
Effet des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à impôt différé	64
Autres effets	(12)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>562</b>

### *Résultat par action*

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds conformément à l'avis n° 27 de l'OEC.

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Résultat net (K€)</b>	<b>Résultat par action</b>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>302.400</b>	<b>1.159</b>	<b>3,83 €</b>
Bons de souscriptions d'actions	29.428	35	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>331.828</b>	<b>1.194</b>	<b>3,60 €</b>

### *Dirigeants*

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

## 20.2. COMPTES SOCIAUX

### 20.2.1. Comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2005 et 2004

#### 20.2.1.1. Comptes de résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>28 491</b>	<b>18 029</b>	<b>21 230</b>
Production stockée		(798)	798
Production immobilisée	21	406	18
Subventions d'exploitation	22		291
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2 567	1 828	1 383
Autres produits	18	200	112
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>31 121</b>	<b>19 667</b>	<b>23 834</b>
Achats de marchandises [et droits de douane]	(2)	(4)	(2)
Achats de mat. prem. et autres appro.	15 670	8 851	13 082
Var. stocks [mat. Prem et appro.]	627	1 810	(3 106)
Autres achats et charges externes	6 630	6 337	6 278
Impôts et taxes	162	208	277
Frais de personnel	4 129	3 369	3 236
Dotations aux amortissements sur immobilisations	219	134	155
Dotations aux provisions sur actif circulant	282	288	1 584
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 441	748	747
Autres charges	263	200	565
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>30 424</b>	<b>21 944</b>	<b>22 818</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>696</b>	<b>(2 276)</b>	<b>1 015</b>
Produits financiers de participation	900	300	
Produits des autres valeur mobilières et créances de l'actif immo			
Autres intérêts et produits assimilés	229	185	179
Reprises sur provisions et transferts de charges		23	
Différences positives de change	1		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Dotations financières aux amortissements et provisions	224	1 250	622
Intérêts et charges assimilées	332	323	260
Différences négatives de change	10		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>563</b>	<b>(1 064)</b>	<b>(703)</b>
Produits exceptionnels sur opération en capital		197	691
Produits exceptionnels sur opération de gestion	14	7	
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 366		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 427	2	558
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14	2	668
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	266	1 004	1
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(328)</b>	<b>(804)</b>	<b>(536)</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	(462)	(807)	(112)
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>1 394</b>	<b>(3 338)</b>	<b>(112)</b>

20.2.1.2. Bilans

<b>BILAN ACTIF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Concessions, brevets et droits similaires	97	3	9
Fonds commercial	9	9	9
Autres immobilisations incorporelles		109	48
Terrains	161	161	161
Installations techniques, matériel et outillage industriel	506	205	197
Autres immobilisations corporelles	155	96	109
Immobilisations en cours	7	332	
Autres participations	1 853	1 853	1 907
Créances rattachés à des participations	2 162	2 374	6 564
Autres immobilisations financières	46	40	33
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 999</b>	<b>5 185</b>	<b>9 035</b>
Stocks de matières premières	2 105	2 441	3 374
Stocks d'encours de production de biens			798
Avances et acomptes versés sur commandes	43	167	74
Clients et comptes rattachés	10 581	8 252	6 908
Autres créances	1 901	3 183	3 435
Valeurs mobilières de placement		46	46
Disponibilités	638	274	3 170
Charges constatées d'avance	24	110	88
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>15 293</b>	<b>14 476</b>	<b>17 896</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 292</b>	<b>19 662</b>	<b>26 931</b>
<b>BILAN PASSIF</b>			
Capital social	5 014	3 931	3 932
Primes d'émission	923	7	7
Réserves légale	192	192	192
Réserves réglementées	172	172	172
Report à nouveau	(2 993)	345	458
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 394</b>	<b>(3 338)</b>	<b>(112)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 704</b>	<b>1 310</b>	<b>4 649</b>
Avances conditionnées	626	768	812
Provisions pour risques	2 567	1 744	1 503
Provisions pour charges	81	228	260
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 649</b>	<b>1 973</b>	<b>1 763</b>
Emprunts obligataires convertibles	2 000		
Dettes financières sur établissements de crédit	1 349	5 598	5 947
Dettes financières diverses	418	730	887
Avances et acomptes reçus sur commandes	334	420	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 241	6 472	10 150
Dettes fiscales et sociales	1 006	692	705
Autres dettes	161	615	1 374
Produits constatés d'avance	800	1 080	642
<b>DETTES</b>	<b>12 312</b>	<b>15 610</b>	<b>19 707</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 292</b>	<b>19 662</b>	<b>26 931</b>

## **20.2.2. Annexe aux comptes sociaux**

### **20.2.2.1. Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006**

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2006 présenté avant répartition du résultat net totalise 20.292.573 €

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- chiffre d'affaires net	28.491.580 €
- produits d'exploitation HT	31.121.349 €
- résultat d'exploitation	696.596 €
- résultat comptable (bénéfice)	1.394.407 €

## **PRINCIPES COMPTABLES**

### ***Référentiel***

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### ***Changement de méthode***

Aucun changement de méthode n'a été effectué au cours de l'exercice.

## **ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La vérification de la comptabilité de la Société au titre de l'exercice fiscal 2001/2002 s'est achevée le 12 janvier 2007 et s'est traduite par une rectification de 27.615 € acceptée par la Société. Une provision pour impôt du même montant avait été provisionnée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. La rectification n'a donc pas d'impact sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La contestation des propositions de rectifications de l'Administration au titre des exercices 2002/2003 et 2004 se poursuit. L'Administration conteste essentiellement l'intégralité des provisions constituées pour couvrir les obligations contractuelles de la Société en matière de garantie et la déductibilité de la plupart des coûts effectifs afférents. La traduction comptable et fiscale de la proposition de rectification de l'Administration n'est pas cohérente avec la réalité économique traduite dans les comptes des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004. Aucun changement de méthode n'ayant été adopté par la Société subséquentement, l'ensemble des propositions de rectifications de l'Administration ne sont pas retraduites dans les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

## **METHODES D'EVALUATION**

### ***Immobilisations incorporelles***

Aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des études.

Dans la majorité des cas, les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

- Marques, procédés, logos 5 ans
- Brevet 5 ans
- Logiciels de 1 à 4 ans

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Dans la majorité des cas, les amortissements sont calculés linéairement ou dégressivement en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions sur sol autrui 15 ans
- installations générales, agencements, aménagements 5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels 2 à 10 ans
- mobilier et matériel de bureau 3 à 10 ans
- matériel et outillage/chantiers 3 à 5 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel informatique 3 ans

### ***Immobilisations financières***

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure.

### ***Stocks***

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### ***Opérations en devises***

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### ***Subventions***

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice.

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

#### **Avances conditionnées**

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres tant que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

#### **Reconnaissance du revenu**

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation de ceux-ci s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

### **NOTES SUR LES POSTS DU BILAN**

#### **Immobilisations**

##### Valeur brute

<b>En €</b>	<b>2005</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>2006</b>
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	240 059	139 383	109 583	269 859
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>240 059</b>	<b>139 383</b>	<b>109 583</b>	<b>269 859</b>
Terrain	161 305			161 305
Installations techniques et outillage industriel	781 947	451 652	50 231	1 183 368
Installations générales, agencements et divers	163 545	20 854		184 399
Matériel de transport	62 085	59 269	110	121 244
Matériel de bureau, informatique et mobilier	149 807	11 501	184	161 123
Emballages récupérables et divers	23 036	4 720		27 756
Immobilisations corporelles en cours	332 778	7 209	332 778	7 209
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 674 503</b>	<b>555 203</b>	<b>383 303</b>	<b>1 846 404</b>
Autres participations	6 060 695	118 598	1 205 439	4 973 853
Prêts et autres immobilisations financières	39 989	13 350	7 372	45 966
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 100 684</b>	<b>131 948</b>	<b>1 212 812</b>	<b>5 019 820</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>8 015 246</b>	<b>826 534</b>	<b>1 705 697</b>	<b>7 136 082</b>

Amortissement

En €	2005	Dotations	Reprises	2006
Frais d'établissement, de recherche et développement.				
Autres immobilisations incorporelles	117 444	45 477		162 920
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>117 444</b>	<b>45 477</b>	-	<b>162 920</b>
Terrain				
Installations techniques et outillage industriel	572 000	136 505	35 878	672 627
Installations générales, agencements et divers	112 161	19 312		131 472
Matériel de transport	54 524	6 319	24	60 818
Matériel de bureau, informatique et mobilier	129 413	9 065	34	138 445
Emballages récupérables et divers	6 279	2 383		8 662
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>874 377</b>	<b>173 584</b>	<b>35 936</b>	<b>1 012 025</b>
<b>Amortissements</b>	<b>991 821</b>	<b>219 060</b>	<b>35 936</b>	<b>1 174 945</b>

En €	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Frais d'établissement, de R&D			
Autres immobilisations incorporelles	45 477		
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrain			
Installations techniques et outillage industriel	136 505		
Installations générales, agencements et divers	19 312		
Matériel de transport	6 319		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 511	5 554	
Emballages récupérables et divers	2 383		
<b>Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice</b>	<b>213 506</b>	<b>5 554</b>	-

*Tableau des filiales et participations*

En €	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b> -							
Sarl VERGNET PACIFIC	Nelle Cal.	99,50%	14 715	14 715			30 000
Sarl ENERGIES 21	Maroc	96,00%	90 971	-	89 486	-	-
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	Réunion	99,48%	7 660	-	885 542	461 542	65 000
Sarl VERGNET CARAIBES	Guad	99,91%	53 311	-	1 710 593	1 423 593	162 000
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	Fce	99,96%	30 109	30 109	-	-	330 000
Sas VERGNET HYDRO	Fce	100,00%	1 800 000	1 800 000	277 739	277 739	
SNC EOLIENNE PETIT CANAL I	Fce	50,00%	1 000	-	-	-	
Sarl VERGNET EOLIEN	Fce	100,00%	1 000	-	1 944	-	
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>							
SCI VERGNET	Fce	10,00%	610	610			
<b><u>3) Autres</u></b>							
- COOP 92	Fce	2,40%	7 622	7 622			
SNC PETIT FRANCOIS	Fce	< 1%	750	-			
SNC PETIT CANAL 3	Fce	< 1%	750	-			
SNC PETIT CANAL 2	Fce	< 1%	50	-			
<b>Filiales &amp; Participations</b>			<b>2 008 549</b>	<b>1 853 056</b>	<b>2 965 305</b>	<b>2 162 875</b>	<b>587 000</b>

Filiales & Participations (en €)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b>					
Sarl VERGNET PACIFIC	8 382	17 195	8 651 601	17 397	31/12/06
Sarl ENERGIES 21	89 020	(98 831)	-	(15 737)	31/12/06
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	7 700	(462 392)	4 390 104	(8 500)	31/12/06
Sarl VERGNET CARAIBES	105 000	(456 272)	3 718 165	(89 875)	31/12/06
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	38 125	192 533	1 418 653	44 859	31/12/06
Sas VERGNET HYDRO	1 800 000	2 496 657	8 102 551	907 788	31/12/06
Sarl VERGNET EOLIEN	1 000	-	-	-	31/12/05
SNC EOLIENNE PETIT CANAL I	2 000	(505 098)	247 153	(417 259)	31/12/05
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>					
SCI VERGNET	6 098	32 442	64 310	28 816	31/12/06

(1) Contrevaletur estimée en € à la date du dernier exercice clos

(2) Y compris le résultat du dernier exercice clos

#### *Avances conditionnées*

En €	2006	2005
ANVAR	-	120 000
Fasep Maroc	626 117	626 117
Atout Logic	-	22 077
<b>Avances conditionnées</b>	<b>626 117</b>	<b>768 194</b>

#### *Provisions pour risques et charges et dépréciations*

EN €	2005	Aug.	Diminution	2006
Provisions pour litiges	143 500	45 000	116 500	72 000
Prov. Pour garant. Données aux clients	1 452 908	2 347 000	1 452 908	2 347 000
Provisions pour pertes de change	18		18	-
Prov. Pour pensions et obligat. Simil.				-
Provisions pour impôts	27 615			27 615
Autres prov. pour risques et charges	349 697	49 000	196 197	202 500
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 973 738</b>	<b>2 441 000</b>	<b>1 765 623</b>	<b>2 649 115</b>

En €	2005	Aug.	Diminution	2006
Prov. Sur immobilisations corporelles	4 260			4 260
Prov. Sur immo. Titres mis en équival.				-
Prov. Sur immo. Titres de participation	153 947	1 550	4	155 493
Prov. Sur autres immo. Financières	1 679 255	489 383	1 366 208	802 430
Provisions sur stocks et en cours	571 929	279 472	571 929	279 472
Provisions sur comptes clients	278 715	3 309	74 403	207 621
Autres provisions pour dépréciation	975 674			975 674
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>3 663 780</b>	<b>773 714</b>	<b>2 012 544</b>	<b>2 424 950</b>

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière et sont, le cas échéant, ajustés en cas de variation significative.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement à des travaux restants à réaliser sur des chantiers et à des sinistres. Le 14 novembre 2005, la Société a reçu un avis de vérification de sa comptabilité portant sur les exercices fiscaux 2001/2002, 2002/2003 et 2004.

Les propositions de rectification de l'Administration ont été partiellement contestées par la Société.

La reprise de provision sur immobilisations financières correspond principalement à la transaction réalisée par la Société sur sa filiale VERGNET CANADA.

Un accord transactionnel a été conclu entre la Société et un client afin de clore le litige né au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 relatif aux modalités d'une cession de droits à participation dans une centrale éolienne. Cet accord prévoit la cession de la créance objet du litige pour 1 € En 2005, la créance de 975.000 € a été provisionnée pour ramener sa valeur à 1 € dans l'attente de la réalisation effective de la transaction.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés.

#### *Etat des échéances des créances et des dettes*

En €	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 965 305	2 162 875	802 430
Autres immobilisations financières	45 966	-	45 966
<b><i>De l'actif immobilisé</i></b>	<b><i>3 011 272</i></b>	<b><i>2 162 875</i></b>	<b><i>848 397</i></b>
Avances et acomptes versés	43 163	43 163	-
Clients douteux ou litigieux	207 620	207 620	-
Autres créances clients	10 580 934	9 480 507	1 100 427
Personnel et comptes rattachés	54 143	33 117	21 026
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 543	8 543	-
Impôts sur les bénéfices	571 569	571 569	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	214 690	214 690	-
Divers - Subvention à recevoir	200 725	200 725	-
Groupes et associés	4 499	4 499	-
Débiteurs divers	1 822 521	1 822 521	-
<b><i>De l'actif circulant</i></b>	<b><i>13 708 408</i></b>	<b><i>12 586 954</i></b>	<b><i>1 121 453</i></b>
<b><i>Charges constatées d'avance</i></b>	<b><i>24 638</i></b>	<b><i>24 638</i></b>	<b><i>-</i></b>
<b>Etat des créances</b>	<b>16 744 317</b>	<b>14 774 467</b>	<b>1 969 850</b>

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 000 018	-	2 000 018	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit				-
à 1 an maximum à l'origine	47 738	47 738	-	-
à plus d' 1 an à l'origine	1 301 591	791 181	510 410	-
Emprunts et dettes financières divers	418 858	252 423	166 435	-
Avances et acomptes reçus	334 307	334 307		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 241 094	6 219 879	21 215	-
Personnel et compte rattachés	457 675	457 675	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	532 402	532 402	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	15 570	15 570	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1 100	1 100	-	-
Dettes sur immo, et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autre dettes	161 353	161 353	-	-
Produits constatés d'avance	800 769	400 769	400 000	-
<b>Etat des dettes</b>	<b>12 312 475</b>	<b>9 214 397</b>	<b>3 098 078</b>	<b>-</b>

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire convertible à tout moment et jusqu'au 13 juin 2011 en action de préférence. 61.539 obligations ont été émises au prix unitaire de 32,50 €. Chaque obligation peut être convertie en une action de préférence. Les obligations non converties donnent droit à un intérêt annuel de 4,5 % et, le cas échéant, une prime de non conversion de 17,17 € par obligation.

#### *Produits à recevoir*

En €	2006	2005
Intérêts courus sur créances rattachées	-	158 174
Clients factures à établir	4 091 840	2 815 596
Fournisseurs avoirs à recevoir	136 308	30 456
Etat produits à recevoir	-	268 671
Subventions à recevoir	137 376	405 412
Personnel produits à recevoir	9 768	3 665
Autres	-	371
<b>Produits à recevoir</b>	<b>4 375 292</b>	<b>3 682 344</b>

#### *Charges à payer*

En €	2006	2005
Intérêts courus	15 722	10 166
Fact.non parvenues	992 039	1 003 405
Dettes sociales	976 204	353 797
Dettes fiscales	1 100	69 976
Clients avoir à établir	42 557	65 234
Autres	118 423	114 797
<b>Charges à payer</b>	<b>2 146 045</b>	<b>1 617 375</b>

### *Charges et produits imputables à un autre exercice*

#### Charges constatées d'avance

<b>En €</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Honoraires divers	-	1 665
Intérêts bancaires	270	4 976
Location matériel bureau	7 008	8 988
Loyer	3 341	35 522
Maintenance matériel bureau et informatique	343	6 874
Assurance	409	33 014
Autres	13 267	19 204
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>24 638</b>	<b>110 243</b>

#### Produits constatés d'avance

<b>En €</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
EDF Energies Nouvelles	500 000	500 000
Subvention ADEME	-	395 100
Chantiers à l'avancement	233 569	185 083
Autres	67 200	-
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>800 769</b>	<b>1 080 183</b>

Les produits constatés d'avance incluent principalement une rémunération à recevoir d'EDF Energies Nouvelles pour 500.000 € ainsi que la facturation d'avance sur des chantiers.

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### *Ventilation du chiffre d'affaires*

<b>En €</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
France	1 363 770	1 266 421
Export	27 127 810	16 763 561
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>28 491 580</b>	<b>18 029 982</b>

#### *Transfert de charges*

<b>En €</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Remboursement Formation	-	8 019
Remboursement assurances et autres	155 386	141 968
<b>Transferts de charges</b>	<b>155 386</b>	<b>149 987</b>

*Détail du résultat exceptionnel*

En €	2006	2005
Prorata TVA sur exercices antérieurs	-	197 242
Prod. cessions des éléments actifs immob. Corp.& Fin.	14 357	7 001
Reprise s/dépréciation exceptionnelle	1 366 212	-
Autres	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 380 568</b>	<b>204 243</b>
Créances irrécouvrables	1 366 208	-
Pénalités	25 613	2 213
Autres	36 000	-
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>1 427 821</b>	<b>2 213</b>
Valeur Nette Comptable immobilisations corporelles	14 592	2 506
Autres	-	-
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>14 592</b>	<b>2 506</b>
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>266 208</b>	<b>1 004 276</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 708 621</b>	<b>1 008 995</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(328 053)</b>	<b>(804 751)</b>

La Société a cédé sa participation dans sa filiale VERGNET CANADA. Dans le cadre de cette transaction, la Société a cédé son compte courant d'une valeur de 1.366.208 € pour 1 € au 31 décembre 2006 et a repris la provision correspondante.

*Impôts et taxes*

Crédit d'impôt

Compte tenu des modalités de calcul du crédit d'impôt recherche, la Société n'a pu bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt prospection de 40.000 € 0 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Ventilation de l'impôt

En €	2006			2005		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net
- Résultat courant	1 260 133	-	1 260 133	(3 341 842)	-	(3 341 842)
- Résultat exceptionnel	(328 053)	18 750	(346 803)	(804 751)	-	(804 751)
- Crédit impôt	-	(40 000)	40 000	-	-	-
- Intégration fiscale	-	(441 077)	441 077	-	(464 291)	(464 291)
- Créance Carry Back	-	-	-	-	(343 505)	(343 505)
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>932 080</b>	<b>(462 327)</b>	<b>1 394 407</b>	<b>(4 146 593)</b>	<b>(807 796)</b>	<b>(4 954 389)</b>

Les chiffres négatifs de la colonne Impôt correspondent à des produits d'impôt.

Le groupe VERGNET a opté pour le régime de groupe prévu à l'art. 223A du CGI à partir du 1er janvier 2005 pour une durée de 5 ans.

La Société est tête de groupe et a bénéficié d'un produit d'intégration fiscale de 441.077 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, 464.291 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### *Pensions et retraites*

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

La valeur actuelle des droits acquis, déterminée en faisant appel à des méthodes actuarielles, assises sur la totalité du personnel reclassé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté est de 17.527 € au 31 décembre 2005. Cet engagement n'a pas été réévalué au 31 décembre 2006. L'impact d'une réactualisation n'est pas jugé significatif.

### *Crédit-bail*

En €	Total des redevances	Redevances déjà réglées	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer à moins d'1 an	Redevances restant à payer à plus d'1 an
Chariot élévateur Hyundai	11 887	11 391	496	-	-
Photocopieur Canon	10 232	7 674	2 558	-	-
Citroën C5	6 537	-	6 537	-	-
<b>Redevances</b>	<b>28 656</b>	<b>19 065</b>	<b>9 591</b>	-	-

En €	Valeur brute des immo. en crédit bail	Taux amort.	Amort. des exercices antérieurs	Amort. De l'exercice	Valeur nette comptable
Chariot élévateur Hyundai	11 000	20%	6 331	2 200	2 469
Photocopieur Canon	9 000	25%	4 875	2 250	1 875
Citroën C5	7 773	20%	-	1 555	6 218
<b>Etat des immobilisations</b>	<b>27 773</b>		<b>11 206</b>	<b>6 005</b>	<b>10 562</b>

### *Dettes garanties par des sûretés réelles*

En €	Montants garantis		Nature de la garantie
	2006	2005	
Emprunts auprès des établissements financiers	1 296 000	2 054 190	Nantissement sur fonds de commerce
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>1 296 000</b>	<b>2 054 190</b>	

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Société a obtenu une ligne de crédit moyen terme revolving 48 mois d'un montant de 2.060.000 € garantie par un nantissement sur son fonds de commerce. Au 31 décembre 2006 cette ligne n'est pas utilisée.

### *Autres engagements*

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En €	2006		2005	
	Filiales et participations	Tiers	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties	587 000	12 763 000	684 000	12 954 000
Autres engagements donnés	-	1 056 624	-	-
<b>Engagements donnés</b>	<b>587 000</b>	<b>13 819 624</b>	<b>684 000</b>	<b>12 954 000</b>
Avals, cautions, garanties	-	6 812 000	-	7 146 000
Autres engagements reçus	550 000	-	550 000	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>550 000</b>	<b>6 812 000</b>	<b>550 000</b>	<b>7 146 000</b>

Les autres engagements donnés correspondent au montant total non actualisé de la prime qui résulterait, le cas échéant, de non conversion des obligations convertibles en actions à l'issue de la période de conversion. L'engagement actuariel cumulé au 31 décembre 2006 s'élève à 76.000 €. Au 31 décembre 2006 aucune provision pour risque relatif à la non-conversion n'a été comptabilisée en raison de la faible probabilité de cet événement au regard des critères d'appréciations actuels.

Les autres engagements donnés correspondent à un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consenti par la société à une de ses filiales.

## AUTRES INFORMATIONS

### *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

En €	Montants concernant les entreprises		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation > à 10%	
<b>Eléments du bilan</b>			
Participations	1 996 766	610	
Créances rattachées à des participations	2 970 470	-	
Créances clients et comptes rattachés	3 552 215	2 655	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	788 988	-	
Emprunts et dettes financières diverses	209 020	-	
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Charges financières	244 029	-	
Produits financiers	1 030 853	-	

### *Dirigeants*

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

### *Composition du capital social*

En €	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	302 400	13
Actions émises pendant l'exercice	83 334	13
Actions remboursées pendant l'exercice		
Modification de la valeur nominale de l'action		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	385 734	13

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 a décidé de l'augmentation du capital de la Société par la création de 83 334 actions de préférence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2003 a décidé de procéder à la création de 35.478 bons de souscription dans le cadre du dispositif fiscal (art. 163 G du CGI). Ces 35.478 bons de souscription (BSPCE) donnent chacun droit à la souscription d'une action de la Société pour un prix de 24 €, soit 13 € de valeur nominale et 11 € de prime d'émission.

Ce droit à souscription des actions pourra être exercé du 21 décembre 2005 au 28 août 2008.  
Il reste 30.228 BSPCE actifs au 31 décembre 2006, 30.978 au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006, en application de l'article L.225-177 et suivant a autorisé le Conseil d'administration de la Société à émettre 15.000 options sous certaines conditions. Le Conseil d'administration du 21 juillet 2006 a fait usage de cette autorisation et a attribué 15.000 options permettant chacune de souscrire, sous certaines conditions, à une action de la Société au prix d'exercice de 22 € jusqu'au 13 juin 2014.

### ***Effectif***

<b>En nombre de personnes</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Ouvriers	14,3	11,4
Administratifs et techniciens	9,8	8,6
Agents de maîtrise	6,8	4,5
Cadres	38,3	34,3
Apprenti	1,0	
<b>Effectif moyen</b>	<b>70,2</b>	<b>58,8</b>

L'effectif moyen du personnel est calculé en « équivalent temps complet ».

### ***Situation fiscale latente***

La situation fiscale latente se présente comme suit :

<b>En €</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Provisions non déductibles	247 500	375 079
Charges à payer non déductibles	53 236	34 452
Reports déficitaires	3 424 867	4 418 883
<b>Allègement de la dette future d'impôt (en base)</b>	<b>3 725 603</b>	<b>4 828 414</b>

Note : information basée sur la liasse fiscale de la Société hors effet de l'intégration fiscale.

Le report déficitaire (en base) de la Société, compte tenu de l'effet de l'intégration fiscale est de 610.824 € au 31 décembre 2006, 2.080.874 € au 31 décembre 2005.

### ***Comptes consolidés***

La Société établit depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004 des comptes consolidés.

#### ***20.2.2.2. Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005***

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2005 présenté avant répartition du résultat net totalise 19.662.622 €

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

-	chiffre d'affaires net	18.029.982 €
-	produits d'exploitation HT	19.667.099 €
-	résultat d'exploitation	(2.276.965) €
-	résultat comptable (perte)	(3.338.797) €

## **PRINCIPES COMPTABLES**

### ***Référentiel***

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### ***Changement de méthode***

Aucun changement de méthode n'a été effectué au cours de l'exercice.

## **ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le Conseil d'administration du 10 mars 2006 a examiné les modalités d'une offre de financement de 4.000.000 € de faite par un fonds d'investissement visant à participer au développement de la Société et lui a donné une suite favorable. Le Conseil d'administration du 12 mai 2006 a arrêté les modalités de cette opération et a convoqué une Assemblée Générale extraordinaire pour le 14 juin 2006 aux fins de la réaliser.

## **METHODES D'EVALUATION**

### ***Immobilisations incorporelles***

Aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des études.

Dans la majorité des cas, les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

Marques, procédés, logos	5 ans
Brevet	5 ans
Logiciels	de 1 à 4 ans

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Dans la majorité des cas, les amortissements sont calculés linéairement ou dégressivement en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions sur sol autrui 15 ans
- installations générales, agencements, aménagements 5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels 2 à 10 ans
- mobilier de bureau 5 à 10 ans
- matériel stockage 8 à 10 ans
- matériel et outillage/chantiers étrangers 3 à 5 ans
- éolienne/démonstration 5 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de transport étranger 4 à 5 ans
- matériel de bureau 3 à 5 ans
- matériel informatique 3 ans

### ***Immobilisations financières***

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure.

### ***Stocks***

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### ***Opérations en devises***

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### ***Subventions***

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice.

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

### ***Avances conditionnées***

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres tant que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

### ***Reconnaissance du revenu***

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation de ceux-ci s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

## NOTES SUR LES POSTS DU BILAN

### *Immobilisations*

#### Valeur brute

En €	2004	Augmentations	Diminutions	2005
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	207 697	66 100	33 738	240 059
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>207 697</b>	<b>66 100</b>	<b>33 738</b>	<b>240 259</b>
Terrain	161 305			161 305
Installations techniques et outillage industriel	750 150	99 850	68 053	781 947
Installations générales, agencements et divers	164 553	1 496	2 504	163 545
Matériel de transport	82 009	4 831	24 755	62 085
Matériel de bureau, informatique et mobilier	205 857	4 288	60 338	149 807
Emballages récupérables et divers	6 354	16 682		23 036
Immobilisations corporelles en cours	91	332 778	92	332 778
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 370 320</b>	<b>459 925</b>	<b>155 742</b>	<b>1 674 503</b>
Autres participations	9 122 846	1 002 860	4 065 011	6 060 695
Prêts et autres immobilisations financières	33 736	6 253		39 989
<b>Immobilisations financières</b>	<b>9 156 582</b>	<b>1 009 113</b>	<b>4 065 011</b>	<b>6 100 684</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>10 734 599</b>	<b>1 535 138</b>	<b>4 254 491</b>	<b>8 015 246</b>

#### Amortissement

En €	2004	Dotations	Reprises	2005
Frais d'établissement, de R&D				
Autres immobilisations incorporelles	146 277	4 904	33 738	117 443
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>146 277</b>	<b>4 904</b>	<b>33 738</b>	<b>117 443</b>
Terrain				
Installations techniques et outillage industriel	548 018	91 772	67 789	572 001
Installations générales, agencements et divers	95 203	19 461	2 504	112 160
Matériel de transport	68 646	8 391	22 513	54 524
Matériel de bureau, informatique et mobilier	180 444	9 307	60 338	129 413
Emballages récupérables et divers	5 054	1 225		6 279
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>897 365</b>	<b>130 156</b>	<b>153 144</b>	<b>874 377</b>
<b>Amortissements</b>	<b>1 043 642</b>	<b>135 060</b>	<b>186 882</b>	<b>991 820</b>

En €	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Frais d'établissement, de R&D.			
Autres immobilisations incorporelles	4 904		
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrain			
Installations techniques et outillage industriel	91 091		681
Installations générales, agencements et divers	19 190		271
Matériel de transport	8 391		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 954	5 317	36
Emballages récupérables et divers	1 225		
<b>Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice</b>	<b>128 755</b>	<b>5 317</b>	<b>988</b>

**Tableau des filiales et participations**

Filiales & Participations (En €)	Siège social	Quote- part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b>							
	-						
Sarl VERGNET PACIFIC	Nelle cal	99,50%	14 715	14 715	262 146	262 146	30
Sarl ENERGIES 21	Maroc	97,89%	90 971	-	39 927	1 671	
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	Réunion	99,48%	7 660	-	869 970	522 970	
Sarl VERGNET CARAIBES	Guad	99,91%	53 311	-	1 652 335	1 458 335	237
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	Fce	99,96%	30 109	30 109	-	-	417
Sas VERGNET HYDRO	Fce	100,00%	1 800 000	1 800 000	-	-	
SNC PETIT CANAL 1	Fce	50,00%	1 000	-	-	-	
Sarl VERGNET EOLIEN	Fce	100,00%	1.000	-	-	-	
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>							
COOP 92	Fce	2,40%	7 622	7 622	-	-	
SCI VERGNET	Fce	10,00%	610	610	-	-	
Inc VERGNET CANADA	Canada	49,90%	4	-	1 229 315	129 315	
<b>Participations</b>			<b>2 007 002</b>	<b>1 853 056</b>	<b>4 053 692</b>	<b>2 374 437</b>	<b>684</b>

(1) Contrevaleur estimée en € à la date du dernier exercice clos

(2) y compris le résultat du dernier exercice clos

Filiales & Participations (en €)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultats du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>					
Sarl VERGNET PACIFIC	8 380	(8 581)	668 246	(41 284)	31/12/05
Sarl ENERGIES 21	92 817	(181 279)	703	(46 684)	31/12/05
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	7 700	(461 591)	4 858 845	(448 697)	31/12/05
Sarl VERGNET CARAIBES	105 000	(476 398)	3 284 730	(508 470)	31/12/05
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	38 125	111 767	838 152	36 944	31/12/05
Sas VERGNET HYDRO	1 800 000	686 869	7 549 872	884 124	31/12/05
SNC PETIT CANAL 1	2 000	(89 838)	67 317	(89 838)	31/12/05
Sarl VERGNET EOLIEN	1 000	-	-	(700)	
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>					
COOP 92					
SCI VERGNET	6 098	(2 472)	60 002	7 877	31/12/05
Inc VERGNET CANADA	7	(653 835)	-	(81 061)	31/12/05

#### Avances conditionnées

En €	2005	2004
ANVAR	120 000	120 000
Coface		-
Fasep Maroc	626 117	626 117
Atout Logic	22 077	22 077
Ipeefi		30 240
ADEME		13858
<b>Avances conditionnées</b>	<b>768 194</b>	<b>812 292</b>

#### Provisions pour risques et charges et dépréciations

En €	2004	Augmentation	Utilisations	2005
Provisions pour litiges	100 000	46 500	3 000	143 500
Prov. Pour garant. Données aux clients	1 403 256	474 309	424 658	1 452 907
Provisions pour pertes de change		18		18
Prov. Pour pensions et obligat. Simil				-
Provisions pour impôts		27 615		27 615
Prov. Pour renouvellement des immo				-
Provisions pour grosses réparations				-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				-
Autres prov. Pour risques et charges	259 950	273 000	183 253	349 697
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 763 206</b>	<b>821 442</b>		<b>1 973 737</b>

En €	2004	Augmentation	Utilisations	2005
Prov. Sur immobilisations corporelles	4 260			4 260
Prov. Sur immo. Titres mis en équivalence				-
Prov. Sur immo. Titres de participation	54 800	99 147		153 947
Prov. Sur autres immo. Financières	596 418	1 105 838	23 000	1 679 256
Provisions sur stocks et en cours	1 449 125	162 929	1 040 125	571 929
Provisions sur comptes clients	181 161	125 403	27 849	278 715
Autres provisions pour dépréciation		975 674		975 674
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>2 285 764</b>	<b>2 468 991</b>	<b>1 090 974</b>	<b>3 663 781</b>

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement à des travaux restants à réaliser sur des chantiers et des sinistres.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions reprises ont été consommées.

Les provisions pour immobilisations financières s'élèvent à 1.679.256 €. Les principales dotations de l'exercice concernent VERGNET CANADA (548.801 €), VERGNET OCEAN INDIEN (347.000 €) et VERGNET CARAIBES (194.000 €).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, la Société a facturé à sa filiale VERGNET CARAIBES des produits finis pour un montant de 3.155.800 € dans la perspective de deux projets qui ont été ajournés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. La société a racheté les produits à sa filiale au prix de vente initial et a neutralisé la marge interne réalisée en constatant une dépréciation de stock d'un montant de 1.345.000 €. Au 31 décembre 2005, la provision a été ramenée à 409.000 €.

Un accord transactionnel a été conclu entre VERGNET SA et AEROWATT afin de clore le litige né au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 relatif aux modalités d'une cession de droits à participation dans une centrale éolienne. Cet accord prévoit la cession de la créance objet du litige pour 1 € en contrepartie d'engagements commerciaux. L'ensemble de ces engagements n'ayant pas été réalisé au 31 décembre 2005, la créance de 975.000 € a été provisionnée pour ramener sa valeur à 1 €. Ces engagements ont été tenus au cours du premier trimestre 2006.

*Etat des échéances des créances et des dettes*

En €	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 053 692	2 374 437	1 679 255
Autres immobilisations financiers	39 989		39 989
<b>De l'actif immobilisé</b>	<b>4 093 681</b>	<b>2 374 437</b>	<b>1 719 244</b>
Clients douteux ou litigieux	301 900	301 900	
Autres créances clients	8 229 421	7 108 921	1 120 500
Personnel et comptes rattachés	13 840	6 540	7 300
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 936	6 936	
Impôts sur les bénéfices	640 358	640 358	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	263 389	263 389	
Divers – Subvention à recevoir	405 412	405 412	
Groupes et associés	398 796	398 796	
Débiteurs divers	2 430 739	1 930 739	500 000
<b>De l'actif circulant</b>	<b>12 690 791</b>	<b>11 062 991</b>	<b>1 627 800</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>110 244</b>	<b>110 244</b>	
<b>Etat des créances</b>	<b>16 894 716</b>	<b>13 547 672</b>	<b>3 347 044</b>

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres emprunts obligataires	-			
Auprès des établissements de crédit				
à 1 an maximum à l'origine	3 539 100	3 539 100		
à plus de 1 an à l'origine	2 059 209	763 846	1 295 363	
Emprunts et dettes financières divers	728 548	688 157	40 391	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 472 060	6 440 820	31 240	
Personnel et compte rattachés	249 710	249 710		
Sécurité sociale et autres organismes	385 719	385 719		
Taxe sur la valeur ajoutée	56 798	56 798		
Obligations cautionnées	-			
Autres impôts, taxes et assimilés	565	656		
Dettes sur immo, et comptes rattachés	-			
Groupe et associés	2 175	2 175		
Autre dettes	615 800	615 800		
Produits constatés d'avance	1 080 0564	680 564	400 000	
<b>Etat des dettes</b>	<b>15 190 248</b>	<b>13 432 254</b>	<b>1 766 994</b>	<b>-</b>

*Produits à recevoir*

En €	2005	2004
Intérêts courus sur créances rattachées	158 174	140 269
Clients factures à établir	2 815 596	363 733
Fournisseurs avoirs à recevoir	30 456	53 631
Subvention à recevoir	405 412	333 967
Etats produits à recevoir	268 671	
Autres	371	5 975
Régul prorata TVA à recevoir	-	21 474
Personnel produits à recevoir	3 665	-
<b>Produits à recevoir</b>	<b>3 682 715</b>	<b>1 264 967</b>

Compte tenu d'une décision récente de la Cour des Justices des Communautés Européennes relatif au droit à récupération de la TVA, la Société n'est plus soumise au calcul du prorata. Elle a déposé une demande de remboursement concernant les exercices 1998 à 2002 pour 143.000 €. Cette somme figure dans la rubrique "Etat produits à recevoir".

**Charges à payer**

En €	2005	2004
Intérêts courus	10 166	34 555
Fact. Non parvenues	1 003 405	5 512 231
Dettes sociales	353 797	388 543
Dettes fiscales	69 976	80 837
Clients avoir à établir	65 234	131 283
Autres	114 797	17 683
<b>Charges à payer</b>	<b>1 617 376</b>	<b>6 165 131</b>

**Charges et produits imputables à un autre exercice**

Charges constatées d'avance

En €	2005	2004
Honoraires divers	1 665	268
Intérêts bancaires	4 976	3 913
Location matériel bureau	8 988	6 782
Loyer Saran	29 148	28 445
Loyers autres	6 374	
Maintenance matériel bureau et informatique	6 874	13 212
Marchandises et frais accessoires		27 019
Assurance	33 014	385
Autres	19 204	8 485
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>110 243</b>	<b>88 509</b>

Produits constatés d'avance

En €	2005	2004
EDF Energies Nouvelles	500 000	500 000
Subvention ADEME	395 100	-
Chantiers à l'avancement	185 083	71 400
Autres		70 520
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 080 183</b>	<b>704 347</b>

Les produits constatés d'avance incluent une indemnité à recevoir d'EDF Energies Nouvelles pour 500.000 €, la facturation d'avance sur des chantiers ainsi qu'une part de la subvention ADEME liée à un projet de développement d'une nouvelle gamme de machines.

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

*Ventilation du chiffre d'affaires*

En €	2005	2004
France	1 266 421	1 239 694
Export	16 763 561	19 990 845
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>18 029 982</b>	<b>21 230 539</b>

### *Transfert de charges*

<b>En €</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Apport Partiel Actif - cession des stocks du Dépt EAU à VERGNET HYDRO		519 295
Remboursement Formation	8 019	26 140
Remboursement assurances et autres	141 968	16 506
<b>Transferts de charges</b>	<b>149 987</b>	<b>561 941</b>

Suite à l'apport partiel d'actif réalisé le 29 juin 2004 avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, la Société a cédé un stock à VERGNET HYDRO pour 519.295 €. Cette cession a été comptabilisée en produit exceptionnel sur opérations de gestion. Afin de ne pas introduire de distorsion entre le résultat exceptionnel et le résultat d'exploitation impacté par la variation de stock un transfert de charge a été comptabilisé en contrepartie d'une charge exceptionnelle sur opération de gestion pour le même montant dans les comptes clos le 31 décembre 2004.

### *Détail du résultat exceptionnel*

<b>En €</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Prorata TVA sur exercices antérieurs	197 242	
Prod. cessions des éléments actifs immob. Corp.	7 001	150 047
Stock Eau Apport partiel actif VERGNET HYDRO	-	519 295
Autres	-	21 776
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>204 243</b>	<b>691 118</b>
Abandon de créances au profit de VERGNET CARAIBES	-	550 000
Pénalités	2 213	8 054
Autres	-	210
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>2 213</b>	<b>558 264</b>
VNC des immobilisations corporelles cédées	2 506	147 287
Stock Eau Apport partiel actif VERGNET HYDRO	-	519 295
Autres	-	1 550
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>2 506</b>	<b>668 132</b>
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>1 004 276</b>	<b>1 442</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 008 995</b>	<b>1 227 838</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(804 752)</b>	<b>(536 721)</b>

Une créance a été dépréciée de 975.674 € (cf. note « Notes sur les postes du bilan – Provisions pour risques et charges et dépréciations » ci-dessus).

### *Impôts et taxes*

#### Crédit d'impôt

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 112.682 € en 2004. Compte tenu des modalités de calcul du Crédit d'Impôt Recherche, la Société n'a pu bénéficier cette année d'un crédit d'impôt.

### Ventilation de l'impôt

En €	2005		2004	
	Résultat comptable	IS	Résultat comptable	IS
Résultat courant	(3 341 842)	-	311 778	95 500
Résultat exceptionnel	(804 751)	-	(536 720)	(95 500)
Crédit impôt recherche		-	-	(112 682)
Intégration fiscale		(464 291)		
Créance Carry Back		(343 505)		
<b>Total</b>	<b>(4 146 593)</b>	<b>(807 796)</b>	<b>(224 942)</b>	<b>(112 682)</b>

Les chiffres négatifs de la colonne IS correspondent à des produits d'impôt.

Le groupe VERGNET a opté pour le régime de groupe prévu à l'art. 223A du CGI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 5 ans.

La Société est tête de groupe et a bénéficié d'un produit d'intégration fiscale de 464.291 €

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### *Pensions et retraites*

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

Au 31 décembre 2005, la valeur actuelle des droits acquis, déterminée en faisant appel à des méthodes actuarielles, assises sur la totalité du personnel reclassé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté est de 17.527 € 31.736 € au 31 décembre 2004.

#### *Crédit-bail*

En €	Total des redevances	Redevances déjà réglées	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer à moins d'1 an	Redevances restant à payer à plus d'1 an
Chariot élévateur Gaz	33 377	32 821	556	-	-
Chariot élévateur Hyundai	11 887	7 429	3 962	495	-
Matériel Informatique	15 712	11 784	3 928	-	-
Photocopieur Canon	10 232	4 263	3 411	2 558	-
<b>Redevances</b>	<b>71 207</b>	<b>56 297</b>	<b>11 857</b>	<b>3 053</b>	<b>-</b>

En €	Valeur brute des immo. en crédit bail	Taux amort.	Amort. des exercices antérieurs	Amort. de l'exercice	Valeur nette comptable
Chariot élévateur Gaz	32 014	20%	31 481	534	-
Chariot élévateur Hyundai	11 000	20%	4 131	2 200	4 669
Matériel Informatique	13 733	33%	10 108	3 625	-
Photocopieur Canon	9 000	25%	2 625	2 250	4 125
<b>Etat des immobilisations</b>	<b>65 747</b>		<b>48 345</b>	<b>8 609</b>	<b>8 794</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

En €	Montants garantis	Nature de la garantie
Emprunts auprès des établissements financiers	2 054 190	Nantissement sur fonds de commerce
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>2 054 190</b>	

**Autres engagements**

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En €	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties	684 000	12 954 000
<b>Engagements donnés</b>	<b>684 000</b>	<b>12 954 000</b>
Abandon de créances – Retour à meilleure fortune	550 000	-
Avals, cautions, garantie		7 146 000
<b>Engagements reçus</b>	<b>550 000</b>	<b>7 146 000</b>

**AUTRES INFORMATIONS****Eléments relevant de plusieurs postes du bilan**

En €	Montants concernant les entreprises liées		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Filiales et sociétés apparentées	Avec lesquelles la société a un lien de participation 10%	
<b>Eléments du bilan</b>			
Participations	1 998 770	8 232	
Créances rattachées à participations	4 053 692	-	
Créances clients et comptes rattachées	2 855 564	22 631	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 226 757		
Emprunts et dettes financiers diverses	681 548		
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Charges financières	67 759		
Produits financiers	458 174		

**Dirigeants**

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

**Composition du capital social**

En €	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	302 400	13
Actions émises pendant l'exercice	-	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Modification de la valeur nominale de l'action	-	-
Actions composant le capital social en fin d'exercice	302 400	13

Emissions de bons de souscription : L'Assemblée Générale extraordinaire du 30 août 2003 a décidé de procéder à la création de 35.478 bons de souscription dans la cadre du dispositif fiscal (art. 163 bis G du CGI). Ces 35.478 bons de souscription (BSPCE) donnent chacun droit à la souscription d'une action de la société pour un prix de 24 €, soit 13 € de valeur nominale et 11 € de prime d'émission. Ce droit à souscription des actions pourra être exercé du 21 décembre 2005 au 28 août 2008. Au 31 décembre 2005, il reste 28.028 bons de souscription.

### *Effectif*

<b>En personnes</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2004 (hors VERGNET HYDRO)</b>
Ouvriers	11,4	10,7	10,6
Administratifs et techniciens	8,6	10,3	9,8
Agents de maîtrise	4,5	5,2	4,7
Cadres	34,3	40,6	37,6
<b>Effectif moyen</b>	<b>58,8</b>	<b>66,8</b>	<b>62,7</b>

L'effectif moyen du personnel est calculé en « équivalent temps complet ».

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2004 inclut l'effectif de la Branche apporté à VERGNET HYDRO EAU fin juin 2004.

### *Situation fiscale latente*

La situation fiscale latente se présente comme suit :

<b>En €</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Provisions non déductibles	375 079	27 400
Charges à payer non déductibles	34 452	48 504
Reports déficitaires	4 418 883	256 383
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>4 828 414</b>	<b>332 287</b>

Note : information basée sur la liasse fiscale de la Société hors effet de l'intégration fiscale

### *Comptes consolidés*

La société établit depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004 des comptes consolidés

### *Contrôle fiscal*

Le 14 novembre 2005, la Société a reçu un avis de vérification portant sur les exercices fiscaux 2001/2002, 2002/2003, et 2004. Une proposition de rectification portant sur l'exercice 2001/2002 a été partiellement contestée par la Société. Aucune proposition de rectification sur les exercices 2002/2003 et 2004 n'a été reçue à la date d'arrêt des comptes clos le 31 décembre 2005.

### 20.2.2.3. Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2004 présenté avant répartition du résultat net totalise 26.931.810 € Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- chiffre d'affaires net	21.230.539 €
- produits d'exploitation HT	23.834.198 €
- résultat d'exploitation	1.015.390 €
- résultat comptable (perte)	(112.262) €

#### **PRINCIPES COMPTABLES**

##### ***Référentiel***

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### ***Changement de méthode***

Aucun changement de méthode n'a été effectué au cours de l'exercice.

##### ***Comparabilité des exercices***

###### Durée de l'exercice

L'Assemblée Générale du 17 avril 2003 a modifié la date de clôture de l'exercice social. L'exercice clos le 31 décembre 2003 a ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 31 décembre 2003.

###### Apport partiel d'actif

Un apport partiel d'actif de la Société à sa filiale VERGNET HYDRO a été réalisé le 29 juin 2004 avec effet rétroactif au 1er janvier 2004. La société VERGNET HYDRO est détenue à 100 % par la Société et a été créée uniquement dans le but de cette opération. Portant sur l'ensemble de la Branche hydraulique, cet apport a été placé sous le régime de faveur prévu par l'article 210-B-1 du Code Général des Impôts.

L'actif net apporté à la valeur nette comptable s'élève à 1.792.300 € et se décompose comme suit :

<b>En €</b>	<b>2004</b>
Immobilisations corporelles ( net )	103 647
Immobilisations financières ( net )	772 553
Stocks ( net )	515 233
Créances	2 542 822
Disponibilités	339 902
Comptes de régularisation actif	1 046
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 275 204</b>
Autres fonds propres	210 000
Provisions pour risques et charges	27 196
Dettes non financiers	2 245 330
Comptes de régularisation passif	378
<b>Total du passif</b>	<b>2 482 904</b>
<b>Actif net apporté</b>	<b>1 792 300</b>

### Autres éléments

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, la Société a facturé à sa filiale VERGNET CARAIBES des produits finis pour un montant de 3.155.800 € dans la perspective de deux projets qui ont été ajournés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. La Société a racheté les produits à sa filiale au prix de vente initial et a neutralisé la marge interne réalisée en constatant une dépréciation de stock d'un montant de 1.345.000 €

Suite à l'apport partiel d'actif, la Société a cédé un stock à VERGNET HYDRO pour 519.295 € Cette cession a été comptabilisée en produit exceptionnel sur opérations de gestion. Afin de ne pas introduire de distorsion entre le résultat exceptionnel et le résultat d'exploitation impacté par la variation de stock un transfert de charge a été comptabilisé en contrepartie d'une charge exceptionnelle sur opération de gestion pour le même montant.

### **METHODES D'EVALUATION**

#### ***Immobilisations incorporelles***

Aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des études.

Dans la majorité des cas, les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

Marques, procédés, logos	5 ans
Brevet	5 ans
Logiciels	de 1 à 4 ans

#### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Dans la majorité des cas, les amortissements sont calculés linéairement ou dégressivement en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions sur sol autrui 15 ans
- installations générales, agencements, aménagements 5 à 8 ans
- matériel et outillage industriels 2 à 8 ans
- mobilier de bureau 10 ans
- matériel stockage 8 à 10 ans
- matériel et outillage/chantiers étrangers 5 ans
- éolienne/démonstration 5 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de transport étranger 4 à 5 ans
- matériel de bureau 3 à 5 ans
- matériel informatique 3 ans

#### ***Immobilisations financières***

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, ou qui permettent d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure.

#### ***Stocks***

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### ***Opérations en devises***

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### ***Subventions***

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice.

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

#### ***Avances conditionnées***

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres tant que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

#### ***Reconnaissance du revenu***

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode de l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

## NOTES SUR LES POSTS DU BILAN

### *Immobilisations*

#### Valeur brute

En €	2003	Augmentations	Diminutions	2004
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	196 957	34 420	23 680	207 697
<b><i>Autres immobilisations incorporelles</i></b>	<b>196 957</b>	<b>34 420</b>	<b>23 680</b>	<b>207 697</b>
Terrain	161 305			161 305
Installations techniques et outillage industriel	748 605	25 185	23 640	750 150
Installations générales, agencements et divers	318 523	10 658	164 628	164 553
Matériel de transport	99 856		17 847	82 009
Matériel de bureau, informatique et mobilier	294 178	4 597	92 918	205 857
Emballages récupérables et divers	4 894	1 460		6 354
Immobilisations corporelles en cours	92			92
Avances et acomptes				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b>1 627 453</b>	<b>41 900</b>	<b>299 033</b>	<b>1 370 320</b>
Autres participations	8 080 592		750 976	7 329 616
Prêts et autres immobilisations financières	36 105	3 080	5 450	33 735
<b><i>Immobilisations financières</i></b>	<b>8 116 697</b>	<b>3 080</b>	<b>756 426</b>	<b>7 363 351</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>9 941 107</b>	<b>79 400</b>	<b>1 079 139</b>	<b>8 941 368</b>

#### Amortissement

En €	2003	Dotations	Reprises	2004
Frais d'établissement, de R&D				
Autres immobilisations incorporelles	138 508	7 769		146 277
<b><i>Autres immobilisations incorporelles</i></b>	<b>138 508</b>	<b>7 769</b>		<b>146 277</b>
Terrain				
Installations techniques et outillage industriel	477 680	93 978	23 640	548 018
Installations générales, agencements et divers	192 939	26 062	123 798	95 203
Matériel de transport	73 270	13 223	17 847	68 646
Matériel de bureau, informatique et mobilier	255 045	15 507	90 108	180 444
Emballages récupérables et divers	4 894	160		5 054
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b>1 003 828</b>	<b>148 930</b>	<b>255 393</b>	<b>897 365</b>
<b>Amortissements</b>	<b>1 142 336</b>	<b>156 699</b>	<b>255 393</b>	<b>1 043 642</b>

En €	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Frais d'établissement, de R&D			
Autres immobilisations incorporelles	7 769		
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrain			
Installations techniques et outillage industriel	93 978		
Installations générales, agencements et divers	25 699		363
Matériel de transport	13 223		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 787	9 641	1 079
Emballages récupérables et divers	160		
<b>Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice</b>	<b>145 616</b>	<b>9 641</b>	<b>1 442</b>

**Tableau des filiales et participations**

Filiales & Participations (En €)	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées	Montant des cautions
			Brute	Nette		
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b>						
	-					
Sarl VERGNET PACIFIC	Nelle cal.	80,00%	6 708	6 708	449 303	
Sarl ENERGIES 21	Maroc	96,48%	54 799	-	50 365	
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	Réunion	99,48%	7 660	7 660	2 083	
Sarl VERGNET CARAIBES	Guad	99,91%	53 311	48 311	5 508 264	152 449
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	Fce	99,96%	30 109	30 109	-	338 218
Sas VERGNET HYDRO	Fce	100,00%	1 800 000	1 800 000	-	
SNC PETIT CANAL 1	Fce	50,00%	1 000	1 000	2 600	
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>						
COOP 92	Fce	2,40%	7 622	7 622	-	
SCI VERGNET	Fce	10,00%	610	610	-	
Inc VERGNET CANADA	Canada	49,90%	4	4	1 148 407	
<b>Participations</b>			<b>1 961 823</b>	<b>1 902 024</b>	<b>7 161 022</b>	<b>490 667</b>

Filiales & Participations (en €)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Chiffre d'affaires	Résultats du dernier exercice clos	Date dernier exercice clos
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b>					
Sarl VERGNET PACIFIC	8 380	32 704	668 000	4 800	31/12/04
Sarl ENERGIES 21	56 645	(118 625)	13 000	(50 400)	31/12/04
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	7 700	(12 895)	3 760 000	41 100	31/12/04
Sarl VERGNET CARAIBES	105 000	37 072	2 392 035	(311 387)	31/12/04
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	38 125	129 820	1 102 467	32 400	31/12/04
Sas VERGNET HYDRO	1 800 000	104 745	4 643 123	106 900	31/12/04
SNC PETIT CANAL 1	2 000	(89 838)	67 317	(89 838)	31/12/04
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>					
COOP 92	832 000	295 737	-	14 047	31/12/04
SCI VERGNET	6 098	(10 348)	42 425	(17 800)	31/12/04
Inc VERGNET CANADA	10	(481 785)	-	(135 200)	31/12/04

***Avances conditionnées***

En €	2004	2003
ANVAR	120 000	420 000
Coface	-	296 853
Fasep Maroc	626 117	626 117
Atout Logic	22 077	22 077
Ipeefi	30 240	30 240
ADEME	13858	13858
<b>Avances conditionnées</b>	<b>812 292</b>	<b>1 409 145</b>

En 2004, une prospection des marchés au Maroc financée par la COFACE a abouti à un constat d'échec. Le solde à rembourser de 291.802 €a été comptabilisé en subvention.

**Provisions pour risques et charges et dépréciations**

<b>En €</b>	<b>2003</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Utilisations</b>	<b>2004</b>
Provisions pour litiges		100 000		100 000
Prov. Pour garant. Données aux clients	1 382 620	534 928	514 292	1 403 256
Provisions pour pertes de change	32		32	
Autres prov. Pour risques et charges	343 913	112 503	196 466	259 950
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 726 565</b>	<b>747 431</b>	<b>710 790</b>	<b>1 763 206</b>

<b>En €</b>	<b>2003</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Utilisations</b>	<b>2004</b>
Prov. Sur immobilisations corporelles	4 260			4 260
Prov. Sur immo. Titres de participation	27 400	27 400		54 800
Prov. Sur autres immo. Financières	1 705	594 713		596 418
Provisions sur stocks et en cours	66 517	1 449 125	66 517	1 449 125
Provisions sur comptes clients	97 724	135 609	52 172	181 161
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>197 606</b>	<b>2 206 847</b>	<b>118 689</b>	<b>2 285 764</b>

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique. Les provisions pour charges correspondent à des travaux restant à réaliser sur des chantiers.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions reprises ont été consommées.

Les provisions des autres immobilisations financières s'élèvent à 596.418 € dont une dépréciation de 574 199 € correspondant à 50 % de la créance rattachée à la participation VERGNET CANADA et des intérêts courus y afférents.

La provision sur stocks et en-cours s'élève à 1.449.125 € dont une dépréciation des stocks rachetés à VERGNET CARAIBES pour 1.345.000 € (cf. note « Principes comptables – Comparabilité des exercices – Autres éléments » ci-dessus).

Le 10 octobre 2002, la Société a cédé à AEROWATT ses droits de participation dans une centrale éolienne, droit régis par un contrat signé entre la Société et une autre société en 1998. La cession a été comptabilisée à la valeur nette comptable des engagements de rachat pris par la Société, aucune plus value n'a donc été constatée. Les modalités de la cession sont aujourd'hui remises en cause par AEROWATT qui conteste devoir 975 K€ à la Société. Une discussion est actuellement engagée avec AEROWATT sur l'interprétation des contrats ci-dessus mais n'a pas abouti à ce jour. Le maintien de la créance se justifie par les analyses développées par la société et ses conseils.

*Etat des échéances des créances et des dettes*

En €	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	7 161 023	3 627 809	3 533 214
Prêts			
Autres immobilisations financiers	33 736		33 736
<b>De l'actif immobilisé</b>	<b>7 194 759</b>	<b>3 627 809</b>	<b>3 566 950</b>
Clients douteux ou litigieux	281 121	216 788	64 333
Autres créances clients	6 808 334	6 013 334	795 000
Créances représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 612	11 612	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 876	12 876	
Impôts sur les bénéfices	291 106	291 106	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	572 065	572 065	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 474	21 474	
Etat – Divers	333 967	333 967	
Débiteurs divers	2 192 448	904 610	1 287 838
<b>De l'actif circulant</b>	<b>10 525 003</b>	<b>8 377 832</b>	<b>2 147 171</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>88 509</b>	<b>88 509</b>	
<b>Etat des créances</b>	<b>17 808 271</b>	<b>12 094 150</b>	<b>5 714 121</b>

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit				
à 2 ans maximum à l'origine	2 955 192	2 955 192		
à plus de 2 ans à l'origine	2 992 597	937 457	2 055 140	
Emprunts et dettes financières divers	887 849	840 848	47 001	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 150 572	10 150 572		
Personnel et compte rattachés	277 075	277 075		
Sécurité sociale et autres organismes	407 764	407 764		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	19 432	19 432		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	673	673		
Dettes sur immo, et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autre dettes (y compris AEROWATT)	1 374 000	968 586	405 414	
Dettes représentat. De titres empruntés				
Produits constatés d'avance	641 919	641 919		
<b>Etat des dettes</b>	<b>19 707 073</b>	<b>17 199 518</b>	<b>2 507 555</b>	<b>-</b>

Les dettes fournisseurs incluent des factures non parvenues de la filiale VERGNET CARAIBES pour un montant de 3.730.559 €

**Produits à recevoir**

En €	2004	2003
Intérêts courus sur créances rattachées	140 269	303 035
Clients factures à établir	363 733	12 864
Fournisseurs avoirs à recevoir	53 631	445 420
Subvention à recevoir	333 967	876 807
Autres	5 975	/
Régul prorata TVA à recevoir	21 474	54 369
Personnel produits à recevoir	-	10 205
<b>Produits à recevoir</b>	<b>1 264 967</b>	<b>2 579 507</b>

**Charges à payer**

En €	2004	2003
Intérêts courus	34 555	13 218
Dettes sociales	388 543	481 925
Dettes fiscales	80 837	80 173
Clients avoir à établir	131 283	95 683
Commissions	-	118 065
Autres	17 683	5 809
Factures non parvenues	5 512 231	3 286 875
<b>Charges à payer</b>	<b>6 165 131</b>	<b>4 081 749</b>

**Charges et produits imputables à un autre exercice****Charges constatées d'avance**

En €	2004	2003
Honoraires divers	268	332
Intérêts bancaires	3 913	1 379
Location matériel bureau	6 782	6 765
Loyer Saran	28 445	24 460
Maintenance matériel bureau et informatique	13 212	3 825
Marchandises et frais accessoires	27 019	21 095
Autres	8 870	13 769
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>88 509</b>	<b>71 625</b>

**Produits constatés d'avance**

En €	2004	2003
SIIF	500 000	-
ADEME	-	484 124
HPV	-	208 762
Ste Rose	71 400	-
Autres	70 520	11 461
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>641 920</b>	<b>704 347</b>

Les produits constatés d'avance incluent l'indemnité à recevoir de la SIIF pour 500.000 € (à recevoir en 2006 et 2007) et la facturation d'avances sur des projets.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Ventilation du chiffre d'affaires

En €	2004	2003
France	1 239 694	683 400
Export	19 990 845	25 614 474
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>21 230 539</b>	<b>26 297 874</b>

### Transfert de charges

En €	2004	2003
Apport Partiel Actif - cession des stocks du Dépt EAU à VERGNET HYDRO	519 295	-
Remboursement Formation	26 140	53 741
Remboursement assurances et autres	16 506	178 681
<b>Transferts de charges</b>	<b>561 941</b>	<b>232 422</b>

### Détail du résultat exceptionnel

En €	2004	2003
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 359
Prod. cessions des éléments actifs immob. Corp.	150 047	
Stock Eau Apport partiel actif VERGNET HYDRO	519 295	
Autres	21 776	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>691 118</b>	<b>7 359</b>
Abandon de créances au profit de VERGNET CARAIBES	550 000	
Pénalités	8 054	
Autres	210	612
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>558 264</b>	<b>612</b>
VNC des immobilisations corporelles cédées	147 287	
Stock Eau Apport partiel actif VERGNET HYDRO	519 295	
Autres	1 550	1 568
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>668 132</b>	<b>1 568</b>
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>1 442</b>	<b>52 659</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 227 838</b>	<b>54 839</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(536 721)</b>	<b>(47 480)</b>

### Impôts et taxes

#### Crédit d'impôt

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 112.682 € en 2004, 199.891 € en 2003.

#### Ventilation de l'impôt

En €	2004		2003	
	Résultat comptable	IS	Résultat comptable	IS
Résultat courant	311 778	95 500	646 742	194 600
Résultat exceptionnel et participation	(536 720)	(95 500)	(186 026)	(16 157)
Crédit impôt recherché	-	(112 682)	-	(199 891)
<b>Total</b>	<b>(224 942)</b>	<b>(112 682)</b>	<b>460 716</b>	<b>(21 448)</b>

Les chiffres négatifs de la colonne IS correspondent à des produits d'impôt.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### *Pensions et retraites*

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

Au 31 décembre 2004, la valeur actuelle des droits acquis, déterminée en faisant appel à des méthodes actuarielles, assises sur la totalité du personnel reclassé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté est de 31.736 €

### *Crédit-bail*

En €	Total des redevances	Redevances déjà réglées	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer à moins d'1 an	Redevances restant à payer à plus d'1 an
Chariot élévateur Gaz	33 377	26 146	6 675	556	-
Chariot élévateur Hyundai	11 886	3 467	3 962	3 962	495
Matériel Informatique	16 820	12 615	4 205	-	-
Matériel Informatique	15 712	6 547	5 237	3 928	-
Photocopieur Canon	10 231	853	3 410	3 410	2 558
<b>Redevances</b>	<b>88 025</b>	<b>49 627</b>	<b>23 489</b>	<b>11 856</b>	<b>3 053</b>

En €	Valeur brute des immo. en crédit bail	Taux amort.	Amort. des exercices antérieurs	Amort. de l'exercice	Valeur nette comptable
Chariot élévateur Gaz	32 014	20%	25 078	6 403	534
Chariot élévateur Hyundai	11 000	20%	1 931	2 200	6 869
Matériel Informatique	15 401	33%	11 550	5 133	(1 282)
Matériel Informatique	13 733	33%	5 531	4 577	3 625
Photocopieur Canon	9 000	25%	375	2 250	6 375
<b>Etat des immobilisations</b>	<b>81 149</b>		<b>44 465</b>	<b>20 563</b>	<b>16 121</b>

### *Dettes garanties par des sûretés réelles*

En €	Montants garantis	Nature de la garantie
Emprunts auprès des établissements financiers	3 950 647	Nantissement sur fonds de commerce
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>3 950 647</b>	Emprunt Moyen terme 2003

### *Autres engagements*

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En €	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties	490 667	
<b>Engagements donnés</b>	<b>490 667</b>	-
Abandon de créances	550 000	
<b>Engagements reçus</b>	<b>550 000</b>	-

## AUTRES INFORMATIONS

### *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

En €	Montants concernant les entreprises liées		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Filiales et sociétés apparentées	Avec lesquelles la société a un lien de participation 10%	
Participations	1 954 201		
Créances rattachées à participations	7 020 753		
Créances clients et comptes rattachés	570 965		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 788 540		
Frais financiers	-		
Intérêts sur créances rattachés	140 269		

### *Dirigeants*

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

### *Composition du capital social*

En €	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	302 400	13
Actions émises pendant l'exercice	-	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Modification de la valeur nominale de l'action	-	-
Actions composant le capital social en fin d'exercice	302 400	13

Emissions de bons de souscription : L'Assemblée Générale extraordinaire du 30 août 2003 a décidé de procéder à la création de 35.478 bons de souscription dans la cadre du dispositif fiscal (art. 163 bis G du CGI). Ces 35.478 bons de souscription (BSPCE) donnent chacun droit à la souscription d'une action de la société pour un prix de 24 € soit 13 € de valeur nominale et 11 € de prime d'émission.

Ce droit à souscription des actions pourra être exercé du 21 décembre 2005 au 28 août 2008. Au 31 décembre 2004, il reste 29.428 bons de souscription.

### *Effectif*

En personnes	2004 (1)	2003
Ouvriers	10,7	9,9
Administratifs et techniciens	10,3	12,7
Agents de maîtrise	5,2	8,2
Cadres	40,6	45,2
<b>Effectif moyen</b>	<b>66,8</b>	<b>76,0</b>

### *Situation fiscale latente*

La situation fiscale latente se présente comme suit :

<b>En €</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Provisions non déductibles	27 400	-
Charges à payer non déductibles	48 504	112 914
Reports déficitaires	256 383	-
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>332 287</b>	<b>112 914</b>

### *Comptes consolidés*

La société a établi, pour le premier exercice, des comptes consolidés.

## **20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES**

### **20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels**

#### *20.3.1.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2006*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, du 29 mars 2002 et du 3 juin 2005, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VERGNET SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mars 2007. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Présentation et comparabilité des comptes », page 4 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'application pour la première fois dans les comptes consolidés du règlement CRC 2004-06 relative à la comptabilisation à l'actif des coûts de développement.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment concernant les éléments suivants :

➤ Une provision pour garantie constructeur et pour garantie de rendement est constituée pour permettre à votre groupe de couvrir ses obligations contractuelles. La méthode de calcul de cette provision est décrite dans l'annexe aux comptes consolidés.

➤ L'Assemblée Générale de la société VERGNET a décidé en juin 2006 l'émission d'un emprunt obligataire convertible à tout moment et ce jusqu'au 13 juin 2011. L'engagement financier correspond à la non conversion éventuelle des obligations a été traduit par la comptabilisation d'une prime. Les modalités de cette opération ont été décrites au paragraphe « Emprunts et dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés.

➤ La société VERGNET SA a fait l'objet d'une vérification fiscale au titre des exercices 2002-2003 et 2004, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe des comptes consolidés, paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture ». Votre groupe relate son analyse et l'incohérence avec la réalité économique

de la position de l'administration motivant ainsi la non traduction dans ses comptes des propositions de rectification concernant les provisions de ses obligations contractuelles de garantie de rendement.

➤ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « changement de méthode » de l'annexe des comptes consolidés expose le changement de méthode relatif à la comptabilisation à l'actif des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 30 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes

JCM Audit  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

#### **20.3.1.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2005**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, du 29 mars 2002 et 3 juin 2005, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VERGNET SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mai 2006. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe « Autres créances » et « Résultat exceptionnel » relatif à la réserve émise lors de l'exercice précédent concernant le litige lié au rachat de la créance Petit Canal 1. Votre Société, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe, relate la conclusion transactionnelle du différent qui l'opposait à la société AEROWATT et son incidence sur le résultat consolidé de l'exercice.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à l'observation mentionnée ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification et information complémentaire**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 30 mai 2006.

Les Commissaires aux Comptes

JCM Audit  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

### **20.3.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2004**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, du 29 mars 2002 et 3 juin 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société VERGNET SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, fait ressortir les éléments suivants :

en K€	31/12/2004	31/12/2003
Total bilan	27.482	32.933
Chiffre d'affaires	26.949	28.326
Résultat d'exploitation	1.974	(1.354)
Résultat financier	(136)	(290)
Résultat exceptionnel	(293)	(24)
Résultat d'ensemble consolidé	1.077	(1.063)
- part groupe	1.159	(958)
- part revenant aux minoritaires	(82)	(105)

- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 juillet 2005. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

- Le Groupe ayant l'obligation de consolider pour la première fois en 2004, les comptes consolidés 2003 établis afin de fournir une comparaison économique n'ont pas été audités. Nous formulons donc, une réserve pour limitation à l'étendue de nos travaux sur le bilan d'ouverture.
- Votre société a cédé, conformément à un protocole, en date du 10 octobre 2002 conclu avec AEROWATT, les droits attachés à la participation dans la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE ; SNC ayant acquis les actifs appartenant à la centrale PETIT CANAL 1.

Le prix de cession convenu entre les parties a été arrêté à la valeur nette comptable des engagements dans les livres du Groupe VERGNET, à cette date, soit 1 013 K€

VERGNET SA a effectué un versement d'un montant de 975 K€ à la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE, en date du 12 décembre 2003. Ce versement correspond à un apport en compte courant d'associés de VERGNET SA à la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE et, représente le solde du financement de la centrale PETIT CANAL 1. Cet engagement n'a pas été pris en compte lors du protocole du 10 octobre 2002 pour le prix de cession des droits.

Le Groupe VERGNET réclame la prise en charge de cet engagement par AEROWATT, lors du transfert ultérieur des titres de la SNC EOLE GRANDE TERRE, dans la mesure où la société AEROWATT détient les droits dans la SNC depuis octobre 2002 et, devrait en assumer les obligations.

Ainsi qu'il est exposé dans l'annexe, AEROWATT conteste la prise en charge de cette créance. Une discussion est en cours avec la société sur l'interprétation des contrats concernés.

Si le désaccord persistait et, si la société ne prenait pas en charge cet engagement, il y aurait lieu de constituer une provision pour dépréciation de cette créance, soit une dotation complémentaire maximum de 975 K€

Les différents conseils extérieurs consultés et nos analyses ne nous permettent pas d'émettre une opinion sur la prise en charge ou non de cet engagement par AEROWATT.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Présentation et comparaison des comptes » de l'annexe concernant le retraitement économique des opérations avec VERGNET CARAIBES.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Présentation et comparatif des comptes » précise que le Groupe a constaté en 2003, dans ses comptes sociaux, un chiffre d'affaires et une marge à l'avancement respectivement de 2.556 K€ et 1.084 K€(avant impôt) pour un chantier traité par la filiale VERGNET CARAIBES, conformément à la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, alors en vigueur, basée sur l'avancement des coûts, indépendamment de la conclusion juridique des contrats.

Ce projet a été ajourné au cours de l'exercice 2004 avec pour conséquence, l'annulation du résultat de cette opération dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (dépréciation du stock à hauteur de la marge non réalisée).

Afin d'améliorer la vision économique des résultats du Groupe et tenir compte du changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires et la marge correspondants à ce chantier ajourné ont été neutralisés sur 2003 dans les comptes consolidés.

En conséquence, la perte générée par la non réalisation de la marge sur ce marché ajourné impacte à la baisse le résultat 2003 de 712 K€(impôts différés compris) et, impacte à la hausse le résultat clos le 31 décembre 2004 du même montant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification et information spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 11 juillet 2005.

JCM Audit  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

## **20.3.2. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels**

### **20.3.2.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales du 29 mars 2002 et du 3 juin 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERGNET SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, fait ressortir les éléments suivants :

( Euros )	31/12/2006 ( 12 mois )	31/12/2005 ( 12 mois )
Total bilan	20 292 573	19 662 622
Produits d'exploitation	31 121 349	19 667 099
Produits financiers	1 131 454	508 948
Résultat net	1 394 407	-3 338 797

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mars 2007. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment concernant les éléments suivants :

- Une provision pour garantie constructeur et pour garantie de rendement est constituée pour permettre à votre société de couvrir ses obligations contractuelles. La méthode de calcul de cette provision est décrite dans l'annexe « Note sur les postes de bilan – Provisions pour risques et charges de dépréciations ».
- La méthode de calcul de dépréciation des titres et créances rattachées aux participations des filiales est décrite dans l'annexe « Méthode d'évaluation – Immobilisations financières », ainsi que les reprises corrélatives, notamment celle concernant la cession par votre société de sa participation dans la société VERGNET CANADA. Les modalités de cette opération sont décrites au paragraphe « Note sur les comptes – Détail du résultat d'exploitation ».
- Votre Société a fait l'objet d'une vérification fiscale au titre des exercices 2002-2003 et 2004, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe, « Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice » et paragraphe « Note sur les postes de bilan – Provisions pour risques et charges de dépréciations ». Votre Société relate son analyse et l'incohérence avec la réalité économique de la position de l'administration motivant ainsi la non traduction dans ses comptes des propositions de rectification concernant les provisions de ses obligations contractuelles de garantie de rendement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôles vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 30 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes

JCM Audit  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

### **20.3.2.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2005**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales du 29 mars 2002 et du 3 juin 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur : le contrôle des comptes annuels de la société VERGNET SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, fait ressortir les éléments suivants :

<i>( Euros )</i>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
	<b>( 12 mois )</b>	<b>( 12 mois )</b>
Total bilan	19 662 622	26 931 810
Produits d'exploitation	19 667 099	23 834 198
Produits financiers	508 948	179 033
Résultat net	-3 338 797	-112 262

La justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mai 2006. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***1. Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes sociaux relatif à la réserve émise lors de l'exercice précédent concernant le litige lié au rachat de la créance Petit Canal 1. Votre société, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe, relate la conclusion transactionnelle du différent qui l'opposait à la société AEROWATT et son incidence sur le résultat net de l'exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à l'observation mentionnée ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion avec réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôles vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 30 mai 2006.  
Les Commissaires aux Comptes

JCM Audit  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

### **20.3.2.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2004**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales du 29 mars 2002 et du 3 juin 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur le contrôle des comptes annuels de la société VERGNET SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, fait ressortir les éléments suivants :

( Euros )	31/12/2004 ( 12 mois )	31/12/2003 ( 15 mois )
Total bilan	26 931 810	28 712 374
Produits d'exploitation	23 834 198	26 868 159
Produits financiers	179 033	243 412
Résultat net	-112 262	482 162

Et la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 juillet 2005. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***1. Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons une réserve sur le point suivant : Votre société a cédé, conformément à un protocole en date du 10 octobre 2002 conclu avec AEROWATT, les droits rattachés aux parts de la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE, SNC ayant acquis les actifs appartenant à la Centrale PETIT CANAL 1. Le prix de cession convenu entre les parties a été arrêté à la valeur nette comptable des engagements dans les livres du GROUPE VERGNET à cette date, soit 1.013.785,57 €. Cette cession a été acceptée par votre Conseil d'administration en date du 8 novembre 2002.

Votre société a effectué un versement d'un montant de 975.673,71 € à la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE en date du 12 décembre 2003. Ce versement correspond à un apport en compte courant d'associés de votre société à la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE et représente le solde du financement de la centrale Petit Canal 1. L'existence de cet engagement n'a pas été prise en compte lors du protocole du 10 octobre 2002 pour le calcul du prix de cession des droits.

Le GROUPE VERGNET réclame la prise en charge de cet engagement par AEROWATT lors du transfert ultérieur des titres de la SNC EOLE NORD GRANDE TERRE, dans la mesure où c'est la société AEROWATT qui détient les droits dans la SNC depuis le 10 octobre 2002 et qui en contre partie devrait en assumer les obligations.

Votre société, ainsi qu'il est exposé dans l'annexe « Provisions pour risques et charges et dépréciations » met en évidence la contestation de la prise en charge de cette créance.

Une discussion est en cours avec la société AEROWATT sur l'interprétation des contrats concernés.

Si le désaccord persistait et si la société AEROWATT ne prenait pas en charge cet engagement, il y aurait lieu de constituer une provision pour dépréciation de cette créance, soit une dotation complémentaire maximum de 975.673,71 K€

Les différents conseils extérieurs consultés et nos analyses ne nous permettent pas d'émettre une opinion sur la prise en charge ou non de cet engagement par AEROWATT.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## ***2. Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion avec réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## ***3. Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôles vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 11 juillet 2005.

Les Commissaires aux Comptes

JCM Audit  
Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

SCP - GVA  
Philippe BONNIN  
Commissaire aux comptes

## 20.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU

	2006		2005		2004	
	€	%	€	%	€	%
<i>Audit</i>						
Commissariat aux comptes :	66.000	85	70.764	92	72.896	100
<i>dont JCM Audit</i>	45.000	58	44.686	59	48.684	67
<i>dont SCP GVA</i>	21.000	27	26.078	34	24.212	33
Missions accessoires	11.000	15	5.800	8	0	0
<i>dont JCM Audit</i>	6.000	8	2.900	4	0	0
<i>dont SCP GVA</i>	5.000	7	2.900	4	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>77.000</b>	<b>100</b>	<b>76.564</b>	<b>100</b>	<b>72.896</b>	<b>100</b>
<i>Autres prestations</i>						
Juridiques, fiscal, social						
Audit interne						
Autres						
<b>Sous-total</b>						
<b>Total</b>	<b>77.000</b>	<b>100</b>	<b>76.564</b>	<b>100</b>	<b>72.896</b>	<b>100</b>

## 20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

### 20.5.1. Politique de distribution

Compte tenu de son profil alliant forte croissance et rentabilité, les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière du Groupe.

### 20.5.2. Délai de prescription

En application des dispositions légales et réglementaires (articles L 27 et R 46 du Code du Domaine de l'Etat), les dividendes et acomptes sur dividendes non réclamés afférents à des actions sont prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans et doivent être reversés à l'Etat.

### 20.5.3. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

En €	2006	2005	2004
Dividende global	0 €	0 €	0 €
Dividende par action	-	-	-

## 20.6. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 20.7. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE

Le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2006.

## **21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société est une Société Anonyme de droit français régie par les lois et les règlements en vigueur ainsi que par ses statuts. Une Assemblée Générale Mixte s'est réunie le 04 mai 2007 à l'effet d'adopter de nouveaux statuts adaptés au statut de société faisant appel public à l'épargne et dont les actions sont admises aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris. La présente section présente les informations concernant les statuts et les autorisations financières tels qu'ils existeront à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris. La totalité des actions de préférence et des obligations convertibles existantes à la date du présent Document de base seront converties en actions ordinaires dès l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

### **21.1. CAPITAL SOCIAL**

#### **21.1.1. Montant du capital social**

Le capital social de la Société s'élève à 5.723.549 €, divisé en 4.402.730 actions d'une valeur nominale de 1,3 € intégralement souscrites et libérées et de même nature.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissements ou autres sûretés portant sur les valeurs mobilières de la Société.

#### **21.1.2. Titres non représentatifs du capital**

A la date d'enregistrement du présent Document de base, il n'existe aucuns titres non représentatifs du capital de la Société.

#### **21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte**

Néant.

#### **21.1.4. Capital autorisé non émis et options de souscription ou d'achat d'actions**

*Les données ci-dessous tiennent compte d'un ajustement intervenu après l'Assemblée Générale de la Société en date du 04/05/2007 ayant décidé la réduction de la valeur nominal des actions de la Société (division du nominal par 10 à 1,3 €).*

##### **21.1.4.1. Options de souscription en actions**

L'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2006 a autorisé le Conseil à consentir des options de souscriptions d'actions. Par décision en date du 21 juillet 2006, le Conseil a mis en place un plan d'options de souscription en actions portant sur 150.000 actions au profit des salariés du Groupe, au prix unitaire minimum de 2,2 € La levée de ces options de souscriptions d'actions est subordonnée notamment à des conditions de présence des bénéficiaires au sein du Groupe.

A la date du présent Document de base, il reste 150.000 options à lever, au plus tard le 13 juin 2014, pouvant donner lieu à la création de 150.000 actions de 1,3 € de nominal.

Date de l'Assemblée Générale	14/06/2006
Date du Conseil d'administration	21/07/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du Document de base par :	
- les mandataires sociaux	0
- les dix premiers attributaires salariés	150.000
Point de départ d'exercice des options	01/10/2006
Date d'expiration	13/06/2014
Prix de souscription ou d'achat	2,2 €
Nombres d'actions souscrites à la date d'enregistrement du Document de base	0
Option de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2006	0
Options de souscription d'actions restant en circulation	150.000

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires du 04 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des stocks options aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre de stocks options ainsi attribués ne pourra donner lieu à une quote-part de plus de 2 % du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, aucun de ces stocks options n'a encore été attribué par le Conseil d'administration.

#### 21.1.4.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé le 30 août 2003 l'émission de 354.780 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (BSPCE) permettant de souscrire 354.780 actions au prix unitaire de 2,4 € (soit un nominal de 1,3 € et une prime d'émission de 1,1 €). Ces BSPCE pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 5 ans à compter de leur émission soit au plus tard en 28 août 2008, dans l'hypothèse où certaines conditions financières seraient réalisées. Les BSPCE ont été attribués pour 45,91 % à Marc VERGNET, Président Directeur Général de la Société. La part attribuée aux dix premiers attributaires salariés représente 40,86% des BSPCE émis par la Société.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, il reste 302.280 BSPCE exerçables.

#### 21.1.4.3. Actions gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires du 04 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe des actions de la Société conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 % du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'administration. Les bénéficiaires, sous réserve notamment qu'ils soient présents au sein du Groupe, seront effectivement attributaires de la totalité de ces actions gratuites à l'issue d'une période de 4 années soit le 04/05/2011, cependant le Conseil d'administration a la faculté d'augmenter cette durée.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, aucune action n'a encore été attribuée par le Conseil d'administration.

	Nombre d'actions détenues	Nombre de stock options	Actions liées aux BSPCE	Nombre d'actions après exercice des éléments dilutifs	Détention après exercice des éléments dilutifs (en %)
Marc VERGNET	1.176.380		138.780	1.315.160	27,09 %
Renaud VERGNET	164.400			164.400	3,39 %
Laurent VERGNET	164.400	48.750	7.500	220.650	4,54 %
Louis VERGNET	28.800			28.800	0,59 %
<b>Total Fondateurs</b>	<b>1.533.980</b>	<b>48.750</b>	<b>146.280</b>	<b>1.729.010</b>	<b>35,61 %</b>
Centre Capital Dév.	216.090			216.090	4,45 %
FCPR DEMETER	1.541.290			1.541.290	31,75 %
CM-CIC Capital Privé*	192.660			192.660	3,97 %
IPO	115.590			115.590	2,38 %
Centre Loire Expansion	192.660			192.660	3,97 %
SOFIMAC Croissance	385.330			385.330	7,94 %
<b>Total Financiers</b>	<b>2.643.620</b>			<b>2.643.620</b>	<b>54,45 %</b>
Jean-Michel CHABRIAIS	53.910		14.000	67.910	1,40 %
Jérôme BILLEREY	46.800		60.000	106.800	2,20 %
Albert VARTANIAN	45.330			45.330	0,93 %
Nicole VARTANIAN	11.640			11.640	0,24 %
Carol VINGRIEF	4.950			4.950	0,10 %
Ishiro NOZOE	25.000			25.000	0,51 %
Dominique MERCIER	23.000	33.750		56.750	1,17 %
Thierry BARBOTTE	5.000	33.750		38.750	0,80 %
Hervé PEYRONNET	7.000	33.750		40.750	0,84 %
Ludovic DEHONDT	2.500			2.500	0,05 %
Porteur d'options	0		82.000	82.000	1,69 %
<b>Total autres actionnaires</b>	<b>225.130</b>	<b>101.250</b>	<b>156.000</b>	<b>482.380</b>	<b>9,94 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.402.730</b>	<b>150.000</b>	<b>302.280</b>	<b>4.855.010</b>	<b>100,00 %</b>

Note\* : représentant le FIP Select Ile de France

Remarque : La répartition du capital telle que présentée ci-dessus tient compte de la conversion des obligations convertibles. Cette conversion est réalisée sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

La dilution totale du capital liée à l'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions et BSPCE encore en circulation à la date du présent Document de base est de 9,3 %.

**21.1.5. Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital**

Néant

**21.1.6. Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

Néant

## 21.1.7. Evolution du capital social

### 21.1.7.1. Tableau d'évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital (en €)	Prime d'émission ou d'apports (en €)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (€)	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération (en €)
<b>Situation au 31/12/03</b>					15	302.400	4.536.000
<b>28/05/04</b>	Réduction de capital	(1.573.541)			9,7964	302.400	2.962.459
<b>28/05/04</b>	Augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale	968.741	-	0	13	302.400	3.931.200
<b>14/06/06</b>	Augmentation de capital en numéraire	1.083.342	916.674	83.334	13	385.734	5.014.542
<b>04/05/07</b>	Division de la valeur du nominal par dix			3.471.606	1,3	3.857.340	5.014.542
<b>04/05/07</b>	Augmentation de capital par conversion d'OC*			545.390	13	4.402.730	5.723.549

*Note(\*) : La conversion des obligations convertibles est réalisée sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris. La parité de conversion des obligations s'effectue avec un rapport de 1 pour 8,86 : une obligation pouvant donner lieu à 8,86 actions émises au cours d'introduction en bourse. A l'exception de Centre Capital Développement, l'ensemble des investisseurs financiers sont porteurs d'obligations convertibles, soit 5 porteurs au total.*

21.1.7.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	10/05/2007*			12.2006			12.2005			12.2004		
	Actions	%	Droits de vote	Actions	%	Droits de vote	Actions	%	Droits de vote	Actions	%	Droits de vote
Marc VERGNET	1.176.380	26,72 %	1.176.380	117.638	30,50 %	117.638	117.638	38,90 %	117.638	116.258	38,45 %	116.258
Renaud VERGNET	164.400	3,73 %	164.400	16.440	4,26 %	16.440	16.440	5,44 %	16.440	16.440	5,44 %	16.440
Laurent VERGNET	164.400	3,73 %	164.400	16.440	4,26 %	16.440	16.440	5,44 %	16.440	16.440	5,44 %	16.440
Louis VERGNET	28.800	0,65 %	28.800	2.880	0,75 %	2.880	2.880	0,95 %	2.880	-	-	-
Indivision VERGNET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.760	1,90%	5.760
<b>Total Fondateurs</b>	<b>1.533.980</b>	<b>34,84 %</b>	<b>1.533.980</b>	<b>153.398</b>	<b>39,77 %</b>	<b>153.398</b>	<b>153.398</b>	<b>50,73 %</b>	<b>153.398</b>	<b>154.898</b>	<b>51,22 %</b>	<b>154.898</b>
Centre Capital Dév.	216.090	4,91 %	216.090	21.609	5,60 %	21.609	21.609	7,15 %	21.609	21.609	7,15 %	21.609
FCPR DEMETER	1.541.290	35,01 %	1.541.290	119.500	30,98 %	119.500	-	-	-	-	-	-
CM-CIC Capital Privé**	192.660	4,38 %	192.660	14.938	3,87 %	14.938	-	-	-	-	-	-
IPO	115.590	2,63 %	115.590	8.962	2,32 %	8.962	-	-	-	-	-	-
Centre Loire Expansion	192.660	4,38 %	192.660	14.938	3,87 %	14.938	-	-	-	-	-	-
SOFIMAC Croissance	385.330	8,75 %	385.330	29.876	7,75 %	29.876	-	-	-	-	-	-
Natexis Investissement	-	-	-	-	-	-	62.298	20,60 %	62.298	62.298	20,60 %	62.298
Viveris Management	-	-	-	-	-	-	15.558	5,14 %	15.558	15.558	5,14 %	15.558
Sud Capital	-	-	-	-	-	-	15.000	4,96 %	15.000	15.000	4,96 %	15.000
<b>Total Financiers</b>	<b>2.643.620</b>	<b>60,05 %</b>	<b>2.643.620</b>	<b>209.823</b>	<b>54,40 %</b>	<b>209.823</b>	<b>114.465</b>	<b>37,85 %</b>	<b>114.465</b>	<b>114.465</b>	<b>37,85 %</b>	<b>114.465</b>
Jean-Michel CHABRIAIS	53.910	1,22 %	53.910	5.391	1,40 %	5.391	10.782	3,57 %	10.782	10.782	3,57 %	10.782
Jérôme BILLEREY	46.800	1,06 %	46.800	4.680	1,21 %	4.680	4.680	1,55 %	4.680	4.680	1,55 %	4.680
Albert VARTANIAN	45.330	1,03 %	45.330	4.533	1,18 %	4.533	4.533	1,50 %	4.533	3.033	1,00 %	3.033
Nicole VARTANIAN	11.640	0,26 %	11.640	1.164	0,30 %	1.164	1.164	0,38 %	1.164	1.164	0,38 %	1.164
Carol VINGRIEF	4.950	0,11 %	4.950	495	0,13 %	495	495	0,16 %	495	495	0,16 %	495
Ishiro NOZOE	25.000	0,57 %	25.000	2.500	0,65 %	2.500	-	-	-	-	-	-
Dominique MERCIER	23.000	0,52 %	23.000	2.300	0,60 %	2.300	-	-	-	-	-	-
Thierry BARBOTTE	5.000	0,11 %	5.000	500	0,13 %	500	-	-	-	-	-	-
Hervé PEYRONNET	7.000	0,16 %	7.000	700	0,18 %	700	-	-	-	-	-	-
Ludovic DEHONDT	2.500	0,06 %	2.500	250	0,06 %	250	-	-	-	-	-	-
Philippe DAVION	-	-	-	-	-	-	7.200	2,38 %	7.200	7.200	2,38 %	7.200

Jacques MASSE	-	-	-	-	-	-	1.162	0,55 %	1.162	1.162	0,55 %	1.162
S.A. ASDI	-	-	-	-	-	-	1.197	0,40 %	1.197	1.197	0,40 %	1.197
Philippe ROCHER	-	-	-	-	-	-	810	0,27 %	810	810	0,27 %	810
Nicolas DYEUVRE	-	-	-	-	-	-	468	0,16 %	468	468	0,16 %	468
Christiana MASSA	-	-	-	-	-	-	451	0,15 %	451	451	0,15 %	451
François GREAUME	-	-	-	-	-	-	372	0,12 %	372	372	0,12 %	372
Philippe RIGAIL	-	-	-	-	-	-	240	0,08 %	240	240	0,08 %	240
Jean-Pierre MAGNANIN	-	-	-	-	-	-	180	0,06 %	180	180	0,06 %	180
Claudine MEDINA	-	-	-	-	-	-	150	0,05 %	150	150	0,05 %	150
Marie-Pierre SERVANT	-	-	-	-	-	-	150	0,05 %	150	150	0,05 %	150
Gilles BENHAMOU	-	-	-	-	-	-	3	0,00 %	3	3	0,00 %	3
<b>Total autres actionnaires</b>	<b>225.130</b>	<b>5,11 %</b>	<b>225.130</b>	<b>22.513</b>	<b>5,84 %</b>	<b>22.513</b>	<b>34.537</b>	<b>11,42 %</b>	<b>34.537</b>	<b>33.037</b>	<b>10,92 %</b>	<b>33.037</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.402.730</b>	<b>100,00%</b>	<b>4.402.730</b>	<b>385.734</b>	<b>100,00%</b>	<b>385.734</b>	<b>302.400</b>	<b>100,00 %</b>	<b>302.400</b>	<b>302.400</b>	<b>100,00 %</b>	<b>302.400</b>

Note\* : après division du nominal par dix ;

Note\*\* : représentant le FIP Select Ile de France

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

21.1.7.3. Répartition du capital à la date d'enregistrement du présent Document de base

	Actions détenues	% du capital
Marc VERGNET	1.176.380	26,72 %
Renaud VERGNET	164.400	3,73 %
Laurent VERGNET	164.400	3,73 %
Louis VERGNET	28.800	0,65 %
<b>Total Fondateurs</b>	<b>1.533.980</b>	<b>34,84 %</b>
Centre Capital Dév.	216.090	4,91 %
FCPR DEMETER	1.541.290	35,01 %
CM-CIC Capital Privé*	192.660	4,38 %
IPO	115.590	2,63 %
Centre Loire Expansion	192.660	4,38 %
SOFIMAC Croissance	385.330	8,75 %
<b>Total Financiers</b>	<b>2.643.620</b>	<b>60,05 %</b>
Jean-Michel CHABRIAIS	53.910	1,22 %
Jérôme BILLEREY	46.800	1,06 %
Albert VARTANIAN	45.330	1,03 %
Nicole VARTANIAN	11.640	0,26 %
Carol VINGRIEF	4.950	0,11 %
Ishiro NOZOE	25.000	0,57 %
Dominique MERCIER	23.000	0,52 %
Thierry BARBOTTE	5.000	0,11 %
Hervé PEYRONNET	7.000	0,16 %
Ludovic DEHONDT	2.500	0,06 %
<b>Total autres actionnaires</b>	<b>225.130</b>	<b>5,11 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.402.730</b>	<b>100,00 %</b>

Note\* : représentant le FIP Select Ile de France

Remarque : La répartition du capital et des droits de vote telle que présentée ci-dessus tient compte de la conversion des obligations convertibles. Cette conversion est réalisée sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

## 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'étude, la conception, la fabrication, l'exploitation, la commercialisation et la diffusion par tous moyens de tous produits et procédés à caractère industriel ou commercial
- l'étude, la conception et la réalisation de toutes opérations industrielles et commerciales et notamment la concession de réseaux de distribution en eau ou toute autre énergie, ainsi que la réalisation de toutes interventions techniques, commerciales et économiques y relatives
- la recherche, la mise au point, l'obtention, la promotion, la commercialisation et l'exploitation, par tous moyens, de toutes techniques, procédés ou brevet
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités ou susceptibles d'en faciliter le développement.

### 21.2.2. Exercice social - comptes (article 16 des statuts)

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire de l'actif et du passif, les comptes annuels et établit un rapport de gestion.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du Conseil d'administration et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoire de ces comptes.

L'Assemblée Générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés, sur rapport du ou des Commissaires aux comptes.

### **21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction**

#### *21.2.3.1. Conseil d'administration (article 12 des statuts)*

1- La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.

2- La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

3- Le Conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par tous moyens et même verbalement. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

4- Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

5- Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 75 ans.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### *21.2.3.2. Direction Générale*

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués peuvent être limités par le Conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

#### **21.2.4. Information sur la garantie de cours s'appliquant à la Société**

Néant

## **21.2.5. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

### **21.2.5.1. Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières – identification des actionnaires – franchissement de seuils de participation (article 8 des statuts)**

1- Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

2- La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

3- Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

### **21.2.5.2. Modification du capital – rompus (article 9 des statuts)**

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'Assemblée Générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

### **21.2.5.3. Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital (article 10 des statuts)**

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres.

Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

#### 21.2.5.4. Droits et obligations attachés aux actions ordinaires – vote (article 11 des statuts)

1- La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

2- Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

3- Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

#### **21.2.6. Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée à l'unanimité.

#### **21.2.7. Assemblées Générales d'actionnaires (article 14 des statuts)**

1- Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées Spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

2- Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Conseil d'administration.

#### **21.2.8. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Néant

#### **21.2.9. Conditions particulières régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

Les principales dispositions statutaires présentées ci-dessus sont celles qui ont été adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 04 mai 2007 et qui entreront en vigueur concomitamment à l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext d'Euronext Paris.

**22. CONTRATS IMPORTANTS**

Néant

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent Document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société ([www.vergnet.com](http://www.vergnet.com)) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document de base, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de base
- les informations financières historiques consolidées de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de base.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2006, les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital (directement ou indirectement) se présentent de la manière suivante :

Données en €	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital (%)	Valeur brute comptables. des titres détenus	Valeur nette comptables des titres détenus	Prêt et avances nettes consentis non remboursés	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiales : (+50% du capital détenu)</u>								
Sarl VERGNET PACIFIC	8.382	17.195	99,50	14.715	14.715		8.651.601	17.397
Sarl Energies 21	89.020	(98.831)	96,00	90.971	-	-	-	(15.737)
Sarl VERGNET Océan Indien	7.700	(462.392)	99,48	7.660	-	461.542	4.390.104	(8.500)
Sarl VERGNET CARAIBES	105.000	(456.272)	99,91	53.311	-	1.423.593	3.718.165	(89.875)
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	38.125	192.533	99,96	30.109	30.109	-	1.418.653	44.859
Sas VERGNET HYDRO	1.800.000	2.496.657	100,00	1.800.000	1.800.000	277.739	8.102.551	907.788
SNC EOLIENNE PETIT CANAL I	2.000	(505.098)	50,00	1.000	-	-	247.153	(417.259)
Sarl VERGNET Eolien	1.000	-	100,00	1.000	-	-	-	-
<u>Participations : (de 10 à 50% du capital détenu)</u>								
SCI VERGNET	6.098	32.442	10,00	610	610		64.310	28.816
<u>Autres :</u>								
Coop 92			2,40	7.622	7.622			
SNC Petit François			<1	750	-			
SNC Petit Canal 3			<1	750	-			
SNC Petit Canal 2			<1	50	-			

## 26. LEXIQUE

### Lexique reprenant les principales données techniques liées à l'activité du Groupe.

Aérogénérateur :	générateur de courant électrique à partir de l'énergie cinétique du vent.
Baudruche :	corps souple en caoutchouc, en forme de ballon, composant un système de gonflage
Capacité de production :	la capacité de production d'une centrale à produire une quantité spécifique d'électricité à un moment et sur une durée spécifiques, mesurée en kilowatts ou mégawatts.
Capacité installée :	capacité de production installée sur un site de production ou sur un ensemble de sites.
Cellule photovoltaïque :	dispositif permettant de convertir directement le rayonnement solaire en énergie électrique. Les cellules sont ordonnées en modules qui composent les panneaux solaires.
Centrale électrique :	installation où l'on produit de l'électricité.
Centrale thermique :	centrale électrique qui consomme des combustibles, comme le charbon, le pétrole ou le gaz naturel, pour produire de l'électricité.
Développement durable :	développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.
Dioxyde de carbone :	gaz qui se produit naturellement, et qui est également le produit dérivé de la combustion des combustibles fossiles et de la biomasse, ainsi que des changements d'affectation des terres et autres processus industriels.
Energie éolienne :	l'énergie éolienne est l'énergie du vent et plus spécifiquement, l'énergie tirée du vent au moyen d'un dispositif aérogénérateur ad hoc comme une éolienne ou un moulin à vent. Cette source d'énergie est une énergie renouvelable.
Energie hydraulique :	l'énergie hydraulique est l'énergie mise en jeu lors du déplacement ou de l'accumulation d'un fluide incompressible telle que l'eau douce ou l'eau de mer. Ce déplacement va produire un travail mécanique qui est utilisé directement où converti sous forme d'électricité.
Energies renouvelables :	fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées, ou encore la croissance des végétaux et le recyclage des déchets, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets ni d'émissions polluantes. Il s'agit donc d'énergies tirées d'une source renouvelable de manière permanente. On qualifie les énergies renouvelables d'énergies « flux » par rapport aux énergies « stock », elles-mêmes constituées de gisements limités de combustibles fossiles : pétrole, charbon, gaz, uranium.
Energie solaire :	l'énergie solaire est traditionnellement divisée entre l'énergie photovoltaïque et l'énergie solaire passive. La première est la production d'électricité à partir de lumière, notamment à l'aide de panneaux solaires,

tandis que la seconde est l'utilisation directe de la lumière pour le chauffage.

Energie thermique :	l'électricité thermique est de l'électricité produite grâce à l'action de la chaleur. Les centrales thermiques brûlent des combustibles fossiles tels que le charbon, le gaz naturel ou le pétrole et produisent de l'électricité grâce à la vapeur d'eau.
Eolienne :	dispositif destiné à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Les éoliennes sont composées de pales en rotation autour d'un rotor et actionnés par le vent. Elles sont généralement utilisés pour produire de l'électricité et entre dans la catégorie des energies renouvelables.
GEV MP :	Générateur Eolien VERGNET de Moyenne Puissance. Gamme d'éolienne d'une puissance de 275 KW.
GEV HP :	Générateur Eolien VERGNET de Haute Puissance. Gamme d'éolienne d'une puissance de 1 MW.
Hydropompe :	dispositif de pompage équipé d'un système hydraulique.
Kilowattheure (kWh) :	unité de mesure de travail et d'énergie, correspondant à 1.000 watts par heure. Un kilowattheure correspond à la consommation d'un appareil électrique de 1.000 W fonctionnant pendant une heure. On utilise aussi ses multiples exprimés en MWh (mégawattheure) ou Twh (térawattheure) avec 1 MWh = 1.000 kWh et 1 TWh = 1 milliard de kWh.
Maîtrise de l'énergie :	ensemble des mesures mises en ouvre pour une utilisation la plus efficace possible des ressources énergétiques. Ce terme englobe les économies d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les subventions énergétiques.
Mégawatt/MW :	le Mégawatt est une unité de mesure de puissance ; cette unité décrit habituellement la capacité de production d'énergie d'une génératrice (1 mégawatt = 1 million de watts).
Parc éolien :	regroupement d'éoliennes produisant de l'électricité. Un parc peut inclure moins d'une dizaine à plusieurs centaines d'éoliennes.
Photovoltaïque :	une cellule photovoltaïque est un composant électronique qui, exposé à la lumière (photons), génère une tension électrique (volt) (cet effet est appelé l'effet photovoltaïque).
Turbine :	moteur rotatif qui convertit l'énergie cinétique de l'air en mouvement en énergie mécanique ou en électricité.





160, RUE DES SABLES DE SARY  
45770 SARAN  
TÉL : (33) 02 38 52 35 60  
FAX : (33) 02 38 52 35 83  
[WWW.VERGNET.FR](http://WWW.VERGNET.FR)